



PREMIER AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

incluant le Rapport financier semestriel de la BFCM 30 juin 2020

SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	4	5	COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	74
				5.1 États financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	74
				5.2 Notes annexes aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	81
				5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	138
2	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL	7	6	COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL	139
	2.1 Environnement économique et réglementaire au 1 ^{er} semestre 2020	7		6.1 États financiers consolidés de la BFCM	139
	2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	9		6.2 Notes annexes aux comptes consolidés de la BFCM	146
	2.3 Résultats consolidés de la BFCM	27		6.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	205
3	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	30	7	COMPLÉMENTS SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019	206
	3.1 BFCM – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	30	8	CAPITAL SOCIAL DE LA BFCM	209
	3.2 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Gouvernement d'entreprise	46	9	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	210
4	FACTEURS DE RISQUE	66		9.1 Documents accessibles au public	210
	4.1 Risque de crédit	66		9.2 Responsable de l'information	210
	4.2 Risques liés aux contextes macroéconomiques et de marché	67		9.3 Responsable du document	211
	4.3 Risques de liquidité et de financement	70		9.4 Responsables du contrôle des comptes	211
	4.4 Risques liés aux activités d'assurance	71		9.5 Tables de concordance	212
	4.5 Risques liés à la conduite des activités	72			

PREMIER AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

incluant le Rapport financier semestriel de la BFCM
30 JUIN 2020

Ce document de présentation globale est rédigé par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) dans le cadre de l'élargissement de sa base d'investisseurs, afin de répondre à la spécificité de certains marchés sur lesquels elle se présente.

Afin de donner le même niveau d'information à l'ensemble des investisseurs se situant sur le continent européen, en Amérique du Nord et dans la région d'Asie Pacifique, la BFCM a décidé, pour plus de clarté et de lisibilité, de mettre en place un document d'enregistrement universel unique reprenant les informations financières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et celles du groupe BFCM. Ce document a vocation à servir à l'ensemble des programmes de refinancement de la BFCM [Programme Euro Medium Term Notes ; U.S Medium Term Notes Program ; Euro Commercial Paper ; Titres de créances négociables].

Les comptes ne sont pas audités mais font l'objet d'un examen limité.

Document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2020 sous le numéro D.20-0360.

Premier amendement au document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 août 2020 sous le numéro D.20-0360-A01.



Ce premier Amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 11 août 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

PRÉAMBULE

CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE UN MODÈLE RÉSILIENT QUI FAIT LA PREUVE DE SA SOLIDITÉ

L'activité commerciale des réseaux s'est poursuivie pendant toute la période de confinement grâce à l'engagement de l'ensemble des collaborateurs et au maintien de l'ouverture des réseaux bancaires.

La progression des encours de crédits est restée soutenue (+7,4 % à 407 milliards d'euros), portée par la très forte hausse des crédits de trésorerie (incluant les PGE – prêts garantis par l'État dont l'encours au 30 juin est de 12,9 milliards d'euros), mais également par le maintien d'une bonne activité en crédits habitat (+7,1 %). Les réseaux ont aussi réalisé une forte collecte d'épargne avec un accroissement des encours de dépôts de 19,8 % à 382 milliards d'euros marquée par la forte hausse des comptes courants créditeurs (+30,1 %).

Les activités spécialisées de crédit à la consommation ont progressé (+4,3 % d'encours) malgré la très forte diminution de la consommation de biens durables pendant la période de confinement.

Les filiales de banque privée ont maintenu une activité importante notamment en gestion conseillée. L'encours d'épargne gérée par la Banque Transatlantique et ses filiales, la Banque de Luxembourg et la Banque CIC Suisse a progressé de 8,1% et s'élève à 127,6 milliards d'euros.

Les résultats financiers du secteur assurance ont été impactés par les mesures de solidarité prises en faveur des assurés, notamment par l'attribution d'une prime de relance mutualiste versée à 25 000 assurés professionnels pour 169 millions d'euros et par la contre-performance des marchés financiers. L'activité commerciale a été maintenue : le chiffre d'affaires des assurances de biens a progressé de 5,4 % et celui des assurances de personnes de 3,4 %. La collecte brute en assurance-vie et capitalisation est en repli de 40,1 %.

L'activité de capital développement a maintenu une forte activité de cessions et un niveau d'investissement de 267 millions d'euros sur le semestre. Toutefois, les baisses de valorisation comptable des participations en portefeuille impactées par la crise ont conduit à une baisse de 59,5 % de son produit net bancaire.

En matière de liquidité comme de solvabilité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est une des banques les plus solides d'Europe. En effet, la réserve de liquidité (169,7 milliards d'euros au 30 juin 2020), confortée par l'amélioration du ratio d'engagement du groupe depuis 18 mois, couvre largement les ressources de marché à 12 mois. En matière de solvabilité, les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent à 47,5 milliards d'euros, contre 45,6 milliards au 30 juin 2019. Fin mars 2020, le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) s'inscrit à 16,9 %, en hausse de 50 points de base sur un an, le ratio Tier 1 à 17,0 % et le ratio global de solvabilité atteint 19,9 %.

L'incertitude économique et sociale a conduit Crédit Mutuel Alliance Fédérale à renforcer significativement son niveau de provision, en particulier sur les encours sains.

Concernant les risques non avérés, une provision supplémentaire de 454 millions d'euros a été prise ce semestre, intégrant :

- l'augmentation du taux de provision sur encours sains par renforcement de la pondération du scénario pessimiste ;
- des dotations complémentaires sur les secteurs d'activité jugés les plus vulnérables ;
- des provisions pour dépréciation d'actifs au niveau des financements d'actifs.

À noter sur le semestre, la bonne maîtrise des frais généraux qui s'établissent au 30 juin 2020, à 4,6 milliards d'euros, en baisse de 1,2 %.

Dès le 20 mars, la solidité et la capacité d'action du groupe ont permis de prendre des mesures d'urgence en faveur des clients particuliers comme professionnels affectés par la crise pandémique

LE CHOIX DE LA RESPONSABILITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

Fidèle à ses valeurs mutualistes, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a, dès les débuts de la crise sanitaire, pris des mesures fortes de soutien envers ses sociétaires et clients – particuliers, professionnels, entreprises ou associations

Notre engagement auprès des clients et sociétaires particuliers

Durant la crise, les caisses locales du Crédit Mutuel et agences du CIC n'ont cessé d'être ouvertes pour répondre, à distance, à tous les besoins des sociétaires et clients. Ils ont pu pour cela s'appuyer sur leur conseiller dédié mais aussi sur la banque à distance, sur les applications mobiles Crédit Mutuel et CIC, ainsi que sur le déploiement généralisé de la signature électronique.

Dispositifs spécifiques pendant la crise pour les particuliers

- Les clients et sociétaires se sont vus proposer des **réaménagements de leurs crédits immobiliers et des prêts à la consommation**. Au 30 juin 2020, près de 135 000 avenants étaient signés dans les deux réseaux Crédit Mutuel et CIC.
- Les **étudiants et apprentis**, titulaires d'un prêt étudiant en période de franchise de remboursement, ont bénéficié d'une **aide de 150 €** et du décalage de 6 mois supplémentaires, sans frais et à taux zéro, de la période de franchise pour les prêts devant être remboursés dès cet été. Au 30 juin 2020, 32 000 aides avaient été versées.
- Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé pour toutes ses cartes bancaires le **paiement sans contact jusqu'à 50 euros**.
- Les clients financièrement fragiles ont bénéficié d'une protection accrue : les **frais sur incidents** ont été **supprimés pour les titulaires de l'offre dédiée à la clientèle fragile**.

- Les clients non équipés de carte de retrait ont pu utiliser **E-Retrait Banque**, un dispositif inédit permettant de retirer des espèces dans les distributeurs automatiques du groupe sans avoir à se rendre au guichet.

Notre engagement auprès des professionnels et entreprises

Les professionnels, commerçants, artisans, agriculteurs, PME et associations, fortement impactés par la crise, ont également bénéficié d'un soutien majeur.

En complément du Prêt garanti par l'État, les réseaux Crédit Mutuel, CIC et BECM ont mis en place un dispositif d'accompagnement de grande ampleur.

Dispositifs spécifiques pendant la crise pour les entreprises et professionnels

- Mise en œuvre dès le 20 mars d'un **report automatique des échéances de crédit**, sans frais jusqu'à septembre, sauf cas particuliers. Au 30 juin 2020, plus de 1 577 000 échéances étaient prorogées et modifiées pour un montant total de 3,5 milliards d'euros.
- Mise en place d'un **report des appels de cotisation d'assurance** au 2e trimestre avec maintien des garanties pour l'ensemble des contrats d'assurance (assurances de biens et de personnes).
- **Non imputation des frais de rejet** (prélèvements, chèques et effets) sur les comptes.
- **Distribution du Prêt garanti par l'État** dès son lancement. Au 30 juin 2020, 108 000 dossiers PGE ont été instruits pour un montant de 17,3 milliards d'euros.
- Attribution d'une **prime de relance mutualiste**, forfaitaire et immédiate (entre 1 500 et 20 000 euros), à tous les assurés clients ayant souscrit une assurance multirisque professionnelle avec perte d'exploitation, sans exception et sans dossier à constituer. Au 30 juin 2020, 169 millions d'euros ont été versés à 25 000 assurés.
- Octroi de 500 000 euros à l'Adie, association pionnière de l'entrepreneuriat par le micro-crédit, pour **abonder les prêts de relance** à taux zéro aux entreprises impactées par la crise.

Notre engagement auprès de nos salariés

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pu compter sur l'ensemble de ses collaborateurs pour continuer d'accompagner ses clients et sociétaires en période de confinement.

Au-delà du dispositif de reconnaissance des collaborateurs prévu par le Gouvernement, dans lequel le groupe s'inscrit, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé d'aller plus loin.

Conformément à ses valeurs citoyennes, l'entreprise a renoncé au chômage partiel et a mis en place une dispense d'activité avec maintien de la rémunération pour les collaborateurs affectés par une baisse de d'activité. Cette mesure représente l'équivalent de 95 000 jours de travail

Contrairement à ce que permettait l'ordonnance Travail du 26 mars 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renoncé au bénéfice des dispositions dérogatoires au droit du Travail : aucune prise de congés payés ou de jours de repos (RTT) n'a été imposée pendant la période de confinement. Cette mesure a eu un impact de plus de 100 millions d'euros en matière de provision de congés-payés sur les comptes consolidés du semestre.

Il a également été décidé d'attribuer une prime de reconnaissance (dite PEPA) de 350 euros à l'ensemble des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale mobilisés, en télétravail ou sur site. Une prime complémentaire pouvant aller jusqu'à 500 euros a par ailleurs été attribuée aux salariés ayant fait preuve d'un engagement exceptionnel dans des conditions particulièrement difficiles.

Ces choix s'inscrivent dans la continuité de la politique sociale responsable poursuivie par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

VERS L'ACTUALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE ENSEMBLE#NOUVEAUMONDE

Cette crise sanitaire, économique et sociale marque un moment de cristallisation où le mutualisme, par sa capacité à écouter les attentes de la société, répond de manière pertinente aux besoins de ses clients.

Le diagnostic de contexte de taux bas, de pression réglementaire, de concurrence des plateformes technologiques, de transformation digitale et d'urgence climatique et environnementale posé par le plan stratégique ensemble#nouveaumonde 2019-2023 est confirmé. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ainsi décidé d'agir dès maintenant en accélérant la mise en œuvre de sa stratégie et en amplifiant ses choix stratégiques fondamentaux reposant sur l'exigence de proactivité, simplicité, efficacité et modernité.

Des travaux d'actualisation sont d'ores et déjà lancés et seront validés au second semestre 2020, après un processus de co-construction et de consultation réunissant élus, salariés et représentants du personnel.



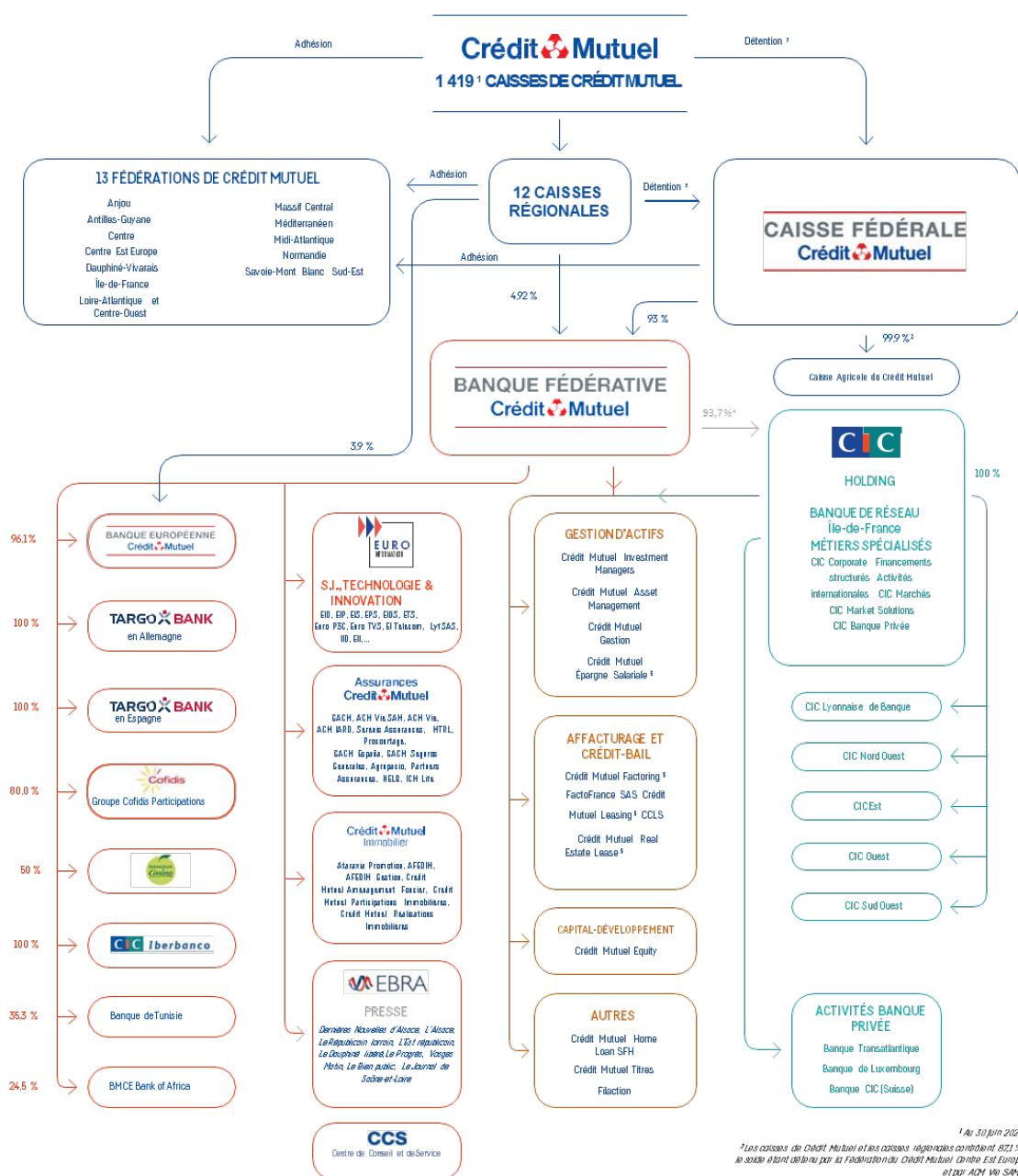
1 PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

1.1 ORGANISATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe deux pôles : le pôle mutualiste – également appelé périmètre réglementaire – composé de caisses locales et régionales, de 13 fédérations et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et le pôle capitalistique – périmètre consolidé BFCM – qui porte les filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via les 13 fédérations de Crédit Mutuel qui le contrôlent, adhère à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central qui a pour vocation de représenter le Groupe Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics, d'assurer la promotion et la défense de ses intérêts et d'exercer un contrôle sur les fédérations.

Au 30 juin 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte 26,9 millions de clients, 4 387 points de vente et emploie 71 794 collaborateurs.



¹ Au 30 juin 2020.

² Les caisses de Crédit Mutuel et les caisses régionales contrôlées B21 1 ; le 30,66% étant détenu par la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et par ADM Via SAM.

³ Les 13 fédérations de Crédit Mutuel détiennent le 30,66%.

⁴ Le 30,66% étant détenu par les caisses mutualistes.

⁵ Filiales détenues majoritairement par le CIC.

Le 20 mai 2020, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) a acquis une participation additionnelle de 9,36 % du capital de Cofidis Participations.

En portant à 80 % son niveau de participation dans le capital de Cofidis Participations, Crédit Mutuel Alliance Fédérale réaffirme sa volonté de poursuivre le développement de Cofidis sur ses métiers du crédit à la consommation en France et en Europe.

1.2 LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL

Bancassureur de premier plan en France, le groupe Crédit Mutuel est composé du réseau du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses filiales regroupés sous l'organe central du réseau : la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM). La CNCM est en charge de la défense des intérêts du groupe Crédit Mutuel dont la Caisse centrale est l'outil de finance.

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il appartient à ses sociétaires qui détiennent son capital et orientent sa stratégie dans le cadre d'un fonctionnement démocratique.

1.2.1 Les groupes régionaux

Le Groupe Crédit Mutuel est constitué d'une fédération du Crédit Agricole et Rural (CMAR) et de 5 groupes régionaux comprenant 18 fédérations :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale englobant 13 fédérations régionales regroupées autour de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses deux fédérations régionales formant ensemble la Caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa : Bretagne (Brest), et Sud-Ouest (Bordeaux) ;
- le groupe régional Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (Laval) ;
- le groupe régional Crédit Mutuel Nord Europe (Lille) ;
- le groupe régional Crédit Mutuel Océan (La Roche-sur-Yon).

La caisse fédérale peut être interfédérale comme c'est le cas pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa. Les caisses locales et la caisse fédérale, dont elles sont actionnaires, adhèrent à la fédération de sa région. La fédération est l'organe de stratégie et de contrôle qui représente le Crédit Mutuel dans sa région. La caisse fédérale assure les fonctions financières telles que la gestion des liquidités ainsi que des prestations de services techniques et informatiques. Fédérations et caisses fédérales sont administrées par des conseils élus par les caisses locales.

1.2.2 La Confédération Nationale du Crédit Mutuel

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) est l'organe central du réseau aux termes du Code monétaire et financier. Les 18 fédérations régionales, la fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural (CMAR), la Caisse Centrale du Crédit Mutuel (CCCM) et des sociétés figurant sur une liste tenue par la CNCM lui sont affiliées.

La CNCM a poursuivi l'évolution de son organisation, son fonctionnement et sa gouvernance conformément à la demande de la Banque Centrale Européenne (BCE), son superviseur. En 2020, la CNCM a précisé le mécanisme de solidarité et de résolution au niveau national à la demande de l'autorité de résolution.

La CCCM, organisme financier national qui a la forme d'établissement de crédit, gère le fonds d'intervention destiné à être utilisé en cas de mise en jeu de la solidarité financière du Crédit Mutuel. Son capital est détenu par l'ensemble des caisses fédérales ou interfédérales de Crédit Mutuel

1.2.3 Les liens de solidarité au sein du Groupe Crédit Mutuel

Le dispositif de solidarité du Crédit Mutuel vise à assurer en permanence la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) afin de prévenir toute défaillance. Il repose sur un ensemble de règles et de mécanismes mis en place au niveau des groupes régionaux et au niveau confédéral.

Pour rappel, la solidarité entre les affiliés à la CNCM est illimitée.

1.2.4 Dispositions applicables au niveau des groupes régionaux

Le mécanisme de solidarité prévu au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un mécanisme qui prend appui sur l'article R.511-3 du Code monétaire et financier indépendamment des dispositions statutaires relatives à la responsabilité solidaire des sociétaires dans la limite de la valeur nominale des parts sociales souscrites par le sociétaire.

Chaque fédération doit mettre en place un dispositif de solidarité entre les caisses locales de son ressort territorial.

Ce dispositif doit permettre à une caisse locale de ne pas être durablement déficitaire et/ou d'assurer le redressement d'une situation dégradée. Il assure la péréquation des résultats des caisses adhérentes au moyen d'un fonds fédéral, par le biais de contributions, prenant la forme de cotisations ou de subventions. L'obligation de contribution s'impose à toutes les caisses (y compris la caisse fédérale ou interfédérale), ou aux seules caisses dont les résultats sont positifs, selon le règlement du fonds fédéral concerné en vigueur. Les cotisations, qui assurent la péréquation, ainsi que les subventions doivent permettre de couvrir les pertes constatées dans l'exercice et le report fiscal déficitaire éventuel. Les subventions de péréquation doivent comprendre les sommes nécessaires au versement de la rémunération des parts sociales. Les subventions versées par le fonds fédéral sont normalement remboursables.

Mise en œuvre des mesures de redressement au niveau des groupes régionaux au sens des « DCG »

Un dispositif revu et actualisé annuellement permet au groupe régional de suivre un certain nombre d'indicateurs clef, inclus dans le cadre d'appétence aux risques, adopté par le CA de la CNCM et de mettre en œuvre des mesures correctrices prévues au plan de redressement si les indicateurs venaient à être franchis.

En cas de difficulté et sous contrôle de la CNCM, un groupe régional peut solliciter l'aide d'un autre groupe régional, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan de redressement.

Dès lors qu'aucune solution de solidarité régionale n'a été mise en place ou n'a permis de rétablir le respect des indicateurs clefs dans les délais prévus dans le plan de redressement ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ces solutions se révélerait insuffisante, le dispositif de solidarité nationale est mis en œuvre.

1.2.5 Dispositions adoptées au niveau national

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel est de manière non limitative chargée de veiller à la cohésion de son réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés. À cette fin, elle doit prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau (art. L.511-31 du Code monétaire et financier).

Selon les modalités fixées par les DCG, les interventions nécessaires peuvent être décidées par le conseil d'administration de la CNCM s'il s'avère que les mécanismes existant au niveau des groupes régionaux sont insuffisants pour régler les éventuelles difficultés auxquelles peut être confronté un groupe.

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM

2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE AU 1^{ER} SEMESTRE 2020

2.1.1 Environnement économique

1er semestre 2020 : une réponse massive face au choc historique de la crise sanitaire

Le premier semestre 2020 a été marqué par la crise sanitaire du covid-19, d'abord arrivée en Chine, puis propagée dans le reste du monde. La mise en place de mesures de confinement a engendré un impact historique sur la croissance et alimenté d'importantes tensions financières (dont une chute marquée des marchés actions). Toutefois, les Etats associés aux banques centrales se sont montrés très réactifs en mettant en place des mesures et des plans de soutien de grande envergure pour maintenir à flot les entreprises et les ménages. En particulier, la Fed aux Etats-Unis et la BCE en zone euro ont massivement augmenté la taille de leur bilan et massivement injecté de la liquidité sur les marchés, afin d'assurer des conditions de financement extrêmement favorables. Ces plans ont permis aux différentes économies de commencer à amorcer leur reprise en deuxième partie de semestre, et les marchés financiers ont comblé en quelques mois une grande partie de leurs pertes alors que la recherche d'une solution médicale est aussi menée à une vitesse et une ampleur sans précédent (même si elle n'a pas encore abouti). Le rebond de l'économie aura toutefois été limité par la poursuite de l'épidémie en fin de semestre aux Etats-Unis et dans les pays émergents. De même, le chômage et les faillites d'entreprises restent un sujet de préoccupation, tout comme celui du risque d'une deuxième vague épidémique.

En **zone euro**, si les mesures de confinement des populations prises par les Etats ont endigué la crise sanitaire, les conséquences économiques de la pandémie ont été particulièrement lourdes, en témoignent la chute des actions (jusqu'à plus de 30% pour le Stoxx Europe 600 à son point bas de mi-mars) et celle de l'indice d'activité PMI composite (qui a atteint un point bas historique de 13,6 au cours du 1er trimestre). Face à cette situation exceptionnelle, les gouvernements ont rapidement réagi par des plans de relance budgétaire massifs visant à limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages (chômage partiel notamment) et les faillites d'entreprises (prêts garantis et crédits). De son côté, la BCE a mis en place un plan d'achat de 1100 milliards d'euros d'actifs d'ici la fin de l'année, afin de faciliter le refinancement des états, permettant de garder les taux souverains bas, et de contenir le risque de fragmentation financière au sein de la zone euro (le spread entre la dette italienne et allemande avait atteint 275 pb au T1-2020). Ces premières mesures, conjuguées au déconfinement des populations, ont permis un redressement de l'activité, tandis que la confiance a aussi été alimentée par l'espoir d'une réponse budgétaire forte au niveau européen (750 milliards d'euros d'aides, dont 500 milliards de subventions pour les pays, montants encore à valider), contribuant à la remontée de l'euro face au dollar courant mai (au-dessus de 1 € = 1,12 \$ fin T2-2020).

En **France**, l'arrêt de l'économie (confinement débuté le 17 mars) a été l'un des plus marqués parmi les pays développés au T1-2020 (PIB en chute de -5,3% vs. T4-2019), et ce malgré la mise en place de mesures de soutien très importantes (soutien direct de près de 110 milliards d'euros, crédits et garanties de l'Etat qui ont permis le versement de 350 milliards d'euros de prêts avec des conditions plus souples). L'impact d'un mois complet de confinement a été estimé à -30% (en avril) par l'Insee mais la levée graduelle des restrictions depuis le 11 mai a permis un redémarrage de l'économie, si bien que la perte d'activité n'était plus que de 22% en mai et de 12% en juin. Le rebond est donc significatif mais le chemin est encore long avant un retour à la normale (les prévisions officielles de croissance pour 2020 oscillent entre -9 et -11%).

Au **Royaume-Uni**, l'année avait bien débuté avec la validation d'un accord de sortie de l'Union Européenne mais la réaction tardive face à la crise sanitaire et les incertitudes liées à la suite des négociations sur le Brexit (en vue de la fin de la période de transition en décembre 2020) ont contribué à la volatilité de la livre sterling, qui s'est dépréciée face à l'euro et au dollar (point bas autour de 1 € = 0,93 £ en mars). Cette dernière a néanmoins retrouvé des couleurs en cours de semestre avec l'atténuation du risque sanitaire. Ceci est cependant resté limité par le refus de la prolongation de la période de transition par Londres, alors que les points de blocage sont encore nombreux.

Les **Etats-Unis** ont initialement fait le choix d'un confinement moins strict afin de ne pas trop pénaliser l'économie, ce qui a eu pour conséquence un recul moins marqué de la croissance (-1,3% en glissement trimestre au T1-2020). Si les autorités fédérales ont apporté un soutien historique (Fed : baisse des taux directeurs, achats massifs d'actifs et programmes inédits pour le financement des entreprises ; Washington : soutien budgétaire de 2800 milliards de dollars), la réponse face à la crise sanitaire aura été divergente en fonction des zones. Les Etats ayant pris les mesures les plus dures, avec un impact lourd sur la croissance, sont parvenus à lutter contre les contaminations et à arrêter la première vague. A l'inverse, certains Etats ont privilégié une réouverture rapide de l'économie et en paient le prix depuis la fin du semestre en termes de contamination. Ainsi, depuis début juin, le pays fait face à une nouvelle accélération du rythme de contagion forçant certains Etats à imposer de nouveau des restrictions (Texas, Californie, Floride...), faisant peser un risque sur la capacité de redressement de

l'économie. Un autre plan de relance est attendu mais le Congrès n'est pas encore parvenu à un accord dans un contexte électoral de plus en plus tendu. Les derniers sondages témoignent d'un avantage croissant en faveur de J. Biden et des Démocrates dans la course à la présidentielle, même si l'écart reste très faible pour le Congrès. Ceci pose un autre enjeu, celui de la politique commerciale de Washington alors que D. Trump cherche des boucs émissaires. Les relations avec Pékin (et dans une moindre mesure avec Bruxelles) se sont à nouveau tendues, malgré des efforts de la Chine pour respecter les engagements de l'accord signé en début d'année.

Premier pays à avoir été confiné puis déconfiné, la **Chine** a connu une chute marquée de sa croissance au T1-2020 (-10% vs. T4-2019) avec toutefois un rebond de l'activité dès le mois de mars. Cette tendance s'est poursuivie à un rythme soutenu tout au long du 2ème trimestre. Les autorités ont également dû faire face à l'émergence de nouveaux cas à Pékin, menant rapidement à de nouvelles mesures de restrictions localisées avec succès pour lutter contre la propagation. Malgré les tensions croissantes avec Washington et l'effondrement des carnets de commande internationaux, le pays a pu compter sur l'amélioration progressive de la demande domestique, portée entre autres par les mesures budgétaires mais aussi et surtout monétaires. Pour les **autres pays émergents**, l'incapacité à contenir la propagation du virus (toujours en accélération dans la plupart d'entre eux) pose problème alors que ces économies sont déjà frappées par l'effondrement du commerce mondial auquel ils sont fortement exposés.

Après une chute très marquée en début d'année jusqu'au mois d'avril (passage temporaire de la référence américaine WTI en négatif), sur fond de tensions exacerbées sur les capacités de stockage, les cours du pétrole ont retrouvé des couleurs, portés par la réouverture progressive des économies et la forte réduction de la production mondiale. L'OPEP+ a certes inscrit son soutien dans la durée, avec des coupes de production prévues jusqu'en avril 2022 mais la remontée des cours reste perturbée par les stocks importants accumulés depuis le début de l'épidémie et une dynamique de demande encore fragile.

2.1.2 Environnement réglementaire

L'actualité réglementaire des 6 derniers mois a été dictée par la situation du COVID-19. Si le cadre général de la réglementation en vigueur n'a pas été fondamentalement remis en cause, certains ajustements ont été effectués. Ils seront présentés à la fin de cette section.

Depuis dix ans, de nombreuses instances de régulation et de supervision tant nationales qu'internationales travaillent sur des règles destinées à limiter l'exposition aux risques, renforcer la solvabilité, protéger les clients, créanciers et investisseurs des établissements bancaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale est soumis à ce cadre législatif et réglementaire très large marqué par un caractère évolutif et une complexité croissante.

Ces mesures réglementaires en provenance de différentes autorités au plan international, européen et/ou au niveau de chacun des pays dans lesquels opèrent le groupe, sont susceptibles d'impacter significativement et à différents titres Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cela exige la mobilisation de moyens humains et matériels très importants pour se mettre en conformité avec les règles pouvant concerner tous les métiers, activités, thèmes et marchés géographiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces mesures et contraintes peuvent notamment :

- accroître les exigences de fonds propres et réduire la capacité du groupe à allouer et affecter ses ressources de capital et de financements ;
- limiter la capacité à diversifier les risques ;
- réduire la disponibilité de certaines ressources de financement et de liquidité ;
- augmenter le coût du financement ;
- augmenter les coûts de mise en conformité des activités ;
- augmenter le coût ou réduire la demande des produits et services offerts ;
- influencer sur l'organisation des activités, conduire à des réorganisations internes ou des changements structurels ;
- obérer la capacité à exercer certaines activités ;
- affecter la compétitivité et la rentabilité avec pour corollaire un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats opérationnels, la solvabilité et les notations du groupe.

Si certaines mesures sont déjà mises en œuvre et stabilisées, d'autres, nombreuses, sont encore en discussion et susceptibles de faire l'objet d'amendements non définis à ce stade notamment lors de leur transposition en droit européen dans le cadre notamment de la révision du « paquet bancaire européen » CRR3/CRD6. Cette incertitude, outre qu'elle complique le pilotage des activités et de la stratégie, rend souvent difficile l'évaluation précise des conséquences réelles et le chiffrage des impacts futurs qui sont le plus souvent répartis sur des périodes de transition très significatives. Ces mesures réglementaires, en vigueur ou programmées, sont susceptibles d'avoir des effets sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale, à savoir :

- la mise en œuvre des réformes prudentielles dans le cadre de la finalisation des accords de Bâle III, y compris la Fundamental Review of the Trading Book et l'initiative IRB Repair (dont la nouvelle définition des défauts) ;
- les réglementations européennes encadrant la gestion des créances non-performantes (Non-Performing Loans) notamment leurs règles de provisionnement ;
- la recommandation faite aux banques françaises par le Haut-Commissariat pour la Stabilité Financière (HCSF) afin d'encadrer davantage l'octroi des crédits habitats couplée à la mise en place d'un coussin contra-cyclique en France ;

- les mesures encadrant les dispositifs de rétablissement de résolution à mettre en place dans les établissements bancaires (BRRD – Bank Recovery and Resolution Directive), notamment les exigences associées en termes de ratio MREL (Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities) à respecter et de contribution au financement du Fonds de Résolution Unique (FRU) ;
- les réglementations encadrant la qualité et la protection des données (dont le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel dit « RGPD » ou les exigences prévues par les principes du BCBS 239) ;
- les réglementations relatives à la conformité bancaire notamment celles encadrant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) et la protection de la clientèle ;
- les réglementations encadrant les activités de marché (dont EMIR et MIFID2).

Par ailleurs, avec la récente crise du COVID-19, plusieurs ajustements réglementaires ont eu lieu. En particulier, l'entrée en vigueur progressive des accords de finalisation de Bâle III, initialement prévue de 2022 à 2027, a été repoussée d'un an, entre 2023 et 2028. Au niveau européen, le Parlement a voté un paquet de mesures intitulé « quick-fix » amendant CRR 2 afin d'augmenter la capacité des banques à absorber les pertes liées à la crise et notamment mettre en place des dispositions transitoires pour la gestion des créances douteuses. Aussi, des allègements temporaires de certaines contraintes prudentielles ont été décidés, notamment :

la suppression des coussins de fonds propres (coussin de conservation du capital, coussin de fonds propres contra-cyclique, coussin de risque systémique),

la possibilité de ne plus respecter certaines exigences en capital au titre du Pilier 2,

la possibilité d'avoir un ratio de liquidité LCR inférieur à 100%.

Enfin la BCE a recommandé à toutes les banques européennes de ne verser aucun dividende en 2020 au titre des résultats 2019 et 2020. Cette mesure fera l'objet de nouvelles discussions au quatrième trimestre 2020 et impacte également le versement de la rémunération des parts sociales.

2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

2.2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.2.1 Précisions méthodologiques

1/ Calcul des encours clientèle hors pensions

Crédit Mutuel Alliance Fédérale				
Encours de crédits à la clientèle				
(en millions d'euros)	30-juin-20	30-juin-19	évolution en %	en M€
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti [A]	407 001	378 091	+7,6%	+28 910
dont pensions [B]	1 424	3 555	ns	[2 131]
Crédits à la clientèle hors pensions [A] - [B]	405 577	374 536	+8,3%	+31 041

Encours de dépôts à la clientèle				
(en millions d'euros)	30-juin-20	30-juin-19	évolution en %	en M€
Dettes envers la clientèle au coût amorti [A]	381 654	316 518	+20,6%	+65 136
dont pensions [B]	89	615	ns	[526]
Dépôts de la clientèle hors pensions [A] - [B]	381 565	315 903	+20,8%	+65 662

2/ Évolutions à périmètre constant

Secteur banque de détail : les Fédérations Antilles-Guyane (Fort-de-France) et Massif Central (Clermont-Ferrand) du Crédit Mutuel ont rejoint, le 1er janvier 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Des variations à périmètre constant sont calculées en neutralisant sur le premier semestre 2020 les données des deux fédérations entrantes.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

	30-juin-20	var. périm.	30-juin-20	30-juin-19	évolution à périmètre constant en %	évolution à périmètre courant en %
Encours en millions d'euros						
Crédits à la clientèle hors pensions	405 577	3 218	402 359	374 536	+7,4%	+8,3%
Dépôts de la clientèle hors pensions	381 565	3 106	378 459	315 903	+19,8%	+20,8%

	1 ^{er} semestre 2020	var. périm.*	1 ^{er} semestre 2020 à périm. cst	1 ^{er} semestre 2019	évolution à périmètre constant en %	évolution à périmètre courant en %
[en millions d'euros]						
Produit net bancaire	6 858	56	6 801	7 537	-9,8%	-9,0%
Frais de fonctionnement	[4 552]	[41]	[4 511]	[4 567]	-1,2%	-0,3%
Résultat brut d'exploitation	2 306	15	2 290	2 970	-22,9%	-22,4%
Coût du risque	[1 046]	[7]	[1 039]	[462]	+124,6%	+126,2%
Résultat d'exploitation	1 260	8	1 251	2 507	-50,1%	-49,8%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	[0]	0	[0]	21	ns	ns
Résultat avant impôt	1 260	8	1 251	2 528	-50,5%	-50,2%
Impôt sur les bénéfices	[402]	[3]	[400]	[899]	-55,6%	-55,2%
Résultat net	857	5	852	1 629	-47,7%	-47,4%

Banque de détail

	1 ^{er} semestre 2020	var. périm.*	1 ^{er} semestre 2020 à périm. cst	1 ^{er} semestre 2019	évolution à périmètre constant en %	évolution à périmètre courant en %
[en millions d'euros]						
Produit net bancaire	5 191	56	5 135	5 265	-2,5%	-1,4%
Frais de fonctionnement	[3 355]	[41]	[3 314]	[3 386]	-2,1%	-0,9%
Résultat brut d'exploitation	1 836	15	1 820	1 879	-3,1%	-2,3%
Coût du risque	[934]	[7]	[926]	[391]	+136,6%	+138,5%
Résultat d'exploitation	902	8	894	1 487	-39,9%	-39,3%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	[1]	0	[1]	3	ns	ns
Résultat avant impôt	902	8	894	1 490	-40,0%	-39,5%
Impôt sur les bénéfices	[377]	[3]	[374]	[551]	-32,2%	-31,7%
Résultat net	525	5	520	939	-44,6%	-44,1%

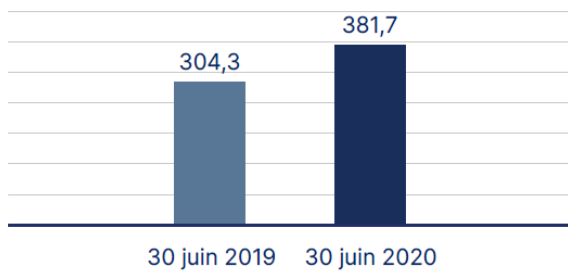
2.2.2.2 Évolution de l'activité au 1er semestre 2020

DÉPÔTS CLIENTÈLE

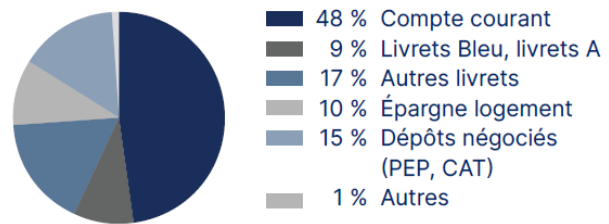
À fin juin 2020, l'encours des dépôts clientèle est de 381,7 milliards d'euros en progression de 20,6 % sur un an glissant (hors pensions et à périmètre constant, la progression est de 20,8 %).

L'encours des comptes courants créditeurs s'est apprécié de plus de 48 milliards d'euros suivis par les dépôts négociés (+15 milliards) et les dépôts sur livrets (+12 milliards).

**Crédit Mutuel Alliance Fédérale
dépôts clientèle**



Structure des dépôts clientèle au 30 juin 2020

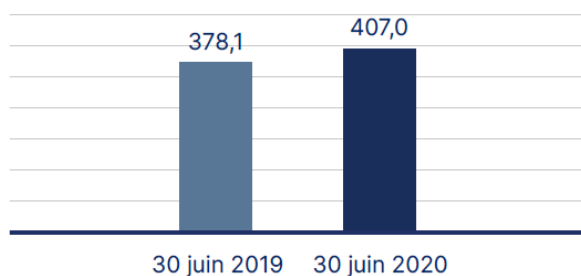


CRÉDITS CLIENTÈLE

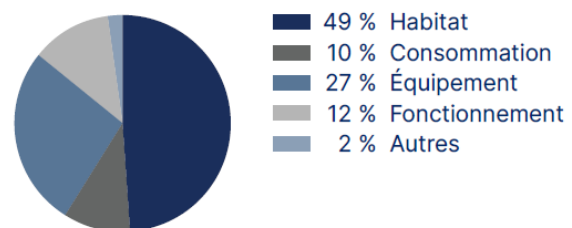
À fin juin 2020, l'encours des crédits clientèle est de 407,0 milliards d'euros en progression de 7,7 % sur un an glissant (hors pensions et à périmètre constant, la progression est de 7,4 %).

L'encours des crédits à l'habitat s'est apprécié de 7,1 % (+13 milliards). Les encours de crédits de fonctionnement qui incluent les Prêts garantis aux entreprises ont augmenté de 25,9 % (+10 milliards). Les crédits à la consommation et les crédits d'investissement connaissent la même tendance avec une hausse de 5,4 %.

**Crédit Mutuel Alliance Fédérale
crédits clientèle**



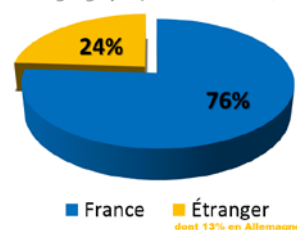
Structure des crédits clientèle au 30 juin 2020



2.2.2.3 Ventilation géographique des revenus

L'activité du groupe est concentrée en France, qui représente plus des trois quarts du produit net bancaire du groupe (76 % au 30 juin 2020). À l'international, le groupe a des activités importantes en Allemagne et, dans une moindre mesure, en Espagne. Le CIC dispose également de succursales internationales à Londres, Bruxelles, New York, Hong-Kong et Singapour, et de bureaux de représentation dans plusieurs autres pays. Ces activités internationales représentent environ un quart (24 %) du produit net bancaire du groupe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Ventilation géographique du PNB au 30/06/2020



2.2.2.4 Résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019	évolution à pér. constant ⁽²⁾
Produit net bancaire	6 858	7 537	-9,8%
Frais de fonctionnement	(4 552)	(4 567)	-1,2%
Résultat brut d'exploitation	2 306	2 970	-22,9%
Coût du risque	(1 046)	(462)	+124,6%
Résultat d'exploitation	1 260	2 507	-50,1%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	0	21	ns
Résultat avant impôt	1 260	2 528	-50,5%
Impôt sur les bénéfices	(402)	(899)	-55,6%
Résultat net	857	1 629	-47,7%
Intérêts minoritaires	89	169	-47,2%
Résultat net part du groupe	768	1 460	-47,8%

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

(2) Hors entrées de périmètre de 2020 : Crédit Mutuel Antilles Guyane et Crédit Mutuel Massif Central - Voir précisions méthodologiques au point 2.2.2.1.

Produit net bancaire (PNB)

Le produit net bancaire du premier semestre 2020 atteint 6,9 milliards d'euros et décroît de 9,8 % sur un an. Le caractère inédit et brutal de la pandémie sur l'environnement économique a pesé sur les revenus de l'ensemble des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Produit net bancaire des métiers opérationnels

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019	évolution	
			en %	en M€
Banque de détail	5 191	5 265	-2,5% *	(74)
Assurance	698	1 096	-36,3%	(398)
Métiers spécialisés	604	831	-27,3%	(227)
Banque privée	311	273	+13,8%	+38
Banque de financement	185	188	-1,9%	(4)
Activités de marché	38	194	-80,6%	(157)
Capital développement	71	176	-59,5%	(104)
Informatique, logistique et presse	915	873	+4,8%	+42

*à périmètre constant

La banque de détail, qui représente 70 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, affiche un produit net bancaire de 5,2 milliards d'euros en baisse de 2,5 % pénalisé par un recul des produits nets d'intérêt dans un environnement persistant de taux bas et des commissions en très légère baisse [-0,7 %].

La banque de financement est plus légèrement affectée avec un produit net bancaire de 185 millions d'euros en légère baisse de 1,9 %.

Le produit net assurance, en recul de 36,3 %, subit la chute de la collecte en assurance-vie et l'impact fort des mesures de solidarité prises pour les assurés tandis qu'en assurance de risques et de personnes, la progression du chiffre d'affaires et du portefeuille reste orientée à la hausse.

Les activités de marché réalisent au premier semestre 2020 un produit net bancaire de 38 millions d'euros contre 194 millions au premier semestre 2019 dans un environnement de marché très dégradé qui a fortement pénalisé les valorisations comptables des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Le produit net bancaire de l'activité capital développement est affecté par la baisse de la valorisation à la juste valeur des participations en portefeuille. Il s'établit à 71 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 176 millions au premier semestre 2019.

À l'inverse, le produit net bancaire de la banque privée [4 % des revenus des métiers opérationnels] progresse de 13,8 % sur un an dans un contexte d'activité commerciale soutenue pendant le confinement entraînant une augmentation des commissions.

Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

Les frais de fonctionnement baissent de 1,2 % à 4,6 milliards d'euros.

Compte tenu de la baisse du produit net bancaire, le résultat brut d'exploitation est en recul de 22,9 % à 2,3 milliards d'euros.

Coût du risque, créances douteuses et résultat d'exploitation

Le coût du risque est en forte hausse. Il s'établit à 1 046 millions d'euros contre 462 millions en 2019, soit +584 millions. Rapporté aux encours de crédit, le coût du risque clientèle global représente 48 points de base. Il inclut par prudence une charge du risque non avéré supplémentaire de 454 millions d'euros en anticipation d'une dégradation future des risques. Ainsi, le coût du risque non avéré se monte à 489 millions d'euros contre 25 millions un an plus tôt et représente 21 points de base des encours de crédit. Le coût du risque avéré est en hausse de 119 millions d'euros et s'établit à 26 points de base des encours de crédits (+3 points de base par rapport au 30 juin 2019). Cette hausse est liée à la forte dégradation de l'activité économique en France.

Le taux de créances douteuses ressort à 3,04 % à fin juin 2020 stable par rapport à fin juin 2019 (3,03 %). Il traduit la bonne qualité des actifs. Le taux de couverture s'élève à 52,7 % contre 54 % à fin juin 2019.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020	30/06/2019
Montant brut de l'encours de crédits à la clientèle	416 128	386 263
Créances douteuses brutes	12 669	11 695
Provisions pour dépréciation des créances	9 127	8 172
dont provisions pour dépréciations sur encours douteux	6 676	6 314
dont provisions pour dépréciations sur encours sains	2 451	1 875
Part des douteux dans les crédits bruts	3,04 %	3,03 %
Taux de couverture sur encours douteux	52,7 %	54,0 %

Le résultat d'exploitation est en baisse de 50,1 % à 1 260 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 2 507 millions un an auparavant.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt est de 1 260 millions d'euros.

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » enregistre au premier semestre 2020 un produit quasiment nul contre 21 millions en 2019 intégrant la diminution de la quote-part de résultat d'entreprises mises en équivalence notamment dans le secteur de l'assurance.

Résultat net

Le résultat net du premier semestre 2020 est de 857 millions d'euros, contre 1 629 millions au premier semestre 2019. Il est fortement impacté par le choc de la crise sanitaire et économique qui a provoqué une baisse du produit net bancaire et une hausse importante du coût du risque de crédit.

2.2.2.5 Résultats par activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.2.5.1 La banque de détail

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019	évolution à pér. constant ⁽²⁾
Produit net bancaire	5 191	5 265	-2,5%
Frais de fonctionnement	[3 355]	[3 386]	-2,1%
Résultat brut d'exploitation	1 836	1 879	-3,1%
Coût du risque	[934]	[391]	+136,6%
Résultat d'exploitation	902	1 487	-39,9%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	[1]	3	ns
Résultat avant impôt	902	1 490	-40,0%
Impôt sur les bénéfices	[377]	[551]	-32,2%
Résultat net	525	939	-44,6%

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

(2) Hors entrées de périmètre de 2020 : Crédit Mutuel Antilles Guyane et Crédit Mutuel Massif Central - Voir précisions méthodologiques au point 2.2.2.1.

Ce métier regroupe les caisses locales de Crédit Mutuel des 13 fédérations, le réseau CIC, la Banque Européenne du Crédit Mutuel, CIC Iberbanco, Targobank en Allemagne et en Espagne, le Groupe Cofidis Participations, Banque Casino et toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion d'actifs, épargne salariale, ventes et gestion immobilières.

Le réseau bancaire et les filiales métiers sont restés fortement mobilisés auprès de tous les types de clientèle.

Pour les clients particuliers, même si les dispositifs de maintien des salaires mis en place par les pouvoirs publics limitent les conséquences financières pour le moment, des dispositifs de réaménagement des crédits et la continuité des services ont été assurés.

Pour les clients professionnels et entreprises qui ont subi de plein fouet la crise, des mesures immédiates de report automatique des échéances de crédit ont été mises en place et un nombre très important de dossiers de Prêts garantis par l'État (PGE) a été instruit.

La banque de détail, qui représente 70 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, affiche un produit net bancaire de 5 191 millions d'euros en recul de 2,5 %, intégrant une baisse de 2,1 % de la marge nette d'intérêt dans un environnement de taux toujours bas et dans une moindre mesure celle des commissions [-1,7 %].

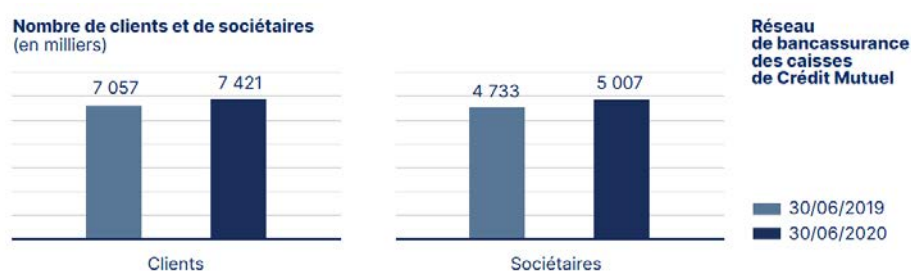
Devant cette baisse des revenus, les frais de fonctionnement sont également en baisse à 3 355 millions d'euros. Hors contribution au Fonds de résolution unique [+23,4 %], le coefficient d'exploitation de la banque de détail est de 64,6 % en hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport au premier semestre 2019. Le résultat brut d'exploitation, à 1 836 millions d'euros contre 1 879 millions au premier semestre 2019 est en baisse de 3,1 %.

Le coût du risque s'établit à 934 millions d'euros contre 391 millions un an plus tôt. Le coût du risque non avéré est en forte hausse [+394 millions d'euros]. Il reflète la dégradation de l'environnement économique lié à la pandémie. Le coût du risque avéré est lui également en hausse de 149 millions d'euros.

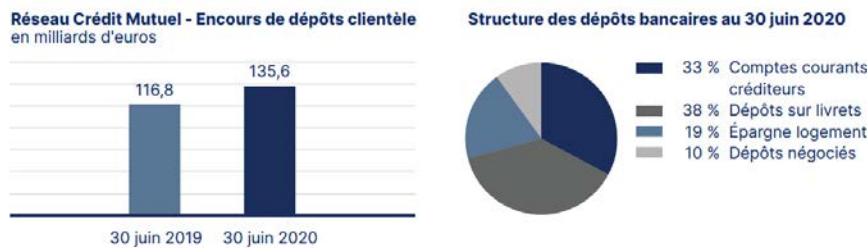
Réseaux bancaires

Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel

À fin juin 2020, le nombre de clients du réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel atteint 7,42 millions. Les particuliers représentent 87 % du total, suivis par les professionnels et entreprises (8 %) et les associations (4 % du total).



Les encours de dépôts connaissent une forte hausse de 16,1 % sur un an à 135,6 milliards d'euros ; les comptes courants créditeurs ont été majoritairement prisés avec une collecte de 10,4 milliards d'euros au premier semestre, les autres placements financiers n'offrant pas de rendement très attractif. L'engouement pour les livrets reste important avec des encours en hausse de 12,7 %. Les comptes à terme et l'épargne logement ne sont pas en reste avec des progressions d'encours respectives de 17,2 % et 6,1 %.



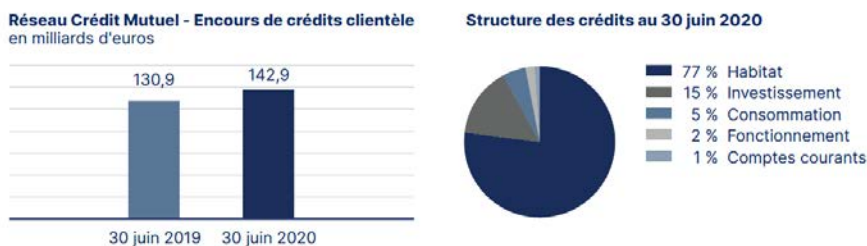
Les encours d'assurance-vie (+2,3 % à 40,8 milliards d'euros) et d'épargne financière bancaire (+2,1 % à 14,0 milliards) poursuivent leur croissance. Au total, l'épargne confiée par les clients du réseau bancaire des caisses de Crédit Mutuel atteint 190,4 milliards d'euros, en hausse de 11,8 %.

Les encours de crédits s'établissent à 142,9 milliards d'euros et progressent de 9,2 %.

La priorité donnée au soutien à la trésorerie des clients professionnels et entreprises se matérialise par des encours de crédits de trésorerie à 3,3 milliards d'euros à fin juin 2020 contre 0,8 milliard un an plus tôt.

L'activité à destination des clients particuliers s'est maintenue avec un montant de débloquages de crédit à l'habitat toujours en hausse (+3,9 %) de même que les encours (+8,7 % à 109,4 milliards d'euros).

Les crédits à la consommation plus affectés par la période de confinement sont en progression de 3,6 %.



La demande des clients pour des produits et services connexes s'est maintenue et le réseau, malgré des conditions difficiles, a continué à équiper la clientèle en assurances (+3,1 % de contrats), en contrats de banque à distance (+5,2 %) ou de télésurveillance (+2,6 %).

Concernant le compte de résultat, le produit net bancaire du réseau de bancassurance du Crédit Mutuel diminue de 1,8 % à périmètre constant (+1,8 % à périmètre courant) à 1 577 millions d'euros.

Les frais de fonctionnement sont bien maîtrisés (-6,0 %).

Le coût du risque est de 101 millions d'euros contre 1 million en 2019 en raison de la situation exceptionnelle de crise liée à la COVID-19.

Le résultat net à 227 millions d'euros s'apprécie de 3,0 %.

Réseau de bancassurance du CIC

Le nombre de clients du réseau bancaire s'établit à 5,2 millions à fin juin 2020, en hausse de 1,2 % en un an. Sur le marché des professionnels et entreprises, la progression est de 2,8 % avec 1,0 million de clients à fin juin 2020 (20 % du total) et sur les particuliers la hausse est de 0,8 %.

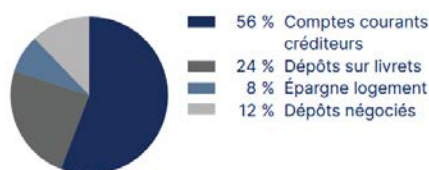


Les encours de dépôts sont en forte progression de 23,0 % sur un an à 147,5 milliards d'euros. Les comptes courants créditeurs sont principalement à l'origine de cette poussée avec une collecte de 21,2 milliards d'euros au premier semestre liée à la période de confinement. Les autres composantes des dépôts sont également en hausse : comptes à terme (+27,5 %), livrets (+6,4 %) et épargne logement (+3,7 %).

Réseau CIC - Encours de dépôts clientèle
en milliards d'euros



Structure des dépôts clientèle au 30 juin 2020



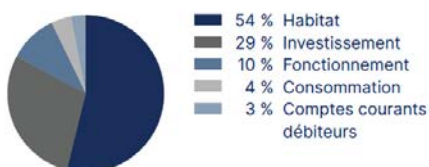
L'épargne gérée et conservée s'établit à 59,6 milliards d'euros d'encours à fin juin 2020. Elle est stable par rapport au 30 juin 2019. L'assurance-vie maintient une légère progression de 0,5 % à 37,5 milliards d'euros.

Les encours de crédit s'établissent à 147,7 milliards d'euros et progressent de 11,6 % par rapport au 30 juin 2019. En raison de la période de confinement imposée aux clients, l'activité crédit a été fortement concentrée sur les crédits de fonctionnement accordés à la clientèle de professionnels et d'entreprises (incluant les PGE) : ces encours ont presque triplé à 14,4 milliards d'euros. Les autres catégories d'encours continuent à progresser (investissement +7,5 %, habitat +4,8 % et consommation +0,5 %) même si en termes de déblocages l'activité a diminué sur ce semestre.

Réseau CIC - Encours de crédits clientèle
en milliards d'euros



Structure des crédits nets au 30 juin 2020



La demande des clients pour des produits et services connexes s'est maintenue et le réseau, malgré des conditions difficiles, a continué à équiper la clientèle en assurances (+3,5 % de contrats), en contrats de banque à distance (+6,8 %) ou de télésurveillance (+2,1 %).

Concernant le compte de résultat, le produit net bancaire du réseau de bancassurance du CIC est en recul de 5,1 % à 1 661 millions d'euros. La marge nette d'intérêt (-5,2 %) pâtit des conditions particulières de l'activité et d'un environnement de taux toujours bas et les commissions sont en recul de 3,3 %.

Les frais de fonctionnement sont bien maîtrisés (-0,8 %).

Le coût du risque est de 224 millions d'euros contre 70 millions en juin 2019. Le coût du risque avéré augmente de 31 millions d'euros et le coût du risque non avéré de 123 millions.

Le résultat net à 184 millions d'euros diminue de 49,6 %.

Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

La BECM est une filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au service de l'économie des régions, sur le marché des entreprises et des professionnels de l'immobilier. Pour accompagner ses 20 330 clients sur l'ensemble de leurs besoins, elle dispose d'un réseau commercial de 54 points de vente ainsi que d'une filiale à Monaco. Par territoire, le réseau est composé de 45 agences en France, 8 agences en Allemagne, et une succursale dans les Antilles. Il est organisé par marché, avec 36 agences pour le marché des entreprises, 16 agences pour le marché des professionnels de l'immobilier et 2 agences orientées vers le grand public.

Mesurés en capitaux moyens mensuels et globalisés sur le périmètre élargi à sa filiale, la BECM Monaco, les crédits à la clientèle sont en progression de 11 % sur 12 mois glissants, à 18,0 milliards d'euros. Les ressources comptables sont en forte augmentation de 58,2 % sur 12 mois glissants, à 19,3 milliards d'euros. Le coefficient d'engagement ressort à 93,0%.

Pour faire face aux enjeux de la continuité des activités lors de la survenance de la pandémie, la BECM a bénéficié des choix d'équipement et d'organisation faits dans les années antérieures : un équipement élevé en ordinateurs portables, en smartphones et en possibilités de connexion à distance, une pratique répandue de la visioconférence, une organisation décentralisée, une culture d'entreprise fondée sur la responsabilité au plus près du terrain et sur de larges capacités d'autonomie.

Depuis le 15 mars 2020, la mise en œuvre des mesures de soutien et d'accompagnement de la trésorerie des clients a été érigée en priorité (chiffres au 13 juillet 2020) : 333 millions d'euros d'échéances de prêts ont été prorogées. 1 125 millions d'euros de Prêts garantis aux

entreprises (PGE) ont été débloqués ou sont à l'instruction. Les échéances des financements à court terme ont été décalées au second semestre 2020.

La crise sanitaire a généré une forte accélération de la croissance des capitaux avec un renforcement de la position de liquidité. Le recul du produit net bancaire est limité car l'effet de la baisse de la marge d'intérêts est compensé par une bonne résistance des commissions nettes, en hausse de 13,7%.

Le produit net bancaire est en baisse de 3,2%, à 151,3 millions d'euros.

Les frais généraux sont en hausse de 1,6 % en raison notamment de l'augmentation des taxes financières. Le coût du risque avéré ressort à 38,5 millions d'euros, en hausse de 23,5 millions.

Le coût du risque non avéré en normes IFRS 9 se situe à 15,3 millions d'euros, en progression de 8,6 millions. Compte tenu de l'exposition relativement faible de la BECM sur les secteurs sensibles retenus au niveau du groupe, le coût du risque non avéré pour risques sectoriels ressort à 5,2 millions d'euros.

Le résultat net, à 23,4 millions d'euros, et en baisse de 25,2 millions, traduit la capacité de la BECM à préserver des résultats bénéficiaires en 2020 grâce à la résilience de son modèle d'affaires.

TARJOBANK en Allemagne

Implantée dans les 250 principales villes allemandes et disposant de 338 points de vente, TARJOBANK répond aux besoins de ses 3,8 millions de clients – particuliers et entreprises – en leur proposant des solutions en banque, assurance ainsi qu'en affacturage et en crédit-bail. Leader du marché dans les domaines du crédit à la consommation et de l'affacturage, TARJOBANK combine les avantages d'une banque en ligne avec ceux d'une banque de réseau pour offrir à ses clients un service rapide, efficace et un conseil personnalisé en agence, à domicile ou par téléphone.

Après un démarrage prometteur en janvier et février, l'activité de TARJOBANK a subi les effets de la crise sanitaire.

Si les agences ont été fermées au public durant la phase de confinement entre le 20 mars et le 4 mai, la banque a rapidement adapté ses processus pour pouvoir continuer à accompagner ses clients par téléphone.

Les canaux de vente à distance, en progression de 33 % par rapport au premier semestre 2019, ont également contribué à amortir le choc lié à la fermeture des agences au public.

La part de marché de la banque en crédit amortissable s'établit ainsi à 11,7 % au premier semestre, en hausse de 19 % par rapport à celle observée en 2019 durant la même période.

Les activités de crédit sur le lieu de vente et de crédit automobile ont souffert de la fermeture temporaire de bon nombre des points de vente des commerçants et concessionnaires partenaires, mais bénéficient d'une forme de rattrapage de la consommation depuis le mois de juin.

L'activité de gestion patrimoniale a progressé dans un contexte de forte volatilité qui a stimulé les transactions.

Les activités entreprises ont été plus durement affectées par la crise. Le chiffre d'affaires traité par les équipes d'affacturage est en retrait de 5,7 % par rapport au premier semestre 2019, tandis que la production de crédit-bail est en retrait de 10 %.

In fine, les encours de crédits restent malgré tout bien orientés. Ils s'établissent à 20,2 milliards d'euros à fin juin 2020, en hausse de 1 milliard (+5 %) par rapport au 30 juin 2019. Les volumes de dépôts ont accentué leur progression durant la période de crise sanitaire du fait de la diminution de la consommation et de la hausse de l'épargne de précaution. Ils atteignent 21,1 milliards d'euros au 30 juin 2020, en hausse de 2,2 milliards soit +11,8 % par rapport à fin juin 2019.

Le résultat avant impôt⁽¹⁾ du premier semestre 2020 s'établit à 121 millions d'euros. Malgré un produit net bancaire en progression de 1,8 %, le résultat avant impôt est en baisse, essentiellement en raison de la constitution d'une provision de 116 millions d'euros qui reflète l'estimation de l'impact à venir de la crise sanitaire sur le risque de crédit. Les effets de la crise ne se sont pas encore matérialisés du fait des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises mis en place temporairement par le gouvernement allemand, notamment le moratoire permettant le report de mensualités jusqu'au 1er juillet.

Groupe Cofidis Participations

Dans ce contexte particulier, le Groupe Cofidis Participations a su réagir rapidement et déployer le télétravail dans chacune de ses filiales, permettant à la fois d'assurer continuité d'activité et sécurité de ses collaborateurs.

L'activité commerciale a été affectée par la crise sanitaire durant le premier semestre. Les produits commercialisés en direct ont pâti du ralentissement très net de la consommation ; certains partenaires ont stoppé leur activité. La production est de ce fait en recul de 15 % par rapport à l'exercice précédent.

Grâce à un très bon début d'année, l'encours de crédit progresse de 4,8 % sur un an à 12,6 milliards d'euros. Le résultat net est en retrait par rapport au premier semestre 2019, il s'établit à 54 millions d'euros au premier semestre 2020, contre 96 millions un an plus tôt.

⁽¹⁾ Contribution aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le produit net bancaire progresse de 17 millions d'euros par rapport au premier semestre 2019. Il est porté par le développement de l'activité commerciale au second semestre 2019 et au début de l'année 2020, ainsi que par des conditions de refinancement sur les marchés restées très favorables.

Les frais de fonctionnement sont stables, en augmentation de seulement 0,7 % par rapport à 2019, avec la réalisation d'économies significatives dans le contexte de la crise.

Le coût du risque est en augmentation de 73 millions d'euros, dont 37 millions liés à un provisionnement supplémentaire sur l'encours sain pour anticiper une dégradation de la situation économique dans les mois à venir.

2.2.2.5.2 L'assurance

Au premier semestre 2020, l'assurance représente 10 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019	évolution
Produit net assurance	698	1 096	-36,3%
Frais de fonctionnement	[334]	[329]	+1,5%
Résultat brut d'exploitation	365	767	-52,5%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	1	15	ns
Résultat avant impôt	366	783	-53,3%
Impôt sur les bénéfices	[148]	[277]	-46,7%
Résultat net	218	505	-56,9%

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

L'activité d'assurance, portée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), est intégrée sur le plan commercial et technologique depuis 50 ans à Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

À l'instar du marché, la crise sanitaire et économique causée par la pandémie de Covid-19 a de fortes répercussions sur l'activité et les résultats du GACM au premier semestre 2020.

Les mesures de confinement mises en place, entre mars et mai 2020, en France et dans les pays des filiales du GACM, ont entraîné un fort ralentissement des ventes de contrats d'assurance et un repli significatif de la collecte en épargne. Au 30 juin 2020, le chiffre d'affaires assurance s'établit à 5,0 milliards d'euros et marque un recul de 21,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce repli s'explique par une chute de 40,1 % de la collecte brute en assurance-vie et capitalisation, qui s'établit à 2,2 milliards d'euros. La baisse de la collecte était déjà amorcée en tout début d'année à la suite des mesures prises pour une meilleure diversification des contrats d'assurance-vie. Cette stratégie a permis d'augmenter la part des unités de compte (UC) dans la collecte brute, qui atteint 37,9 %, en progression sensible par rapport au premier semestre 2019 (21,2 %). La baisse de la collecte s'observe également au niveau du marché, mais dans une moindre proportion (-26,7 % à fin juin 2020).

Les assurances de risques, moins exposées à la crise, poursuivent un développement soutenu.

Malgré une croissance des portefeuilles freinée au premier semestre, le chiffre d'affaires des assurances de biens progresse de 5,4 %.

La hausse du chiffre d'affaires est moins marquée en assurances de personnes. Elle atteint néanmoins +3,4 %. Plus particulièrement, la santé individuelle pâtit de la fin du dispositif d'Aide à la complémentaire santé (ACS) à compter du 1^{er} novembre 2019 qui entraîne une contraction du portefeuille.

En dépit de ce contexte chahuté, les commissions d'assurance versées aux réseaux poursuivent leur progression. Elles s'élèvent à 804 millions d'euros (+2,7 %), dont 646 millions d'euros versés à Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La période de confinement a des effets contrastés sur la sinistralité des différents portefeuilles de contrats. La baisse constatée des sinistres en automobile, en habitation et en santé est en grande partie compensée par l'augmentation des arrêts de travail et des décès en prévoyance et en emprunteurs. La crise produira encore ses effets au second semestre. En santé notamment, un effet rattrapage des soins non effectués pendant le confinement est attendu.

Au-delà de ces impacts sur l'activité d'assurance, le confinement a frappé de plein fouet de nombreux assurés et notamment les professionnels et les entreprises. Dans ce contexte, le GACM a pris un certain nombre de mesures exceptionnelles pour les soutenir. Une Prime de Relance Mutualiste, forfaitaire et immédiate, a été versée aux assurés en multirisque des professionnels ayant souscrit une garantie pertes d'exploitation. À fin juin 2020, plus de 25 000 assurés ont bénéficié de cette prime, comprise entre 1 500 et 20 000 euros, pour un total versé de près de 170 millions d'euros. Les Assurances du Crédit Mutuel ont également participé aux mesures de soutien mises en œuvre par la profession et notamment au fonds de solidarité pour les TPE et les indépendants, à hauteur de 17 millions d'euros.

Enfin, la forte chute des marchés boursiers enregistrée depuis le début de la crise a eu un effet négatif sur le résultat financier du GACM apprécié aux normes comptables internationales (IFRS).

Le résultat contributif du GACM s'élève à 218 millions d'euros, en recul de 57 % par rapport à juin 2019 (505 millions d'euros).

2.2.2.5.3 La banque de financement et les activités de marché

Au premier semestre 2020, les activités de banque de financement et activités de marché représentent 3 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019	évolution
Produit net bancaire	223	383	-41,8%
Frais de fonctionnement	(200)	(196)	+2,0%
Résultat brut d'exploitation	23	187	-87,8%
Coût du risque	(109)	(81)	+33,9%
Résultat avant impôt	(86)	106	ns
Impôt sur les bénéfices	20	(19)	ns
Résultat net	(66)	87	ns

La banque de financement

Avec ses équipes basées à la fois en France et dans les succursales du CIC à l'étranger (Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong), la banque de financement offre des services à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Elle appuie également l'action des réseaux « entreprises » pour leur grande clientèle et contribue au développement de l'activité internationale ainsi qu'à la mise en œuvre de financements spécialisés (acquisitions, actifs, projets).

L'encours de crédits géré est de 22,4 milliards d'euros à fin juin 2020 et celui des dépôts de 15,5 milliards.

Le produit net bancaire de la banque de financement est en baisse de 1,9 % concentrée sur l'activité « grands comptes » alors que la production en financements de projets a été bonne.

Les frais de fonctionnement sont stables (+0,8 %). Le coût du risque global est en hausse de 27 millions. Le coût du risque non avéré progresse de 69 millions d'euros. Il intègre des provisions sur encours sains et des provisions sectorielles ex-ante relatifs à des secteurs sensibles.

Après un impôt sur les bénéfices de 6 millions d'euros (contre un crédit d'impôt de 6 millions au premier semestre 2019) le résultat net est nul, contre 44 millions un an plus tôt.

Les activités de marché

Les activités de marché de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, regroupées sous l'appellation CIC Marchés, sont logées dans le bilan du CIC. Elles comprennent le métier investissement taux, actions et crédits et le métier commercial (CIC Market Solutions) en France et dans les succursales de New York et Singapour.

Les activités de marché réalisent au premier semestre 2020 un produit net bancaire de 38 millions d'euros, contre 194 millions au premier semestre 2019. L'environnement de marché très dégradé a fortement pénalisé les valorisations comptables des actifs financiers en juste valeur par résultat.

Les frais de fonctionnement s'accroissent de 2,7 % avec une charge de contribution au Fonds de résolution unique (FRU) de 28 millions d'euros contre 22 millions au 30 juin 2019.

Le résultat net ressort à -66 millions d'euros sur le semestre contre 43 millions au même semestre de l'année dernière.

2.2.2.5.4 La banque privée

Au premier semestre 2020, la banque privée représente 4 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019	évolution
Produit net bancaire	311	273	+13,8%
Frais de fonctionnement	[208]	[204]	+1,6%
Résultat brut d'exploitation	103	68	+50,4%
Coût du risque	[4]	11	ns
Résultat d'exploitation	99	79	+25,1%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	0	2	ns
Résultat avant impôt	99	81	+22,2%
Impôt sur les bénéfices	[22]	[16]	+34,0%
Résultat net	77	65	+19,3%

[1] MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Les sociétés qui composent le métier opèrent tant en France par le biais de CIC Banque Transatlantique et ses filiales Banque Transatlantique Luxembourg, Banque Transatlantique Belgium, Banque Transatlantique Londres, Banque de Luxembourg et Banque CIC Suisse.

Le début d'année a été très actif commercialement et l'activité gestion est restée soutenue pendant le confinement notamment en gestion conseillée et en matière de produits structurés.

L'encours d'épargne s'établit à 127,6 milliards d'euros au 30 juin 2020, en progression de 8,1 %. Cette hausse se fait aussi bien en dépôts (+ 6,2 %) qu'en épargne financière (+ 8,5 %).

L'encours de crédits atteint 15,0 milliards d'euros, en hausse de 10,5 % sur un an.

Le produit net bancaire de la banque privée est en nette augmentation de 13,8 % à 311 millions d'euros au premier semestre 2020.

Les frais de fonctionnement conservent une augmentation modérée de 1,6 %, le résultat brut d'exploitation à 103 millions d'euros est ainsi en hausse de 50,4 %.

Le coût du risque affiche une dotation nette de 4 millions d'euros contre une reprise de 11 millions un an plus tôt. Le résultat net est en hausse de 19,3 % à 77 millions d'euros.

2.2.2.5.5 Le capital-développement

Au premier semestre 2020, le capital-développement représente 1 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier de capital-développement pour les premiers semestres 2020 et 2019.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019	évolution
Produit net bancaire	71	176	-59,5%
Frais de fonctionnement	[25]	[23]	+5,1%
Résultat brut d'exploitation	47	152	-69,4%
Coût du risque	2	0	ns
Résultat avant impôt	49	152	-68,0%
Impôt sur les bénéfices	2	1	ns
Résultat net	50	153	-67,1%

Ce métier est exercé par Crédit Mutuel Equity qui, basé à Paris, dispose d'antennes à Lyon, Nantes, Lille, Bordeaux et Strasbourg et assure la proximité avec la clientèle, tout en abordant une phase de développement progressif à l'international (Suisse, Allemagne, Canada, États-Unis).

Malgré un environnement économique en forte dégradation, le premier semestre a été marqué par une forte activité de cessions et un niveau d'investissements de 266,5 millions d'euros sur le semestre.

Le portefeuille investi s'élève au 30 juin 2020 à 2 744 millions d'euros. Le portefeuille est composé de 329 participations hors fonds dont la très grande majorité est composée d'entreprises clientes du groupe et près de 90 % d'entreprises non cotées.

Les baisses de valorisation comptables, opérées afin de tenir compte de l'impact de la crise sur l'activité et les comptes des participations, impliquent un recul du produit net bancaire à 71 millions d'euros contre 176 millions un an plus tôt.

Les frais de fonctionnement passent de 23 millions d'euros à 25 millions à fin juin 2020. Il en ressort un résultat net de 50 millions d'euros

2.2.2.5.6 Informatique, logistique, presse & Holding

Ces activités sont constituées de deux secteurs distincts.

Le premier (informatique, logistique et presse) rassemble les activités qui ne sont pas rattachées à l'un des autres métiers, telles que les participations historiques du groupe dans des sociétés du secteur de la presse et des médias implantées dans l'est de la France, El Telecom, qui fournit des services de téléphonie mobile aux clients de la banque de détail, Euro Protection Surveillance qui délivre des prestations de télésurveillance aux particuliers, Lyfpay le portefeuille électronique du groupe. Il comprend également les systèmes d'information, l'immobilier du groupe, les prestations de Centre de Conseil et de Service – CCS, filiale créée en mai 2008 pour centraliser et rationaliser la logistique, les processus de paiement, les plates-formes de services et les services de support destinés aux membres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des caisses locales d'autres fédérations.

Le second (holding) regroupe les activités de coordination et de portage des filiales ainsi que les participations et les acquisitions du groupe (notamment les amortissements d'écarts d'évaluation et les coûts de refinancement des acquisitions), ainsi que les frais de démarrage des nouvelles succursales et caisses locales et enfin la quote-part de mise en équivalence d'entités dans lesquelles le groupe détient des participations minoritaires.

Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier informatique, logistique et presse & Holding pour les premiers semestres 2019 et 2020.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019	évolution
Produit net bancaire	806	779	+3,5%
Frais de fonctionnement	[873]	[863]	+1,2%
Résultat brut d'exploitation	[67]	[84]	+20,5%
Coût du risque	[2]	[1]	ns
Résultat d'exploitation	[69]	[85]	+18,5%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	0	0	ns
Résultat avant impôt	[69]	[84]	+17,6%
Impôt sur les bénéfices	122	[37]	ns
Résultat net	53	[121]	ns

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le produit net bancaire issu des activités informatique, logistique et presse & holding ressort à 806 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 779 millions au premier semestre 2019. Ces chiffres s'expliquent comme suit :

- l'activité « informatique, logistique et presse » du groupe génère un produit net bancaire ou des marges commerciales pour un montant total de 915 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 873 millions au premier semestre 2019, soit une hausse de 4,8 %. Cette évolution reflète le niveau de facturation des sociétés informatiques ;
- les activités « holding » du groupe génèrent un produit net bancaire négatif de 109 millions d'euros au premier semestre 2020 incluant notamment le coût de portage des emplois immobilisés, le coût des fonds propres et des plans de développement.

Les frais de fonctionnement augmentent de 1,2 %. Cette hausse intègre d'une part la poursuite des investissements informatiques et d'autre part la diminution des coûts [-8,2 %] engagée dans le cadre de la restructuration en cours du secteur de la presse.

Les activités informatique, logistique et presse & holding affichent un résultat net de 53 millions d'euros au premier semestre 2020 contre - 121 millions au premier semestre 2019.

2.2.2.6 Situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.2.6.1 Bilan

La structure de bilan est le reflet de l'activité de banque commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des mesures prises par le groupe pour renforcer sa structure financière en vue de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires qui seront applicables dans les années à venir. En particulier :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance une plus grande partie des crédits à la clientèle au moyen des dépôts, cette évolution s'inscrivant dans le prolongement de la stratégie déployée au cours des dernières années. Le ratio crédits/dépôts s'est progressivement amélioré : il s'établit à 106,6 % au 30 juin 2020 contre 119,5 % au 30 juin 2019 ;
- le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait l'objet d'une gestion stricte dans le cadre d'un dispositif piloté par la BFCM sur la base d'un système de gestion centralisée du risque. Ainsi, une progression significative est réalisée dans le cadre des ratios de liquidité Bâle 3 qui s'affichent au-delà du seuil de 100 % ; le LCR ressort à 159,8 % en moyenne sur le premier semestre 2020.

Actifs

Synthèse. Les actifs consolidés du groupe s'élèvent à 784,5 milliards d'euros au 30 juin 2020 contre 718,5 milliards au 31 décembre 2019 (+ 9,2 %).

Cette hausse de 9,2 % du total des actifs (+ 66 milliards d'euros) découle principalement de la hausse des prêts et créances sur la clientèle (+ 22,5 milliards soit + 5,8 %), des avoirs en caisse/banques centrales (+ 24,7 milliards) et des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti (+35,8 %).

Prêts et créances sur les établissements de crédit. Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont constitués des dépôts à vue, des prêts interbancaires et des prises en pension de titres. Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 55,4 milliards d'euros au 30 juin 2020 contre 40,8 milliards au 31 décembre 2019.

Prêts et créances sur la clientèle. Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 407,0 milliards d'euros au 30 juin 2020 contre 384,5 milliards au 31 décembre 2019, soit une hausse brute de 5,8 %.

Passifs (hors capitaux propres)

Synthèse. Les passifs consolidés du groupe hors capitaux propres s'élèvent à 737 milliards d'euros au 30 juin 2020 contre 671,4 milliards au 31 décembre 2019 (+ 9,8 %). Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 8,2 milliards d'euros au 30 juin 2020 stables par rapport au 31 décembre 2019. La hausse des passifs hors capitaux propres constatée au premier semestre 2020 provient principalement de la hausse des dettes envers la clientèle (dépôts principalement) de 44,8 milliards d'euros (+ 13,3 %), des dettes représentées par un titre (+9,9 %) et des dettes envers les établissements de crédit (+29 %).

Dettes envers les établissements de crédit. Les dettes envers les établissements de crédit augmentent de 10,6 milliards d'euros (+ 29 %) pour s'établir à 47 milliards au 30 juin 2020.

Dettes envers la clientèle. Les dettes envers la clientèle sont essentiellement constituées des dépôts à vue, des comptes à terme, des comptes d'épargne réglementée et des mises en pensions de titres. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 381,7 milliards d'euros au 30 juin 2020 contre 336,8 milliards au 31 décembre 2019. Cette progression provient pour l'essentiel de celle des comptes courants, des comptes à terme et des comptes sur livrets.

Dettes représentées par un titre au coût amorti. Les dettes représentées par un titre sont constituées des certificats de dépôt négociables et des émissions obligataires. Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 137,1 milliards d'euros au 30 juin 2020 en hausse de 9,9 % par rapport au 31 décembre 2019.

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du groupe s'établissent à 44,7 milliards d'euros au 30 juin 2020 contre 43,8 milliards au 31 décembre 2019, l'évolution correspondant en majeure partie au report du résultat net de 2019.

Les intérêts minoritaires passent de 3 320 millions d'euros au 31 décembre 2019 à 2 857 millions au 30 juin 2020.

2.2.2.6.2 Liquidité et refinancement

Au 30 juin 2020, la situation de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est solide du fait d'une poursuite de l'amélioration du ratio d'engagement du groupe depuis 18 mois et d'un accès confortable à la ressource de marché, facilité par les mesures fortes de la Banque centrale européenne (BCE) en faveur de la liquidité (PEPP : Pandemic Emergency Purchase Programme ; TLTRO3 : Targeted Longer-Term Refinancing Operations).

Les ressources levées par la trésorerie centrale (périmètre BFCM S.A.) sur les marchés ressortent à 157,1 milliards d'euros à fin juin (contre 143,6 milliards d'euros à fin 2019) et bénéficient d'une bonne répartition entre court terme (35 %) et moyen et long termes (65 %).

Les ressources courtes de marché monétaire de 55 milliards d'euros sont en progression de 6 % par rapport à la situation à fin 2019 et profitent d'une diversification en termes de supports (NeuCP 36 % ; ECP 35 % ; London CD 11 %, dépôts 18 %) et en termes de devises (€uro 48 % ; USD 33 % ; GBP 18 %). Les ressources en devises sont très majoritairement swappées en euro.

Le début d'année a été très actif. 10,4 milliards d'euros de ressources externes à moyen et long termes (hors TLTRO) ont d'ores et déjà été levées soit plus de 80 % du programme annuel. Le programme annuel a été réduit de 15 milliards d'euros à 12/13 milliards d'euros étant donné la position très confortable du groupe en termes de liquidité.

La répartition entre les émissions publiques et les placements privés s'établit respectivement à 56 % et 44 % ; à noter à cette occasion la proportion particulièrement importante des opérations privées au premier semestre traduisant la bonne réception de la signature BFCM par les investisseurs domestiques et internationaux.

En 2020, les émissions sous un format public ont représenté une contre-valeur de 5,8 milliards d'euros. Elles se répartissent de la manière suivante :

- BFCM sous format EMTN senior :
 - 600 millions de livres sterling (658 millions équivalents euros) à +5 ans, émis en février,
 - 180 millions de francs suisses (169 millions équivalents euros) à +8 ans, émis en février.
- BFCM sous format EMTN Non Preferred Senior (NPS) :
 - 1,0 milliard d'euros à 10 ans, émis en janvier,
 - 1,0 milliard d'euros à 10 ans, émis en juin.
- Crédit Mutuel Home Loan SFH :
 - 1,25 milliard d'euros à 10 ans émis en janvier,
 - 1,75 milliard d'euros à 5 ans émis en avril.

LCR ET BUFFER DE LIQUIDITÉ

Sur le périmètre consolidé, la situation de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la suivante :

- un ratio LCR moyen au premier semestre 2020 de 159,8 %,
- des actifs moyens de liquidité HQLA (High Quality Liquid Asset) de 110,1 milliards d'euros, dont 74 % déposés auprès des banques centrales (principalement la BCE).

Le total des réserves de liquidité au 30 juin 2020 sur le périmètre consolidé se répartit de la façon suivante :

Crédit Mutuel Alliance Fédérale [en milliards €]	Juin 2020
Cash déposé en banques centrales dont encaisses	96,2
Titres LCR (après haircut LCR)	29,0
<i>dont titres HQLA Level 1</i>	24,6
Autres actifs éligibles banques centrales (après haircut BCE)	44,5
TOTAL DES RESERVES DE LIQUIDITE	169,7

La réserve de liquidité couvre très largement les tombées de ressources de marché à 12 mois.

2.2.2.6.3 Solvabilité

Au 30 juin 2020, les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent à 47,5 milliards d'euros contre 45,6 milliards au 30 juin 2019 (47,1 milliards au 31 décembre 2019).

À fin juin 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale maintient un haut niveau de solvabilité, avec un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 17,1 %¹. Le ratio Tier 1 s'établit à 17,2 %¹ à juin 2020 et le ratio global de solvabilité atteint 20,0 %¹.

Les encours pondérés par les risques (RWA) s'élèvent à 231,5 milliards d'euros au 30 juin 2020, contre 225,7 milliards à fin décembre 2019. Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 89 % du total, à 207,1 milliards d'euros.

Le ratio de levier s'établit à 5,9 % au 30 juin 2020 (calcul en période transitoire).

¹ Sans mesures transitoires.

2.2.2.6.4 MREL – *Minimum Requirement Eligible Liabilities*

Au 31 mars 2020, le Groupe Crédit Mutuel (le « Groupe ») respecte la cible de MREL (exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles) fixée par le Conseil de Résolution Unique (CRU) à 23,7 % des risques pondérés (RWA) du Groupe (>8 % du total des passifs et des fonds propres (« TLOF »)¹, et applicable sur base consolidée. Le ratio estimé s'établit à 37,5 % des RWA et 14,2 % du TLOF.

Comme précédemment indiqué², et en prévision des évolutions de l'environnement réglementaire et notamment la transposition de BRRD II³, le Groupe souhaite maintenir la consolidation de l'ensemble du passif éligible, y compris celui émis par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM). Dans cette optique, le Conseil d'Administration de la BFCM du 30 juillet 2020 a décidé de demander l'affiliation de cette dernière à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) et ainsi d'intégrer le périmètre de solidarité du Groupe Crédit Mutuel. Cette affiliation pourrait, sous réserve de la décision de la CNCM, intervenir fin septembre 2020.

2.2.2.6.5 Notations externes

La solidité financière et la pertinence du modèle d'affaires sont reconnues par les trois agences de notation qui notent Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le groupe Crédit Mutuel :

	Émetteur/ Dette		Perspective	Dette senior préférée CT	Notation intrinsèque ***	Date de la dernière publication
	Contrepartie LT/CT **	senior préférée LT				
Standard & Poor's	A+ /A- 1	A	Négative ↓	A- 1	a	23/04/2020
Moody's	Aa2/P- 1	Aa3	Stable	P- 1	a3	12/05/2020
Fitch Ratings *	AA-↑	AA-↑	Négative ↓	F1+↑	a+	19/06/2020

* La note "Issuer Default Rating" est stable à A+.

** Les notes de contrepartie correspondent aux notations des agences suivantes : Resolution Counterparty chez Standard & Poor's, Counterparty Risk Rating chez Moody's et Derivative Counterparty Rating chez Fitch Ratings.

*** La notation intrinsèque correspond à la note « Stand Alone Credit Profile (SACP) » chez Standard & Poor's, à la note « Adjusted Baseline Credit Assessment (Adj. BCA) » chez Moody's et à la note « Viability Rating » chez Fitch.

Standard & Poor's : note Groupe Crédit Mutuel.

Moody's : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale/BFCM et CIC.

Fitch Ratings : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le 30 mars 2020, l'agence Fitch a amélioré d'un cran les notes Senior Préférées long terme (LT) et court termes (CT) de A+ /F1 à AA- /F1+ ainsi que la note Derivative Counterparty de A+ à AA-, considérant que Crédit Mutuel Alliance Fédérale devrait être en mesure de respecter son exigence MREL sans recours à la dette Senior Préférée, dans un horizon de 3 à 5 ans. Cette amélioration fait suite à un changement de la méthodologie de l'agence récemment entrée en vigueur. La notation pivot « Issuer Default Rating » est restée inchangée à A+.

Entre fin mars et début avril 2020, Fitch a réalisé des actions de notations négatives sur la quasi-totalité des banques européennes dans le contexte de crise de la Covid-19, ce qui s'est matérialisé par : 1) des placements sous surveillance négative pour les banques les plus exposées à une dégradation de leurs notes, 2) des mises sous perspective négative pour les banques dont les notations sont jugées plus résilientes, comme celles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Entre avril et début mai 2020, l'agence Standard & Poor's s'est inscrite dans le sillage de Fitch. Elle a réalisé de multiples actions de notation négatives sur les banques européennes, en raison des conséquences de la crise de la Covid-19 sur leurs fondamentaux à moyen-terme, malgré les mesures de soutien mises en place par les autorités domestiques et européennes. Dans ce contexte, l'agence a mis sous perspective négative les notes des cinq plus grandes banques françaises, dont le Groupe Crédit Mutuel.

¹ Telle que déterminée sur la base du cycle de résolution 2018.

² Cf. Communiqué de presse du 25 juillet 2019 – page 7.

³ Directive (UE) 2019/879 (BRRD II).

2.2.2.7 Indicateurs alternatifs de performance

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223- 1 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé) et le « produit net bancaire IFRS »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits <i>[exprimé en % ou en points de base]</i>	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
Coût du risque	Poste « coût du risque » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
Crédits à la clientèle	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
Coût du risque non avéré	Pertes attendues à 12 mois (S1) + pertes attendues à maturité (S2) voir note annexe. Application de la norme IFRS 9. Les dépréciations sont constatées, pour tous les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de perte à titre individuel	Mesure le niveau de risque non avéré
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales
Épargne assurance	Encours d'assurance-vie détenus par nos clients – données de gestion (compagnie d'assurance)	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance-vie
Épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) – données de gestion (entités du groupe)	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance-vie)
Épargne totale	Somme des dépôts comptable, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Somme des lignes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable ▪ intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable 	Mesure représentative de la rentabilité
Ratio crédits/dépôts ; coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle (poste « prêts et créances sur la clientèle » de l'actif du bilan consolidé) et des dépôts de la clientèle (poste « dettes envers la clientèle » du passif du bilan consolidé)	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
Taux de couverture	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
Part des douteux dans les crédits bruts	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts (calcul à partir de l'annexe « Prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement)	Indicateur de qualité des actifs

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RECONCILIATION AVEC LES COMPTES

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019
Coefficient d'exploitation de la banque de détail		
Frais généraux de la banque de détail	[3 355]	[3 386]
Produit net bancaire de la banque de détail	5 191	5 265
Coefficient d'exploitation de la banque de détail	64,6%	64,3%
Crédits / dépôts	30/06/2020	30/06/2019
Crédits nets à la clientèle	407 001	378 091
Dépôts de la clientèle	381 654	316 518
Crédits / dépôts	106,6%	119,5%
Taux de couverture	30/06/2020	30/06/2019
Dépréciations (S3)	6 676	6 314
Créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle (S3)	12 669	11 695
Taux de couverture global	52,7%	54,0%
Taux de créances douteuses	30/06/2020	30/06/2019
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	12 669	11 695
Crédits bruts à la clientèle	416 128	386 263
Taux de créances douteuses	3,04%	3,03%
Coût du risque clientèle total rapporté aux encours de crédits	30/06/2020	30/06/2019
Coût du risque clientèle	[1 005]	[454]
Crédits bruts à la clientèle	416 128	386 263
Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits *	0,48%	0,24%
Coût du risque clientèle avéré rapporté aux encours de crédits	30/06/2020	30/06/2019
Coût du risque clientèle avéré	[533]	[440]
Crédits bruts à la clientèle	416 128	386 263
Coût du risque clientèle avéré rapporté aux encours de crédits *	0,26%	0,23%
Coût du risque clientèle non avéré rapporté aux encours de crédits	30/06/2020	30/06/2019
Coût du risque clientèle non avéré	[473]	[14]
Crédits bruts à la clientèle	416 128	386 263
Coût du risque clientèle non avéré rapporté aux encours de crédits *	0,23%	0,01%

* annualisé

2.2.3 Évolutions récentes et perspectives

Cette crise sanitaire, économique et sociale marque un moment de cristallisation où le mutualisme, par sa capacité à écouter les attentes de la société, répond de manière pertinente aux besoins de ses clients.

Le diagnostic de contexte de taux bas, de pression réglementaire, de concurrence des plateformes technologiques, de transformation digitale et d'urgence climatique et environnementale posé par le plan stratégique *ensemble#nouveau monde 2019-2023* est confirmé. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ainsi décidé d'agir dès maintenant en accélérant la mise en œuvre de sa stratégie et en amplifiant ses choix stratégiques fondamentaux reposant sur l'exigence de proactivité, simplicité, efficacité et modernité.

Des travaux d'actualisation sont d'ores et déjà lancés et seront validés au second semestre 2020, après un processus de co-construction et de consultation réunissant élus, salariés et représentants du personnel

2.3 RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

2.3.1 Analyse du compte de résultat consolidé

Les résultats de la BFCM sur périmètre consolidé au titre du premier semestre 2020 ont été portés par les mêmes facteurs qui ont influé sur les résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le tableau ci-dessous présente les soldes intermédiaires de gestion de la BFCM sur périmètre consolidé pour le premier semestre 2020 et le premier semestre 2019.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019	évolution
Produit net bancaire	4 871	5 617	-13,3%
Frais de fonctionnement	[3 169]	[3 172]	-0,1%
Résultat brut d'exploitation	1 701	2 445	-30,4%
Coût du risque	[940]	[460]	+104,6%
Résultat d'exploitation	761	1 985	-61,7%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	23	37	-38,7%
Résultat avant impôt	784	2 023	-61,2%
Impôt sur les bénéfices	[310]	[639]	-51,4%
Résultat net	473	1 383	-65,8%
Intérêts minoritaires	96	206	-53,6%
Résultat net part du groupe	378	1 177	-67,9%

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Produit net bancaire (PNB)

Le produit net bancaire du premier semestre 2020 atteint 4,9 milliards d'euros et décroît de 13,3 % sur un an. Le caractère inédit et brutal de la pandémie sur l'environnement économique a pesé sur les revenus de l'ensemble des activités de la BFCM.

Produit net bancaire des métiers opérationnels

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019	évolution en %	en M€
Banque de détail	3 611	3 713	-2,8%	(102)
<i>dont réseaux bancaires</i>	<i>2 654</i>	<i>2 756</i>	<i>-3,7%</i>	<i>(102)</i>
Assurance	647	1 037	-37,6%	(390)
Métiers spécialisés	604	831	-27,3%	(227)
Banque privée	311	273	+13,8%	+38
Banque de financement	185	188	-1,9%	(4)
Activités de marché	38	194	-80,6%	(157)
Capital développement	71	176	-59,5%	(104)
Informatique, logistique et presse	121	133	-8,5%	(11)

La banque de détail, qui représente 72 % des revenus des métiers opérationnels de la BFCM, affiche un produit net bancaire de 3,6 milliards d'euros en baisse de 2,8 % pénalisé par un recul des produits nets d'intérêt dans un environnement persistant de taux bas et des commissions en baisse.

La banque de financement est plus légèrement affectée avec un produit net bancaire de 185 millions d'euros en légère baisse de 1,9 %.

Le produit net assurance, en recul de 37,6 %, subit la chute de la collecte en assurance-vie et l'impact fort des mesures de solidarité prises pour les assurés tandis qu'en assurance de risques et de personnes, la progression du chiffre d'affaires et du portefeuille reste orientée à la hausse.

Les activités de marché réalisent au premier semestre 2020 un produit net bancaire de 38 millions d'euros contre 194 millions au premier semestre 2019 dans un environnement de marché très dégradé qui a fortement pénalisé les valorisations comptables des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Le produit net bancaire de l'activité capital développement est affecté par la baisse de la valorisation à la juste valeur des participations en portefeuille. Il s'établit à 71 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 176 millions au premier semestre 2019.

À l'inverse, le produit net bancaire de la banque privée (6 % des revenus des métiers opérationnels) progresse de 13,8 % sur un an dans un contexte d'activité commerciale soutenue pendant le confinement entraînant une augmentation des commissions.

Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

Les frais de fonctionnement sont stables à 3,2 milliards d'euros.

Compte tenu de la baisse du produit net bancaire, le résultat brut d'exploitation est en recul de 30,4 % à 1,7 milliards d'euros.

Coût du risque et résultat d'exploitation

Le coût du risque est en forte hausse. Il s'établit à 940 millions d'euros contre 460 millions au premier semestre 2019, soit +481 millions.

Il inclut par prudence une charge du risque non avéré supplémentaire en anticipation d'une dégradation future des risques. Ainsi, le coût du risque non avéré se monte à 432 millions d'euros contre 38 millions un an plus tôt. Le coût du risque avéré est en hausse de 87 millions d'euros. Cette hausse est liée à la forte dégradation de l'activité économique en France.

Le résultat d'exploitation est en baisse de 61,7 % à 761 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 1 985 millions un an auparavant.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt est de 784 millions d'euros.

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » enregistre au premier semestre 2020 un produit de 23 millions d'euros contre 37 millions au premier semestre 2019.

Résultat net

Le résultat net du premier semestre 2020 est de 473 millions d'euros, contre 1 383 millions au premier semestre 2019. Il est fortement impacté par le choc de la crise sanitaire et économique qui a provoqué une baisse du produit net bancaire et une hausse importante du coût du risque de crédit.

2.3.2 Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Au 30 juin 2020, les encours de crédits accordés aux entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM s'établissent à 34,0 milliards d'euros.

Le résultat brut d'exploitation du périmètre consolidé de la BFCM est issu, à hauteur de -145 millions d'euros, d'opérations réalisées avec des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM (principalement les caisses locales et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel). Au premier semestre 2020, les revenus nets d'intérêts issus de ces opérations totalisent 173 millions d'euros, les commissions nettes versées s'élèvent à -6 millions et le solde net des autres produits et charges et des frais généraux enregistré par ces entités ressortent à -312 millions d'euros.

2.3.3 Évolutions récentes et perspectives

Cette crise sanitaire, économique et sociale marque un moment de cristallisation où le mutualisme, par sa capacité à écouter les attentes de la société, répond de manière pertinente aux besoins de ses clients.

Le diagnostic de contexte de taux bas, de pression réglementaire, de concurrence des plateformes technologiques, de transformation digitale et d'urgence climatique et environnementale posé par le plan stratégique *ensemble#nouveaumonde 2019-2023* est confirmé. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ainsi décidé d'agir dès maintenant en accélérant la mise en œuvre de sa stratégie et en amplifiant ses choix stratégiques fondamentaux reposant sur l'exigence de proactivité, simplicité, efficacité et modernité.

Des travaux d'actualisation sont d'ores et déjà lancés et seront validés au second semestre 2020, après un processus de co-construction et de consultation réunissant élus, salariés et représentants du personnel

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 BFCM – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1.1 Composition des organes de direction au 30 juin 2020

Conseil d'administration

- Nicolas Théry, président
- Michel Vieux, vice-président
- CFCM Maine-Anjou et Basse-Normandie, représentée par M. Jean-Marc Busnel
- Gérard Cormorèche
- Claude Courtois
- Philippe Gallienne
- Charles Gerber
- Olivier Guiot
- Elio Gumbs
- Nicolas Habert
- Albert Mayer
- Gishaine Ravanel
- René Schwartz
- Francis Singler
- Alain Têtedoie
- Dominique Trinquet

Censeurs

- Michel Andrzejewski
- Jean-Louis Bazille
- Pascal David
- Jean-Claude Lordelot
- Christian Muller
- Jacques Simon
- Alain Tessier
- Philippe Tuffreau

Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

Direction générale

- Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif
- Alexandre Saada, directeur général adjoint et dirigeant effectif

3.1.2 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Administrateurs

Nicolas Théry

55 ans

Né le 22 décembre 1965

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric Raiffeisen 67000 Strasbourg

MEMBRE DU COMITE DE SUIVI DES RISQUES GROUPE DE LA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la Direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation Vigeo créée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission Européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint le Crédit Mutuel après avoir exercé différentes fonctions au sein du groupe bancaire, il est président-directeur général du CIC Est de 2012 à 2016.

Depuis 2014, il préside la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Nicolas THÉRY est diplômé de Science Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) - major de la promotion «Liberté, Egalité, Fraternité» -, et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion - Mention Droit des affaires.

Président du conseil d'administration

Nomination au conseil : 2014

Echéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Banque CIC Est

Banque CIC Nord Ouest

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

Président du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur

ACM GIE

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de direction

Euro-Information

Directeur général

Banque CIC Est

Président du directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Directeur général adjoint

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Administrateur

Targobank Espagne

Banque Publique d'investissement

Représentant permanent de la BECM, administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Représentant permanent de GACM, administrateur

ACM IARD SA

Membre du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Participations

Michel Vieux

MEMBRE ASSOCIE DU COMITE DE SUIVI DES RISQUES DU GROUPE DE LA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL

69 ans

Né le 12 avril 1951

Adresse professionnelle :

130-132 avenue Victor Hugo 26009 Valence

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Michel Vieux est titulaire d'une licence de mathématiques de l'Université 1 de Grenoble et diplômé de l'Institut d'Etudes Commerciales de Grenoble : maîtrise de Sciences de Gestion, Diplôme d'étude approfondie, option Finance, Etudes de recherche en doctorat de 3ème cycle.

Michel Vieux est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais. Au cours de sa carrière professionnelle, il a occupé des fonctions de professeurs d'économie-gestion, de conseiller en formation continue, de consultant en analyse financière et de directeur d'un organisme de formation.

Il dispose d'une très grande expérience mutualiste au sein du Crédit Mutuel, il y exerce des mandats depuis 1984, d'abord au niveau local et régional avant d'être nommé administrateur confédéral en 2000.

Vice-président du conseil d'administration**Nomination au conseil : 2011****Fin du mandat : 2023***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

Caisse régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

Caisse de Crédit Mutuel de Pierrelatte

Caisse de Crédit Mutuel de la Vallée du Rhône

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Administrateur (représentant CRCM Dauphiné-Vivarais)

Assurance de Crédit Mutuel Vie SAM

Président d'honneur du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas

Co-gérant

Sud-Est Transactions Immobilières

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Membre du conseil de surveillance**

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Jean-Marc Busnel

61 ans

Né le 25 avril 1959

Adresse professionnelle :

43 boulevard Volney 53083 Laval

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DESS en administration et gestion d'entreprise, Jean-Marc Busnel est directeur Industriel du groupe ACOME depuis 2018. Il a débuté sa carrière au sein d'ACOME en tant que technicien puis cadre supérieur en 1980. Il a ensuite occupé différents postes de directeur des opérations (2002) à directeur industrie, achats et supply chain (2008) avant de devenir directeur de branche (2015).

Dès 1994, il est élu administrateur de la Caisse locale de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouët. Il exerce aujourd'hui des mandats au niveau local mais aussi au niveau fédéral et confédéral. Depuis 2018, il est Président de la Caisse Fédérale et de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse-Normandie.

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, membre du conseil d'administration**Nomination au conseil : 2018****Echéance du mandat : 2021***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Caisse de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouët

Caisse de Crédit Mutuel Solidaire

Vice-président du conseil de surveillance

SODEREC

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

ACOME SA

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Président du conseil d'administration**

IDEA OPTICAL

Gérard Cormoreche

MEMBRE DU COMITE D'AUDIT ET DES COMPTES GROUPE DE LA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL

63 ans

Né le 3 juillet 1957

Adresse professionnelle :

8 rue Rhin et Danube 69009 Lyon

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Agricultures d'Angers, Gérard Cormoreche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL CORMORECHE spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999.

Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004 et vice-président de la CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Administrateur**Nomination au conseil : 2001****Echéance du mandat : 2022***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

C.E.C.A.M.U.S.E

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

Vice-président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire

Représentant permanent de la Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Gérant

SCEA CORMORECHE Jean-Gérard

SARL CORMORECHE

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Censeur**

Crédit Industriel et Commercial

Claude Courtois

66 ans

Né le 6 janvier 1954

Adresse professionnelle :

494 avenue du Prado 13008 Marseille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'École Nationale de Police de Cannes-Ecluse, Claude Courtois a exercé des fonctions d'inspecteur de police au sein de deux services actifs de la Police Nationale.

Dès 1998, il est élu membre de conseil de surveillance d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2014, il devient administrateur fédéral et président du District Ouest de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Administrateur

Nomination au conseil : 2019

Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Montpellier Antigone

Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

Caisse de Crédit Mutuel Frontignan

Administrateur

Caisse méditerranéenne Financement

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Perpignan Kennedy

Philippe Gallienne

64 ans

Né le 17 juin 1956

Adresse professionnelle :

17 rue du 11 novembre 14052 Caen

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'École de Management de Normandie, Philippe Gallienne a été associé en charge du secteur association et gestion sociale du bureau du Havre de Mazars de 1990 à avril 2019.

Dès 1995, il est élu président fondateur de la Caisse de Crédit Mutuel du Havre Sanvic. En 1998, il devient président de la Caisse de Crédit Mutuel du Havre Hôtel de Ville et est élu administrateur fédéral la même année. Il a été nommé vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie en 2003 avant d'être nommé président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie en 2019.

Administrateur

Nomination au conseil : 2019

Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Normandie

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie

Caisse de Crédit Mutuel Le Havre Hôtel de Ville

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Charles Gerber

MEMBRE DU COMITE D'AUDIT ET DES COMPTES GROUPE DE LA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL

67 ans

Né le 3 juin 1954

*Adresse professionnelle :***4 rue Frédéric Raiffeisen**

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAP en mécanique générale et d'un diplôme en management et recrutement du Comité d'Action Economique du Haut-Rhin, Charles Gerber a débuté sa carrière en tant que sergent-chef dans l'armée. Il a ensuite exercé 10 ans dans le secteur de la mécanique, 20 ans en tant que responsable d'un site de production et 10 ans en tant que responsable achat grand volume au sein de la même entreprise avant de prendre sa retraite en 2009. Dès 1991, il est nommé membre du conseil d'administration d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'être nommé président de conseil d'administration en 2012.

Administrateur**Nomination au conseil : 2020****Echéance du mandat : 2023***Autres mandats exercés au 31 décembre 2019***Président**

Union des caisses de Crédit Mutuel du District d'Altkirch-St-Louis

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de la Largue

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Administrateur**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Olivier Guiot

53 ans

Né le 21 juillet 1967

Adresse professionnelle :

61 rue Blatin, 63000 Clermont-Ferrand

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Olivier GUIOT est titulaire d'un CAP en comptabilité. Après avoir été technicien logistique, il est élu maire de la commune de Saint-Hilaire dans l'Allier depuis 2001.

Dès 1999, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central. De 2018 à 2020, il est administrateur de plusieurs conseils d'administration provisoires (CCM MONTFERRAND, CCM CEBAZAT, VP de la CCM YZEURE). En 2020, il devient Président de la CCM D'YZEURE.

Administrateur**Nomination : 2020****Echéance du mandat : 2023***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Président**

Caisse de Crédit Mutuel d'YZEURE

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Massif Central

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Vice-Président**

Conseil d'administration provisoire de la Caisse de Crédit Mutuel d'YZEURE

Caisse de Crédit Mutuel de Moulins

Administrateur

Conseil d'administration provisoire de la Caisse de Crédit Mutuel de CEBAZAT

Conseil d'administration provisoire de la Caisse de Crédit Mutuel de MONTFERRAND

Elio Gumbs

59 ans

Né le 23 novembre 1961

Adresse professionnelle :

Rue du Prof Raymond Garcin 97201 Fort de France

Administrateur**Nomination : 2020****Echéance du mandat : 2023***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Saint Martin

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles Guyane

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Néant****Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un D.U.T en Génie électrique, Elio GUMBS est Chef de groupe centrale au sein d'Electricité de France depuis 2001. En 1983, il débute sa carrière en tant que Professeur de technologie avant de rejoindre Electricité de France en 1984.

En 2008, il devient administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'en devenir le président en 2017. Depuis mai 2017, il est administrateur de la Fédération et de la Caisse régionale de Crédit Mutuel Antilles Guyane.

Nicolas Habert

58 ans

Né le 27 avril 1962

Adresse professionnelle :

6 rue de la Tuilerie 31130 Balma

Administrateur**Nomination : 2020****Echéance du mandat : 2021***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Président du conseil d'administration**

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Purpan

Président du conseil de surveillance

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Néant****COMITES : SUIVI DES RISQUES GROUPE****Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômé de l'ISEP et de l'ESSEC et titulaire d'une formation à l'actuariat, Nicolas HABERT est consultant indépendant au sein de NH Consulting depuis 2007. En 1987, il débute sa carrière à la Banque Nationale de Paris en qualité de chargé de clientèle avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en 1989 puis la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 1993. De 1988 à 2012 il intervient en tant que formateur vacataire pour diverses entités du Centre de Formation de la Profession Bancaire ainsi qu'à l'Ecole d'ingénieurs de Purpan de 1996 à 2007 en tant que professeur de gestion, finance et commerce international.

Dès 2001, il devient administrateur à la création d'une caisse locale de crédit mutuel avant d'en devenir le président en 2010. Depuis 2017, il est administrateur fédéral et président du conseil de surveillance de Cautionnement Mutuel de l'Habitat. En mai 2020, il a été nommé président de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Midi Atlantique.

Albert Mayer

65 ans

Né le 17 septembre 1955

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Administrateur

Nomination au conseil : 2018

Echance du mandat : 2021

Mandats exercés au 30 juin 2020

Président

District des caisses de Crédit Mutuel de Sarreguemines

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Freyming Hombourg-Haut

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Gérant

Expertise et audit comptable Albert Mayer SAS

Secogem SARL

Pôle d'expertise comptable

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire de certificats d'études comptables supérieures, Albert Mayer est président du cabinet Albert Mayer Expertise et Audit Comptable depuis 2009. Albert Mayer est également membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Metz depuis 1994 et expert judiciaire près de la Cour d'Appel de Metz.

Dès 1993, il est nommé président d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Depuis 2018, il est président du District de Saint-Avold de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Gislhaine Ravanel

68 ans

Née le 30 septembre 1952

Adresse professionnelle :

99 avenue de Genève 74054 Annecy

Administratrice

Nomination au conseil : 2019

Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Chamonix

Membre du conseil d'administration et Président du District Arve/Genevois

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Néant

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée de l'École Pigier de Nice, Gislhaine Ravanel est conseillère municipale. Elle a exercé sa carrière au sein de la Mairie de Chamonix puis de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc avant de prendre sa retraite en 2013.

Elle est présidente d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2008 ainsi que présidente du District Arve/Genevois et membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc depuis 2017.

René Schwartz

MEMBRE ASSOCIE DU COMITE D'AUDIT ET DES COMPTES GROUPE DE LA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL

63 ans

Né le 14 janvier 1957

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en Droit et d'un DESS en administration des entreprises, René Schwartz exerçait jusqu'au 30 juin 2019, date de son départ en retraite, la profession d'avocat spécialisé en droit fiscal au sein de la Société Fiduciaire d'Alsace et de Lorraine à Mulhouse.

Dès 1992, il est élu président de la Caisse de Crédit Mutuel du Nouveau Monde à Bollwiller.

Depuis fin 2018, il est président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse et Administrateur de la Fédération Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Administrateur

Nomination au conseil : 2018

Echéance du mandat : 2021

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président

District des caisses de Crédit Mutuel de Mulhouse

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel du Nouveau Monde

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

CARPA Mulhouse

Francis Singler

64 ans

Né le 18 juillet 1956

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme de technicien en méthodes industrielles, Francis Singler est retraité. Il a effectué sa carrière au sein d'APF Entreprises Alsace, occupant des fonctions de responsable de production puis de responsable informatique avant de prendre sa retraite en 2018.

Dès 2001, il est nommé administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il a été président de la commission de formation des élus du District de Sélestat de 2006 à 2018. Depuis 2018, il est président du District de Sélestat de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et président du conseil d'administration de la caisse Ried Centre Alsace (1359).

Administrateur

Nomination au conseil : 2018

Echéance du mandat : 2021

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président

District des caisses de Crédit Mutuel de Sélestat

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Ried Centre Alsace

Membre du conseil de surveillance

Euro Information Production

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Alain Têtedoie

66 ans

Né le 16 mai 1954

Adresse professionnelle :

10 rue de Rieux 44040 Nantes

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé en horticulture, Alain Têtedoie est président directeur général dans le secteur de l'agroalimentaire.

Dès 1991, il devient administrateur de caisse locale de Crédit Mutuel. Il est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre-Ouest depuis 2006 et est également administrateur confédéral depuis 2004.

Administrateur

Nomination au conseil : 2007

Echéance du mandat : 2021

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président

Thalie Holding

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Caisse régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest

Président du conseil de surveillance

Crédit Mutuel Immobilier

Centre de Conseil et de Service (CCS)

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Loire-Divatte

Vice-président du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Président et représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Investlaco

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de EFSA, administrateur

Banque CIC Ouest

Représentant permanent de la Caisse régionale de Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre Ouest, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Représentant de Thalie Holding

La Fraïseraie SA

Gérant

GFA La Fraïseraie

SCEA La Fraïseraie

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Dominique Trinquet

70 ans

Né le 13 novembre 1950

Adresse professionnelle :

18 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris

Administrateur**Nomination au conseil : 2019****Echéance du mandat : 2022***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel du Mantois

Vice-président du conseil d'administration

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un brevet d'état d'Expert en automobiles, Dominique Trinquet est expert indépendant au sein du Cabinet TRINQUET depuis 1986.

En 2000, il a été élu président de la caisse locale de Crédit Mutuel du Mantois. Depuis 2002, il est administrateur de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile de France, dont il est également le vice-président.

Départ au cours du premier semestre 2020 ⁽¹⁾**Gérard Bontoux**

70 ans

Né le 7 mars 1950

Adresse professionnelle :

6 rue de la Tuilerie 31130 Balma

PRESIDENT DU COMITE DES REMUNERATIONS, MEMBRE DU COMITE DES NOMINATIONS, MEMBRE DU COMITE DE SUIVI DES RISQUES GROUPE DE LA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en droit privé et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, Gérard Bontoux a débuté sa carrière au service engagement à la banque de l'Union Parisienne. En 1975, il rejoint la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Midi-Pyrénées en tant que chargé de mission puis devient responsable du service Prospective Evaluation et Statistiques en 1995.

Dès 1979, il est élu administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Toulouse Saint-Cyprien. Il exerce des mandats au niveau local, régional mais également au niveau confédéral. Il est président de la Fédération et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Midi-Atlantique depuis 1994. Il est président du comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis 2018.

Administrateur**Nomination au conseil : 2009****Echéance du mandat : 2021***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Caisse régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Vice-président du conseil d'administration

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Caisse de Crédit Mutuel Toulouse St Cyprien

Représentant permanent de Marsovalor, membre du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Membre du conseil de surveillance**

Banque Européenne du Crédit Mutuel

⁽¹⁾ Par soucis de transparence, les administrateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont les mandats au sein de la BFCM ont pris fin au cours du 1^{er} semestre 2020 mais détenant par ailleurs des mandats au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, figurent ci-après.

Dirigeants

Daniel Baal

63 ans

Né le 27 décembre 1957

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteurs-crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des engagements à la Direction Régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la Caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 2001. Il a été directeur général adjoint de la Société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile de France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

Directeur Général et dirigeant effectif

Nomination au conseil : 2017

Echéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Participations

Euro-Information Production

Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président

SAS Les Gâtines

Président du conseil d'administration

CIC Sud-Ouest

CIC Ouest

Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

Vice-président du conseil de surveillance

Targo Deutschland GmbH

Targobank AG

Targo Manangement AG (fusion dans Targobank AG le 9mai 2028)

Administrateur

Fivory SA

Fivory SAS

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information

Alexandre Saada

55 ans

Né le 5 septembre 1965

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Alexandre Saada a débuté sa carrière en 1992 à Londres chez S.G. Warburg (fusionné en 1995 dans UBS Investment Bank) dans le département de corporate finance, spécialisé dans le secteur de institutions financières avant d'exercer en tant qu'associé gérant au sein de S Capital de 2002 à 2010. En 2010, il rejoint la Société Générale en tant que responsable des fusions-acquisitions pour le secteur des institutions financières pour la France et le Benelux. En 2015, il devient conseiller de direction générale puis directeur financier du Crédit Mutuel Nord Europe.

Depuis juin 2017, il est directeur général adjoint de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et président du conseil d'administration de Crédit Mutuel Home Loan SFH. Il est également président du conseil d'administration du CIC Ouest depuis 2018.

Alexandre Saada est diplômé de Sciences Po Paris (1988 – section Economique et financière), titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion (1987), d'un DEA d'économie et finance internationales (1988) de l'Université Paris Dauphine et d'un master of Science in Finance (1989 – bourse Jean Monnet) de Lancaster University (R.U).

Directeur général adjoint et dirigeant effectif

Nomination au conseil : 2018

Echéance du mandat : 2021

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président du conseil d'administration

CIC Ouest

Crédit Mutuel Home Loan SFH

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

Membre du conseil de surveillance

Targobank AG

Targodeutschland GmbH

Administrateur

Opuntia (LUXE TV) SA

Banque de Tunisie

Censeur

Cofidis France

Cofidis Participations

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

3.1.3 Les travaux du conseil au cours du premier semestre 2020

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au 30 juin 2020, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Le taux moyen de présence aux conseils a été de 76 % en ce qui concerne les administrateurs.

Réunion du 19 février 2020

Le conseil d'administration du 19 février 2020 a notamment porté sur les sujets suivants :

- Présentation du bilan et des comptes consolidés au 31 décembre 2019 ;
- Point ALM, risque de taux et de liquidité ;
- Rapport du comité d'audit et des compte groupe, y compris la présentation de l'évaluation des fonctions clés contrôle permanent, contrôle périodique et conformité ;
- Rapport du comité de suivi des risques groupe, y compris la présentation de l'évaluation de la fonction clé de gestion des risques ;
- Relations avec les superviseurs et lettres de suite ;
- Plan préventif de rétablissement ;
- Risques opérationnels : synthèse 2019 ;
- Risques de non-conformité : synthèse 2019 ;
- Validation des corps de règles 2020 ;

- Validation du dispositif du plan d'urgence liquidité ;
- Responsabilité Sociale et Mutualiste : politiques sectoriales et actions de réduction de l'empreinte carbone de 30% ;
- Rapport du comité des rémunérations présentant les éléments suivants : examen de la mise en œuvre de la politique de rémunération, rémunération des mandataires sociaux, indemnités des membres des conseils des entités faïtières, évaluation annuelle de la mise en œuvre de la politique et des pratiques de rémunération des preneurs de risques ;
- Rapport du comité des nominations, y compris la présentation de la synthèse des évaluations des comités émanant des conseils d'administration ;
- Présentation de l'évaluation des membres de la direction générale et validation de l'ensemble des évaluations du comité et des fonctions clés ;
- Point sur la trésorerie et la liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- Point sur les activités holding de fusion-acquisition ;
- Arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2019 ;
- Examen des conventions réglementées ;
- Affiliation de nouvelles caisses de Crédit Mutuel.

Réunion du 2 avril 2020

Le conseil d'administration du 2 avril 2020 a notamment porté sur les sujets suivants :

- Gestion de la crise COVID 19 : dispositif de pilotage de la crise, mesures d'organisation et de protection des salariés, mesures d'accompagnement des clients et sociétaires, premiers impacts et perspectives.
- Présentation et examen des rapports annuels sur le contrôle interne ;
- Approbation des rapports annuels sur le contrôle interne LCB-FT ;
- Répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres du conseil d'administration ;
- Rapports de gestion et rapports sur le gouvernement d'entreprise ;
- Mouvements proposés dans la composition du conseil d'administration dont le renouvellement du mandat du Directeur Général ;
- Préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2020 ;
- Affiliation de nouvelles caisses de Crédit Mutuel.

Réunion du 19 mai 2020

Le conseil d'administration du 19 mai 2020 a porté sur le sujet suivant :

- Acquisition de 9,36% de Cofidis Participations (Tranche 2020) et modification du pacte d'actionnaires

Réunion du 25 juin 2020

Le conseil d'administration du 25 juin 2020 a porté sur le sujet suivant :

- Conclusion d'un partenariat industriel de long terme.

3.1.4 Direction générale :

Composition de la direction générale

La direction générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, Directeur général et dirigeant effectif ;
- M. Alexandre Saada, Directeur général adjoint et dirigeant effectif.

Prérogatives de la direction générale

Les conseils du 6 avril 2017, du 21 février 2018 et du 2 avril 2020, relatifs aux nominations des dirigeants, n'ont pas apporté de limitations aux pouvoirs des deux dirigeants effectifs tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

3.2 CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL- GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.2.1 Composition des organes de direction au 30 juin 2020

Conseil d'administration

- Nicolas Théry, président
- Gérard Cormorèche
- Bernard Dalbiez
- Chantal Dubois
- Étienne Grad
- Nicolas Habert
- Véronique Hemberger
- Christine Leenders
- Mireille Lefebure
- Jean-Louis Maître
- Élia Martins
- Laurence Miras
- Gérard Oliger
- Frédéric Ranchon
- Agnès Rouxel
- Daniel Schoepf
- Annie Viot
- Alex Weimert

Administrateurs représentant les salariés

- Audrey Hammerer
- Laurent Torre

Censeurs

- Bernard Basse
- Philippe Gallienne
- Jean-François Jouffray
- Damien Lievens
- Gérard Lindacher
- Charles Gerber
- Lucien Miara
- Philippe Rage
- Daniel Rocipon
- Alain Têtedoie
- Philippe Tuffreau
- Didier Vieilly
- Michel Vieux

Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

- Les statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prévoient également que trois représentants des organisations syndicales représentatives, autres que celles ayant désigné des administrateurs représentants les salariés, assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

Direction générale

- Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- Éric Petitgand, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- Frantz Rublé, directeur général adjoint.

3.2.2 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Administrateurs

Nicolas Théry

55 ans

Né le 22 décembre 1965

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

COMITE : SUIVI DES RISQUES GROUPE

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la Direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation Vigeo créée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission Européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint le Crédit Mutuel après avoir exercé différentes fonctions au sein du groupe bancaire, il est Président-directeur général du CIC Est de 2012 à 2016.

Depuis 2014, il préside la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Nicolas THÉRY est diplômé de Science Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) - major de la Promotion «Liberté, Egalité, Fraternité» -, et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion - mention Droit des affaires.

Président du conseil d'administration

Nomination au conseil : 2014

Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Banque CIC Est

Banque CIC Nord Ouest

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

Président du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges

Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur

ACM GIE

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de direction

Euro-Information

Directeur général

Banque CIC Est

Président du directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Directeur général adjoint

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Administrateur

Targobank Espagne

Banque Publique d'investissement

Représentant permanent de la BECM, administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Représentant permanent de GACM, administrateur

ACM IARD SA

Membre du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Participations

Gérard Cormorèche

63 ans

Né le 3 juillet 1957

Adresse professionnelle :

8 rue Rhin et Danube 69009 Lyon

COMITE : AUDIT ET COMPTES GROUPE**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Agricultures d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL CORMORECHE spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999.

Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004 et vice-président de la CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Administrateur**Nomination au conseil : 2001****Echéance du mandat : 2022***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

C.E.C.A.M.U.S.E

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

Vice-président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire

Représentant permanent de la Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Gérant

SCEA CORMORECHE Jean-Gérard

SARL CORMORECHE

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Censeur**

Crédit Industriel et Commercial

Bernard Dalbiez

62 ans

Né le 7 août 1958

Adresse professionnelle :

494 avenue du Prado 13008 Marseille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un baccalauréat, Bernard Dalbiez a été conducteur de ligne et formateur au sein de la SNCF avant de prendre sa retraite en 2008. En parallèle de son activité principale, il a été officier de réserve de l'Armée de l'air, sous contrat jusqu'en juin 2019.

En 2010, il est élu président de la Caisse locale de Crédit Mutuel de Marseille Pelletan. Depuis 2018, il est président de District et vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Administrateur

Nomination au conseil : 2019

Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président

District Centre Est de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Marseille Pelletan

Président du conseil de surveillance

Société Actimut

Vice-Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

Censeur

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Chantal Dubois

68 ans

Née le 8 octobre 1952

Adresse professionnelle :

10 rue de Rieux 44040 Nantes

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Chantal Dubois a effectué sa carrière au sein de la société Legrand avant de prendre sa retraite en 2012.

Dès 1985, elle devient administratrice de la Caisse de Crédit Mutuel de Limoges Bénédictins et est élue présidente de cette caisse ainsi que de la Caisse de Crédit Mutuel de Limoges Jourdan Colisée en 2004. En 2010, elle est nommée administratrice de la Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest. Elle est présidente de la Fondation du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest depuis 2017.

Administratrice

Nomination au conseil : 2017

Echéance au mandat : 2020

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Présidente

Fondation du Crédit Mutuel Loire-Atlantique – Centre Ouest

Vice-présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Limoges Centre

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Caisse régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Représentante permanente de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest, administrateur

DOM'AULIM ESH

Étienne Grad

68 ans
Né le 26 décembre 1952

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

COMITE : AUDIT ET COMPTES GROUPE**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômé de la Chambre de commerce et d'industrie de Karlsruhe en Allemagne, Etienne Grad est président de la société Etienne Grad Conseil et Développement.

Il a débuté sa carrière au sein de TECHNICAL en qualité de responsable du secteur Est avant de poursuivre chez Sopromal en tant que responsable commercial. En 1992 il fonde le Bureau d'étude Etienne Grad avant de créer la société Etienne Grad Conseil et développement en 2011.

Dès 1992, il est nommé président du conseil d'administration de la Caisse de Crédit Mutuel du cours de l'Andlau. Depuis 2010, il est président du District de la Communauté Urbaine de Strasbourg de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Administrateur

Nomination au conseil : 2018

Echéance du mandat : 2021

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président

District des caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg

SAS GRAD Étienne Conseil et Développement

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau

Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administrateur

Crédit Industriel et Commercial

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Nicolas Habert

58 ans
Né le 27 avril 1962

Adresse professionnelle :
6 rue de la Tuilerie 31130 Balma

COMITES : SUIVI DES RISQUES GROUPE**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômé de l'ISEP et de l'ESSEC et titulaire d'une formation à l'actuariat, Nicolas HABERT est consultant indépendant au sein de NH Consulting depuis 2007. En 1987, il débute sa carrière à la Banque Nationale de Paris en qualité de chargé de clientèle avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en 1989 puis la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 1993. De 1988 à 2012 il intervient en tant que formateur vacataire pour diverses entités du Centre de Formation de la Profession Bancaire ainsi qu'à l'Ecole d'ingénieurs de Purpan de 1996 à 2007 en tant que professeur de gestion, finance et commerce international.

Dès 2001, il devient administrateur à la création d'une caisse locale de crédit mutuel avant d'en devenir le président en 2010. Depuis 2017, il est administrateur fédéral et président du conseil de surveillance de Cautionnement Mutuel de l'Habitat. En mai 2020, il a été nommé président de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

Administrateur

Nomination : 2020

Echéance du mandat : 2021

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président du conseil d'administration

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Purpan

Président du conseil de surveillance

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Véronique Hemberger

69 ans

Née le 24 décembre 1951

*Adresse professionnelle :*4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg**Administratrice****Nominaton au conseil : 2018****Echéance du mandat : 2021***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Présidente**

CME 67

UNCME

Représentante permanente de la BFCM, administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Membre du district de la CUS

District des caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

COMITE : AUDIT ET COMPTES GROUPE**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un Certificat d'aptitude pédagogique de l'Académie de Strasbourg, Véronique Hemberger a exercé en tant qu'enseignante puis en tant que chargée de direction d'une école maternelle avant de rejoindre l'Association départementale de la coopération à l'Ecole du Bas-Rhin en 1996 et de prendre sa retraite en 2005.

Depuis 2014, elle est présidente de la Caisse de Crédit Mutuel Enseignant 67 ainsi que de l'UNCME depuis 2017. En 2018 elle a été désignée présidente de la commission fédérale et de la commission interfédérale de formation des élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Christine Leenders

64 ans

Née le 21 février 1956

Adresse professionnelle :

1 place Molière 49000 Angers

Administratrice**Nomination au conseil : 2017****Echéance du mandat : 2023***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Présidente**

Le pied à l'étrier

Ecurie le mors aux dents

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches-sur-le-Loir

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Anjou

Caisse régionale du Crédit Mutuel d'Anjou

Caisse de Crédit Mutuel Agricole et Rural de l'Anjou

Gérante

Les Landes

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

COMITES : SUIVI DES RISQUES GROUPE I REMUNERATIONS**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômée d'un BTS Tourisme et titulaire d'une formation « Coaching and mentoring », Christine Leenders est dirigeante du Haras des Landes.

En 2001, elle est nommée administratrice de la Caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches sur le Loir avant d'être élue présidente de cette caisse en 2003.

Depuis 2006, elle est administratrice de la Caisse de Crédit Mutuel agricole et rurale de l'Anjou ainsi qu'administratrice de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou depuis 2010. Depuis 2017, elle est membre du conseil de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Mireille Lefebure

68 ans

Née le 27 octobre 1952

Adresse professionnelle :

105 faubourg Madeleine

45920 Orléans

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence d'anglais et d'un DESS de gestion de PME, Mireille Lefebure a exercé les fonctions de directeur administratif et financier puis de directeur général adjoint au sein de l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours/Poitiers/Orléans avant de prendre sa retraite en 2013.

Dès 1991, elle devient administratrice de la Caisse de Crédit Mutuel Tours Halles, qu'elle préside désormais depuis 2014.

Depuis 2017, elle est membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel du Centre et membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Administratrice

Nomination au conseil : 2017

Echéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Tours Halles

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel du Centre

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Jean-Louis Maître

63 ans

Né le 26 février 1957

Adresse professionnelle :

99 avenue de Genève 74054 Annecy

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une formation en expertise comptable, Jean-Louis Maître a exercé sa carrière en expertise comptable pendant 39 ans dont 26 ans comme directeur d'un cabinet de dix personnes avant de prendre sa retraite le 1er Mars 2017.

Elu au sein du conseil d'administration de la Caisse locale de Crédit Mutuel de Bourg Saint Maurice le 15 mars 1989, vice-président du Conseil d'Administration de cette même Caisse locale le 16 mars 1994 puis président de ce même conseil le 16 mars 2000. Depuis 2000, il est également administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc. Censeur à la Confédération Nationale et la Caisse Centrale du Crédit Mutuel depuis le 16 Mai 2018. Administrateur au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel « Alliance Fédérale » depuis le 10 mai 2019.

Administrateur

Nomination au conseil : 2019

Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Bourg Saint-Maurice

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Élia Martins

50 ans

Née le 4 juin 1970

Adresse professionnelle :

18 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DEA en droit européen de l'Université Paris 1 et d'un CAPA de l'EFB Paris, Elia Martins est juriste au sein du groupe L'OREAL depuis 2006. Auparavant, elle exerçait en tant que collaboratrice au sein du cabinet d'avocats Pierre Haïk.

En 2013, elle est élue présidente du conseil d'administration de la Caisse de Crédit Mutuel Paris 8 Europe. Depuis 2017, elle est membre du conseil d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile de France.

Administratrice

Nomination au conseil : 2018

Echéance du mandat : 2021

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Paris 8 Europe

Administratrice

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France

Caisse régionale du Crédit Mutuel Île-de-France

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Laurence Miras

55 ans

Née le 4 avril 1965

Adresse professionnelle :

130-132 avenue Victor Hugo 26009 Valence

COMITÉ : NOMINATIONS

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en droit à la faculté de Droit d'Aix-Marseille et d'un diplôme de notaire, Laurence Miras a exercé divers postes dans des études de notaires en qualité de clerc puis a exercé en tant que notaire pendant dix ans avant de devenir jardinier paysagiste en entreprise individuelle en 2013.

En 2014, elle est élue présidente du conseil d'administration de la Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas et est membre du conseil d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais.

Administratrice

Nomination au conseil : 2017

Echéance : 2023

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

Caisse régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Gérard Oliger**COMITES : NOMINATIONS (PRESIDENT) | REMUNERATIONS**

69 ans

Né le 7 juillet 1951

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence en histoire de la faculté de lettres de Strasbourg, Gérard Oliger a exercé en tant que professeur au rectorat de Nancy Metz pendant une trentaine d'années avant de prendre sa retraite en 2011.

Dès 1995, il devient administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2006, il est nommé Président du District de Sarreguemines de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il exerce des mandats au niveau local mais également au niveau régional. Il est président du comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis 2018.

Administrateur**Nomination au conseil : 2018****Echéance du mandat : 2022***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Président**

Union des caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel du Pays de Bitche

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Frédéric Ranchon

54 ans

Né le 22 juin 1966

Adresse professionnelle :

61 rue Blatin 63000 Clermont-Ferrand

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de la faculté de pharmacie de Chatenay-Malabry, Frédéric Ranchon a débuté sa carrière en tant que délégué médical ville et hospitalier en 1988 avant de suivre des formations en entrepreneuriat auprès de l'ESC de Clermont Ferrand et de l'ESSEC Paris et de prendre la gérance de boutique Orchestra en 2003.

De 2005 à 2019, Key Account Manager pour les Laboratoires ABBOTT/ABBVIE (chargé grands comptes hospitaliers).

Il est président de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2017 ainsi que président de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2016.

Administrateur

Nomination au conseil : 2018

Echéance du mandat: 2021

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président

Fédération du Crédit Mutuel Massif Central

Caisse régionale du Crédit Mutuel Massif Central

Gérant

SAXO

MAM

SAXO MOD

FARGES

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Agnès Rouxel

62 ans

Née le 20 avril 1958

Adresse professionnelle :

17 rue du 11 novembre 14052 Caen

COMITÉ : NOMINATIONS

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Agnès Rouxel a suivi un diplôme universitaire de formateur pour adultes. Elle est gérante des sociétés JP2A et GENESE, deux cabinets internationaux de conseil et de formation en performance humaine.

En parallèle de son activité principale, elle est Présidente de la Commission des élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire et membre du MEDEF Seine Estuaire et du Conseil Européen Femmes Entreprises et Commerce.

Depuis 2018, elle est présidente de la Caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse et membre du conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie.

Administratrice

Nomination au conseil : 2017

Echéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Représentante permanente de la Caisse de Crédit Mutuel de Sainte Adresse, administrateur

Caisse régionale du Crédit Mutuel Normandie

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse

Titulaire et Présidente de la Commission élus

Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire

Membre du conseil

Conseil européen des entreprises et commerce – Conseil du commerce de France

Gérante

JP2A

Genèse

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil d'administration

MEDEF Seine Estuaire

Daniel Schoepf

65 ans

Né le 9 mars 1955

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

COMITE : SUIVI DES RISQUES GROUPE (PRESIDENT)**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un BTS Action commerciale et de multiples formations dans les domaines informatiques, de la gestion et du management, Daniel Schoepf a effectué sa carrière dans le secteur informatique pendant presque quarante ans avant de prendre sa retraite en 2015.

Dès 1996, il est élu président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Saverne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

En 2014, il est élu président de la Caisse de Crédit Mutuel Dettwiller. Il est président du comité de suivi des risques groupe depuis 2016.

Administrateur**Nomination au conseil : 2018****Echéance du mandat : 2023***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Président**

Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Saverne

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Dettwiller

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Éditions des dernières nouvelles d'Alsace

SAP L'Alsace

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Membre du conseil de surveillance**

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Annie Virot

65 ans

Née le 6 mars 1955

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

COMITÉ : RÉMUNÉRATIONS**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un CAPES en mathématiques de l'Université de Reims, Annie Virot a exercé en tant que professeur de mathématiques pendant une vingtaine d'années avant d'exercer en tant que consultante puis en tant que formatrice.

En 2007, elle est élue présidente de la Caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy. Elle est présidente du District Bourgogne Champagne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe depuis 2018.

Administratrice**Nomination au conseil : 2017****Echéance du mandat : 2023***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Présidente**

Union des caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne-Champagne

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy

Vice-présidente du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Alex Weimert

66 ans

Né le 23 mai 1954

Adresse professionnelle :

Rue du Prof Raymond Garcin 97201 Fort de France

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme en agro-économie et diplômé d'études supérieures spécialisées, Alex WEIMERT a débuté sa carrière en qualité de Directeur de la Coopérative Fruitière de Guyane avant de devenir conseiller technique et pédagogique au Ministère de la Jeunesse et des Sports. En 1984 il fonde l'IFODES, un organisme de formation professionnelle puis en 1988, il fonde Guyane Technologiques Systèmes, une société de services et ingénierie en informatique, Monsieur Alex WEIMERT est aujourd'hui retraité.

Dès 1992, il devient président de la caisse locale de Crédit mutuel de Guyane avant de devenir président du Crédit Mutuel Antilles-Guyane en octobre 2016.

Administrateur

Nomination : 2020

Echéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Associé-Gérant

Guyane Technologie Systèmes

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Administrateurs représentant les salariés

Audrey Hammerer

42 ans

Née le 8 janvier 1978

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence en histoire géographie et d'une licence ABF, Audrey Hammerer a rejoint le Crédit Mutuel dès 2002 en tant que conseillère d'accueil et occupe aujourd'hui le poste de chargée de clientèle professionnelle au sein du Pôle professionnel de Grenoble de Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais.

Depuis 2016, elle est administratrice représentant les salariés au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Administratrice représentant les salariés

Nomination au conseil : 2016

Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Néant

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Laurent Torre

52 ans

Né le 5 mai 1967

*Adresse professionnelle :*4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'une Maîtrise en Droit privé, Laurent Torre est responsable d'activité juridique au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Il a débuté sa carrière en 1995 en qualité de juriste au sein des Assurances du Crédit Mutuel avant de rejoindre la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en 2000.

Depuis janvier 2020, il est administrateur représentant les salariés au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Administrateur**Nomination : 2020****Echéance du mandat : 2022***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Administrateur représentant les salariés**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Néant****Administrateurs dont les mandats ont pris fin en cours premier semestre 2020⁽¹⁾****Gérard Bontoux**

70 ans

Né le 7 mars 1950

Adresse professionnelle :

6 rue de la Tuilerie 31130 Balma

PRESIDENT DU COMITE DES REMUNERATIONS, MEMBRE DU COMITE DES NOMINATIONS, MEMBRE DU COMITE DE SUIVI DES RISQUES GROUPE DE LA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en droit privé et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, Gérard Bontoux a débuté sa carrière au service engagement à la banque de l'Union Parisienne. En 1975, il rejoint la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Midi-Pyrénées en tant que chargé de mission puis devient responsable du service Prospective Evaluation et Statistiques en 1995.

Dès 1979, il est élu administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Toulouse Saint-Cyprien. Il exerce des mandats au niveau local, régional mais également au niveau confédéral. Il est président de la Fédération et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Midi-Atlantique depuis 1994. Il est président du comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis 2018.

Administrateur**Nomination au conseil : 2009****Echéance du mandat : 2021***Autres mandats exercés au 30 juin 2020***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Caisse régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Vice-président du conseil d'administration

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Caisse de Crédit Mutuel Toulouse St Cyprien

Représentant permanent de Marsovalor, membre du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Membre du conseil de surveillance**

Banque Européenne du Crédit Mutuel

⁽¹⁾ Par soucis de transparence, les administrateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont les mandats au sein de la CFde CM ont pris fin en cours du premier semestre 2020 mais détenant par ailleurs des mandats au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, figurent ci-après.

Charles Gerber

MEMBRE DU COMITE D'AUDIT ET DES COMPTES GROUPE DE LA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL

67 ans

Né le 3 juin 1954

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric Raiffeisen

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAP en mécanique générale et d'un diplôme en management et recrutement du Comité d'Action Economique du Haut-Rhin, Charles Gerber a débuté sa carrière en tant que sergent-chef dans l'armée. Il a ensuite exercé 10 ans dans le secteur de la mécanique, 20 ans en tant que responsable d'un site de production et 10 ans en tant que responsable achat grand volume au sein de la même entreprise avant de prendre sa retraite en 2009. Dès 1991, il est nommé membre du conseil d'administration d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'être nommé président de conseil d'administration en 2012.

Administrateur

Nomination au conseil : 2020

Echéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président

Union des caisses de Crédit Mutuel du District d'Altkirch-St-Louis

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de la Largue

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Dirigeants

Daniel Baal

63 ans

Né le 27 décembre 1957

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteurs-crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des Engagements à la Direction Régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la Caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 2001. Il a été directeur général adjoint de la Société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile de France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du Directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

Directeur général

Nomination au conseil : 2017

Echéance du mandat: 2023

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Participations

Euro-Information Production

Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président

SAS Les Gâtines

Président du conseil d'administration

CIC Sud-Ouest

CIC Ouest

Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

Vice-président du conseil de surveillance

Targo Deutschland GmbH

Targobank AG

Targo Management AG (fusion dans Targobank AG le 9 mai 2018)

Administrateur

Fivory SA

Fivory SAS

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Île-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information

Éric Petitgand

56 ans

Né le 4 février 1964

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Eric Petitgand a débuté sa carrière en 1987 en qualité de responsable du back office trésorerie au sein de BTP puis Renault Crédit International. En 1992, il rejoint la Caisse Centrale du Crédit Mutuel en tant que responsable des back-offices marchés. En 1996, il devient chargé de missions auprès du directeur général et directeur commercial au sein du Crédit Mutuel Centre Est Europe. En 1999, il est nommé directeur régional de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc en 2003, puis vice-président et chef d'exploitation du centre des services partagés du réseau des caisses Desjardins en 2013.

Depuis 2016, il est directeur général adjoint de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et directeur général adjoint de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Depuis 2017, il est également directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Antilles Guyane et de la Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane.

Eric Petitgand est titulaire d'un DESS en contrôle de gestion et d'audit de l'IAE de l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne.

Directeur général adjoint et dirigeant effectif

Nomination au conseil : 2016

Sans limitation de durée

Autres mandats exercés au 30 juin 2020

Président et représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Bischenberg

Directeur général adjoint

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Vice-président

Monetico International

Directeur général

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Membre du conseil de surveillance

Euro-Information

Membre du comité de direction

Euro Information Télécom

Membre du conseil d'administration

Centre de Conseil et de Service - CCS

Représentant permanent de Placinvest, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

Administrateur

LYF

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président

Filaction

Vice-président

Cemcice Servicios España

Membre du conseil d'administration

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Membre du conseil de surveillance

Euro Information Production

Membre du conseil de direction

Euro Information Direct Services

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de direction

Euro-TVS

Euro-Information Épithète

Représentant permanent de CIC Associés, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

Directeur Général

Caisse régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Représentant permanent de la Caisse régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, administrateur

ACM - IARD S.A

3.2.3 Les travaux du conseil au premier semestre 2020

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au 30 juin 2020, le conseil d'administration s'est réuni trois fois. Le taux moyen de présence aux conseils a été de 95 % en ce qui concerne les administrateurs.

Réunion du 19 février 2020

Le conseil d'administration du 19 février 2020 a notamment porté sur les sujets suivants :

- Présentation du bilan et des comptes consolidés au 31 décembre 2019 ;
- Point ALM, risque de taux et de liquidité ;
- Rapport du comité d'audit et des comptes groupe, y compris la présentation de l'évaluation des fonctions clés contrôle permanent, contrôle périodique et conformité ;
- Rapport du comité de suivi des risques groupe, y compris la présentation de l'évaluation de la fonction de gestion des risques ;
- Relations avec les superviseurs et lettres de suite ;
- Risques opérationnels : synthèse 2019 ;
- Risques de non-conformité : synthèse 2019 ;
- Validation des corps de règles 2020 ;
- Validation du dispositif du plan d'urgence liquidité ;
- Responsabilité Sociale et Mutualiste ;
- Rapport du comité des rémunérations ;
- Rapport du comité des nominations, y compris la présentation de la synthèse des évaluations des comités émanant des conseils d'administration ;
- Présentation de l'évaluation des membres de la direction générale et validation de l'ensemble des évaluations du comité et des fonctions clés :
 - Activités et développement de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
 - Arrêté des comptes sociaux, globalisés et consolidés au 31 décembre 2019 ;
 - Remplacement d'un administrateur salarié ;
 - Conventions réglementées ;
 - Affiliation de nouvelles caisses de Crédit Mutuel.

Réunion du 2 avril 2020

Le conseil d'administration du 2 avril 2020 a notamment porté sur les sujets suivants :

- Gestion de la crise COVID 19 : dispositif de pilotage de la crise, mesures d'organisation et de protection des salariés, mesures d'accompagnement des clients et sociétaires, premiers impacts et perspectives.
- Présentation et examen des rapports annuels sur le contrôle interne ;
- Approbation des rapports annuels sur le contrôle interne LCB-FT ;
- Rapport du comité des rémunérations du 26 mars 2020 et validation du rapport annuel sur la politique et les pratiques de rémunération des preneurs de risque et de l'enveloppe globale de rémunération des preneurs de risques ;
- Répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres du conseil d'administration ;
- Rapport du comité des nominations du 26 mars 2020 ;
- Rapports de gestion et rapports sur le gouvernement d'entreprise ;
- Mouvements proposés dans la composition du conseil d'administration dont le renouvellement du mandat du Directeur Général ;
- Modification dans la composition du comité d'audit et des comptes groupe ;
- Modification dans la composition du comité de suivi des risques groupe ;
- Modification dans la composition du comité des nominations ;
- Modification dans la composition du comité des rémunérations ;
- Propositions de nomination d'administrateurs et de censeurs aux conseils de la CNCM et de la CCCM ;

- Préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2020 de la CFdeCM ;
- Affiliation de nouvelles caisses de Crédit Mutuel.

Réunion du 25 juin 2020

Le conseil d'administration du 25 juin 2020 a porté sur le sujet suivant :

- Conclusion d'un partenariat industriel de long terme.

3.2.4 Les comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés qui interviennent sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : le comité des rémunérations, le comité des nominations, le comité d'audit et des comptes groupe, le comité de suivi des risques groupe. Les dispositions encadrant la composition, le fonctionnement, le cadre réglementaire et les missions des comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont détaillées dans le règlement intérieur du conseil d'administration mis à jour le 15 novembre 2019.

Les comités sont composés de trois à six membres du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, nommés par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil pour la durée de leur mandat d'administrateur, auxquels peuvent s'ajouter des membres associés, proposés par les conseils d'administration des fédérations pour la durée de leur mandat d'administrateur fédéral. Un membre du comité des rémunérations est obligatoirement un administrateur salarié.

Comité des rémunérations : composition et réunions sur le premier semestre 2020

Le comité des rémunérations s'est réuni 2 fois au cours du premier semestre 2020, avec un taux moyen de participation de 83 %.

Au 30 juin 2020, le comité des rémunérations se compose d'un président, de cinq membres dont un administrateur salarié et d'un membre associé :

- Président : Annie Virot ;
- Membres : Christine Leenders, Gérard Oliger, Philippe Gallienne, Audrey Hammerer (administratrice salariée).
- Membre associé : Jean-François Jouffray.

Comité des nominations : composition et réunions sur le premier semestre 2020

Le comité des nominations s'est réuni 4 fois au cours du premier semestre 2020, avec un taux moyen de participation de 88 %.

Au 30 juin 2020, le comité des nominations se compose d'un président, de trois membres et de deux membres associés :

- Président : Gérard Oliger ;
- Membres : Bernard Dalbiez, Laurence Miras, Agnès Rouxel ;
- Membres associés : Mireille Gavillon, Jean-François Jouffray.

Comité d'audit et des comptes groupe : composition et réunions sur le premier semestre 2020

Le comité d'audit et des comptes s'est réuni trois fois au cours du premier semestre 2020, avec un taux moyen de participation de 81 %.

Au 30 juin 2020, le comité d'audit et des comptes se compose d'un président, de trois membres et de treize membres associés :

- Président : Jean-François Jouffray ;
- Membres : Gérard Cormorèche, Étienne Grad, Véronique Hemberger ;
- Membres associés : Jean-Pierre Bertin, Didier Belloir, Christian Fouchar, Patrice Garrigues, Charles Gerber, Jean-Claude Lordelot, Yves Magnin, Alexandre Martial, Patrick Morel, Bich Van Ngo, Jean-François Parra, Alain Pupel, René Schwartz.

Comité de suivi des risques groupe

Le comité de suivi des risques s'est réuni quatre fois au cours du premier semestre 2020, avec un taux moyen de participation de 95 %.

Au 30 juin 2020, le comité de suivi des risques se compose d'un président, de quatre membres et de neuf membres associés :

- Président : Daniel Schoepf ;
- Membres : Bernard Dalbiez, Christine Leenders, Nicolas Habert, Nicolas Théry ;
- Membres associés : Gilles Berrée, Bernard Basse, Hubert Chauvin, Jean-François Jouffray, Laurent Benoît, Claude Levêque, Daniel Rocipon, Michel Vieux, Didier Benonie, Patrick Hoche.

3.2.5 Direction générale : composition et prérogatives

Composition de la direction générale

La direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- M. Éric Petitgand, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- M. Frantz Rublé, directeur général adjoint.

Prérogatives de la direction générale

Les conseils du 29 juillet 2016, du 6 avril 2017 et du 2 avril 2020, relatifs aux nominations des dirigeants, n'ont pas apporté de limitations aux pouvoirs des deux dirigeants effectifs tels qu'ils sont définis par la loi et par les statuts et règlements internes.

4 FACTEURS DE RISQUE

Ce paragraphe décrit les principaux risques auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale (ci-après dénommé « le groupe ») est exposé. Compte tenu des spécificités de l'organisation du groupe ils concernent intrinsèquement l'ensemble des deux périmètres qui composent le groupe :

le pôle mutualiste ou « périmètre réglementaire » composé des caisses de Crédit Mutuel, des fédérations et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel;

le pôle capitalistique ou « périmètre consolidé BFCM » constitué de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (émetteur) et de l'ensemble de ses filiales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé à une multitude de risques associés à ses activités de banque de détail, d'assurance, de banque de financement et de marché, de banque privée et de capital investissement. Les risques présentés ci-dessous, sont ceux identifiés à ce jour comme étant importants et spécifiques à Crédit Mutuel Alliance Fédérale et à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, et qui pourraient avoir une incidence défavorable majeure sur leur activité, leur situation financière et/ou leurs résultats et perspectives. Le groupe s'est doté d'un processus d'identification et de mesure des risques liés à ses activités qui lui permet, au moins une fois par an, d'établir la cartographie de ses risques les plus significatifs. La cartographie des risques est soumise à la validation des conseils d'administration du groupe.

Ci-dessous les principaux facteurs pouvant influencer significativement les risques du groupe. Les risques majeurs étant formalisés en premier au sein de chaque catégorie.

L'épidémie de COVID et sa propagation dans le monde entraîne un choc sur l'économie mondiale et un ralentissement marqué de l'activité. Cette crise sanitaire a globalement accentué l'impact potentiel de nos différents facteurs de risques sur la situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail de ces impacts est précisé pour chaque facteur de risque concerné.

4.1 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit constitue le principal risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en raison de son modèle d'entreprise. Les expositions brutes (bilan, hors bilan, dérivés et pensions) au risque de crédit représentent 778,6 milliards d'euros au 30 juin 2020.

L'épidémie de COVID-19 pourrait avoir des impacts significatifs sur la rentabilité et la solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. En prenant exemple sur les conséquences de la crise de 2008 sur les comptes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la crise sanitaire actuelle pourrait avoir quatre types d'impacts significatifs sur les expositions du groupe au titre du risque de crédit.

1.1 Le premier impact serait lié au risque de perte financière du fait de l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles (risque de défaut), d'autant que la crise actuelle génère un recours massif à l'endettement pour faire face aux fortes chutes d'activité et de rentrées de trésoreries pendant les périodes de confinement. Les contreparties pouvant être des banques, des institutions financières, des entreprises industrielles ou commerciales, des États, des fonds d'investissement ou des personnes physiques. Ce risque concerne les activités de financement (qui apparaissent au bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) ou de garantie (qui apparaissent au hors bilan) ainsi que d'autres activités exposant le groupe au risque de défaut des contreparties, notamment les activités liées à la négociation et au règlement livraison d'instruments financiers sur les marchés de capitaux, et à l'assurance. Au 30 juin 2020, le taux des créances douteuses et litigieuses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale atteint 3,04 % et le coût du risque 1 046 millions d'euros (rapporté aux encours de crédits bruts, le coût du risque clientèle est de 0,483 %), soit, au premier semestre 2020, un montant quasiment identique à celui constaté sur l'ensemble de l'année 2019. Ce montant de dotations contient en partie des provisions à caractère prospectif qui pourraient s'avérer insuffisantes si les conséquences de la crise s'avéraient plus graves que celles anticipées au moment de leur constitution. Lors de la crise de 2008, le taux de CDL du groupe a grimpé jusqu'à 4,68 % [31 décembre 2009] générant un pic de coût du risque de 1 987 millions d'euros (le coût du risque représentant 0,77 % des crédits bruts de l'époque), sur un périmètre plus restreint compte tenu des acquisitions opérées par le groupe depuis 2009.

1.2 Le deuxième impact concerne le calcul des risques pondérés composant le dénominateur du ratio de solvabilité. Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, près de 70 % des expositions totales au risque de crédit bénéficient de notes internes dont la qualité conditionne le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode Bâle 3 et donc le ratio de solvabilité du groupe. Une dégradation des notes de tout ou partie du portefeuille entraînerait une détérioration de la solvabilité du groupe. La pandémie actuelle accroît ce risque compte tenu là aussi de la hausse de l'endettement des agents économiques et de la baisse de leurs rentrées financières particulièrement importantes dans certains secteurs d'activité [transport aérien, activités de loisirs ou hôtellerie-restauration par exemple] où le groupe est exposé (cf. Pilier III - Tableau 26 secteur « Voyages et loisirs »).

1.3 Du fait de l'importance de son portefeuille de crédits immobilier (49 % des crédits nets à la clientèle, soit environ 199 Md€ au 30.06.2020), principalement en France, le groupe est exposé à un retournement de la conjoncture immobilière dont la pandémie actuelle pourrait accroître la probabilité de survenance (par exemple, suite à une chute de la demande liée à la dégradation de la situation financière des ménages, du taux de chômage etc.). Un scénario de ce type impacterait son coût du risque par la hausse des défauts mais aussi, s'agissant des financements garantis par des hypothèques, si la valeur des logements donnés en garantie devait être significativement et durablement affectée par une baisse du marché immobilier. A la suite de la crise de 2008, le coût du risque sur le portefeuille de crédits immobiliers du réseau a atteint 0,10 % des engagements au bilan pendant deux années (2009 et 2010). Il a atteint 0,02 % des crédits habitat au bilan au premier semestre 2020, niveau stable par rapport à 2019.

1.4 Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'expositions unitaires relativement importantes sur certains États, sur des contreparties bancaires ou des grands groupes, principalement français, dont certains ont bénéficié de mesures de soutien des pouvoirs publics (i.e. des prêts garantis). Le défaut d'un ou plusieurs des plus gros clients du groupe pourrait dégrader sa rentabilité. Sur les États, le groupe est principalement exposé sur la France, majoritairement sur la Banque de France, membre de l'Eurosystème, et sur la Caisse des Dépôts et Consignations [assimilée à un risque souverain France, du fait du mécanisme de centralisation des dépôts issus de l'épargne réglementée]. En dehors des États, au 31 décembre 2019, les expositions unitaires bilan et hors bilan dépassant 300 millions d'euros (soit environ 10 % du résultat net) sur les banques représentaient 5,1 milliards d'euros pour 8 contreparties et sur les entreprises elles représentaient 37,4 milliards pour 56 contreparties. La probabilité de voir plusieurs de ces contreparties se dégrader voire faire défaut simultanément ne peut être exclue et impacterait défavorablement la rentabilité du groupe.

4.2 RISQUES LIÉS AUX CONTEXTES MACROÉCONOMIQUES ET DE MARCHÉ

4.2.1 Risques liés au contexte macroéconomiques et de marchés (taux)

On entend par risques liés aux contextes macroéconomiques et de marchés, les risques liés à l'évolution des conditions de marché et notamment ceux affectant les revenus, le niveau des cours, ainsi que de l'environnement macroéconomique telle que la conjoncture économique existante ou anticipée. L'un des principaux risques concernés est le risque de taux d'intérêt qui se définit comme l'écart subi par le résultat d'une banque lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse. La valeur d'un établissement étant directement liée à ses résultats, la variation des taux se traduit aussi par un changement de sa valeur patrimoniale avec une incidence sur l'équilibre du bilan et du hors bilan.

L'épidémie de COVID-19 pourrait avoir des impacts significatifs sur la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi les mesures exceptionnelles mises en place par les autorités européennes et nationales vont impacter les niveaux de taux sur le long terme et le niveau de rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La sensibilité de la valeur actuelle nette (ou « VAN ») du bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale déterminée selon les six scénarios réglementaires est inférieure au seuil de 15 % des fonds propres Tier 1. Crédit Mutuel Alliance Fédérale est sensible à un aplatissement de la courbe des taux avec une sensibilité de la VAN de -9,12 % par rapport aux fonds propres de base CET1 au 30 juin 2020. La sensibilité du produit net bancaire à un an et à deux ans est déterminée selon plusieurs scénarios (hausse et baisse des taux de 100 bp, hausse et baisse des taux de 200 bp avec floor) et deux scénarios de stress (dépendentification / inversion de la courbe des taux et baisse durable des taux courts et longs). Le scénario « dépendentification / inversion de la courbe des taux » est le scénario le plus défavorable pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec un impact de - 5,01 % à 2 ans soit - 638 millions d'euros au 30 juin 2020.

- **2.1.1** Un environnement prolongé de taux bas comporte des risques pouvant affecter les revenus ou la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les revenus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont en grande partie liés à la marge nette d'intérêt, celle-ci influençant directement la rentabilité du groupe. Les taux d'intérêt évoluent en fonction de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas d'emprise, tels que le niveau de l'inflation, les politiques monétaires des États et également celle de l'État français sur le niveau des taux réglementés (Livret A, Livret bleu, etc.) notamment. Ainsi l'évolution des taux d'intérêt sur les différents points de la courbe affectent les revenus et la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les marchés évoluent depuis plusieurs années dans un environnement de taux bas impactant significativement la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette situation de taux bas aura tendance à perdurer en raison des mesures mises en place par la BCE dans le contexte de la crise actuelle. Ainsi, les impacts pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourraient être de ne pas compenser suffisamment la baisse des revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marchés avec le niveau des taux d'intérêt des ressources clientèle et notamment les produits d'épargne réglementée (type Livret A, livret bleu, PEL) rémunérés à des taux supérieurs au taux de marché. De même, cette situation entraîne la progression des remboursements anticipés et des renégociations sur les crédits immobiliers et autres crédits à taux fixe accordés aux particuliers et aux entreprises pouvant chercher à tirer parti de la baisse des taux d'intérêt. De plus, Crédit Mutuel Alliance Fédérale doit faire face à une nouvelle production de crédits à des taux particulièrement bas. Par ailleurs, et toujours dans ce contexte, le respect des contraintes réglementaires de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale implique le placement en banque centrale des excédents de liquidité rémunérés à taux négatifs alors que par ailleurs les dépôts bancaires ne sont pas facturés aux clients ce qui contribue à diminuer la marge d'intérêt et la rentabilité de la banque. L'ensemble de ces facteurs pourraient affecter sensiblement l'activité du groupe, sa situation financière et ses résultats.
- **2.1.2** De même, une remontée brutale des taux de marché pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et affecter la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La fin d'une période prolongée de taux bas notamment en raison d'un resserrement de la politique monétaire comporte des risques pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi, une sortie brutale de ces niveaux de taux pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus et la rentabilité de la banque. Notamment, cette hausse des taux d'intérêt pourrait affecter sensiblement le coût de refinancement sur les marchés du secteur bancaire dans le cadre des émissions de dette à court terme et à moyen long terme. En parallèle, Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait avoir des difficultés à répercuter immédiatement sur la production de crédits immobiliers et autres crédits à taux fixe accordés aux particuliers et aux entreprises la hausse de ces taux d'intérêt, alors que le coût des dépôts clientèle serait amené à augmenter plus rapidement. Certains dépôts à vue volatiles non rémunérés aujourd'hui seraient transformés en dépôts plus onéreux de type comptes à terme ou livrets. Une partie des dépôts volatiles serait également susceptible d'être réorientée vers des supports hors bilan, comme les OPCVM et l'assurance-vie.

- **2.1.3** Des variations significatives de valeurs des portefeuilles titres et de produits dérivés pourraient affecter de manière défavorable le résultat net et les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La valeur nette comptable des actifs du portefeuille de liquidité est ajustée au niveau de son bilan à chaque date d'arrêté. Les ajustements des actifs sur la base de la juste valeur sont comptabilisés soit directement en compte de résultat soit par capitaux propres. Toutes évolutions défavorables des marchés et notamment celles affectant la valeur des actifs du portefeuille de liquidité pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur les capitaux propres et par conséquent sur la rentabilité et sur les ratios prudentiels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- **2.1.4** L'évolution des indices de référence notamment les indices Euribor et Libor pourrait affecter Crédit Mutuel Alliance Fédérale à différents niveaux. Ainsi au sujet de la réglementation relative aux indices de référence, il convient de noter que certains d'entre eux (LIBOR, EURIBOR, EONIA) seront considérés comme des indices non conformes à partir du 1er janvier 2022 ou ne seraient plus représentatif et ne pourront plus être utilisés dans des contrats, instruments financiers existant ou dans les nouveaux contrats et instruments financiers. La transition vers ces nouveaux indices comporte de nombreux points d'attention. Le premier porte sur le niveau des taux de substitution dont la structure (ancien indice/nouvel indice) diffère techniquement et nécessite la mise en place d'une marge d'ajustement. La méthodologie pour certains indices a déjà été communiquée, comme par exemple pour l'indice EONIA qui est recalibré à l'€STER + spread (€uro Short-Term Rate). A l'inverse, la méthodologie d'autres indices reste à ce jour encore à définir par les autorités. Le deuxième point d'attention porte sur le passage de l'ancien au nouvel indice qui potentiellement pourrait entraîner un risque de dissymétrie de traitement entre les différents postes de bilan (actifs et passifs) et leur couverture.

4.2.2 Risques liés à l'environnement réglementaire et prudentiel

L'environnement réglementaire dans lequel Crédit Mutuel Alliance Fédérale évolue est décrit dans la partie dédiée, paragraphe « 2.1.2 Environnement réglementaire » du chapitre 2. Le groupe est soumis à une réglementation bancaire importante dont certains pans ne se traduisent pas encore dans ses ratios et qui pourraient avoir un impact significatif sur ces derniers. Comme indiqué en 1.2, une grande majorité des expositions du groupe bénéficie d'une homologation du superviseur pour le calcul en méthode interne des risques pondérés. Or, des évolutions de la réglementation dites « finalisation des accords Bâle 3 » vont impacter défavorablement le calcul des risques pondérés et donc le ratio de solvabilité du groupe. La probabilité de survenance de ce risque est quasi certaine mais la survenance interviendra progressivement entre 2023 et 2028 du fait du décalage d'un an de l'entrée en vigueur de cette réglementation.

- **2.2.1** La finalisation des accords Bâle 3 prévoit que pour les portefeuilles à faible taux de défaut homologués en méthode IRBA [calcul interne des paramètres probabilité de défaut et perte en cas de défaut notamment], le paramètre interne « perte en cas de défaut » ne pourra plus être utilisé pour le calcul des risques pondérés. Il sera remplacé par une valeur standard fixée à 40 % pour tous les établissements à partir du 1er janvier 2023 ce qui augmentera l'exigence de fonds propres sur les expositions. Cela concernera, pour le groupe, les contreparties « banques » et « grands comptes » (groupes de plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé), soit environ 90 milliards d'euros d'expositions bilan et hors bilan au 31 décembre 2019.
- **2.2.2** A partir de 2023 sera progressivement mis en place un « output floor » dont la vocation est de limiter les gains en fonds propres issus des modèles internes pour le calcul des risques pondérés au dénominateur du ratio de solvabilité. Environ 70 % des expositions du groupe ont une pondération en risque issue de modèles internes, bien inférieure à la pondération en standard pour la plupart d'entre elles. L'application de l'« output floor » se fera par paliers progressifs entre 2023 (50 %) et 2028 (72,5 %) et impactera défavorablement le ratio de solvabilité.
- **2.2.3** Comme indiqué en 1.3., les expositions sur l'immobilier du groupe sont significatives. Elles seront aussi impactées défavorablement par la réglementation lorsque la nouvelle méthode standard s'appliquera en 2023. Cette nouvelle approche utilisera notamment l'indicateur de la Loan-To-Value (LTV, rapport entre le montant du prêt et la valeur du bien sur le marché) pour pondérer en risque les expositions. Plus la LTV sera élevée, plus la pondération en risque le sera aussi et jusqu'à 100 % alors que la pondération de la méthode standard actuelle pour les expositions garanties par une hypothèque ou une sureté équivalente – soit 148 milliards d'euros au 31 décembre 2019 - est de 35 % (et 14 % en méthode interne). Cette nouvelle méthodologie aura également pour conséquence de rendre les exigences de fonds propres relatives aux portefeuilles de créances immobilières plus sensibles à la dégradation des prix de l'immobilier (portefeuilles en méthode standard et portefeuilles utilisant une méthode interne via le mécanisme de l'output floor évoqué supra).
- **2.2.4** La mission de revue des modèles internes ou TRIM (Targeted Review of Internal Models) menée par la Banque centrale européenne (BCE) auprès des établissements bancaires européens peut se traduire par une dégradation du niveau de CET1 en raison d'exigences additionnelles sur les RWA ou de marges de prudence complémentaires sur les paramètres bâlois (PD, LGD, CCF).
- **2.2.5** La transposition en droit national de la directive européenne BRRD 2 (Bank Recovery and Resolution Directive) adopté en décembre 2018 par le Conseil de l'UE et le Parlement entraînera de nouvelles mesures et obligations concernant le mécanisme de résolution des banques. En particulier, selon les modalités d'entrée en vigueur de la directive, les exigences concernant le MREL (Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities) à respecter pourraient être renforcées. Les exigences MREL du groupe Crédit Mutuel contraignent aussi, de facto, la structure du passif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (vu son poids dans le groupe Crédit Mutuel) et nécessitent de sa part le recours aux marchés de dettes subordonnées, ce qui a un impact sur le coût, la stratégie et potentiellement la capacité de financement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- **2.2.6** En Allemagne, second marché domestique du groupe, le régulateur national (BaFin) souhaite limiter le niveau des commissions en assurance vie versées par l'assureur au distributeur, impactant potentiellement les revenus de la filiale Targobank en Allemagne.

4.2.3 Risques liés à la gouvernance

La réglementation confère à l'autorité de résolution le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard du groupe Crédit Mutuel si, après application des mesures visées à l'article L. 511-31, la défaillance de la CNCM, organe central du groupe et de l'ensemble de ses affiliés est avérée ou prévisible avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité du groupe Crédit Mutuel. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par la dépréciation ou la conversion d'instruments de fonds propres, ensuite des porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances.

L'autorité de résolution dispose de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard de l'Émetteur, ou du Groupe Crédit Mutuel, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'Émetteur en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

L'Émetteur bénéficie de la couverture du mécanisme de solidarité financière interne au groupe Crédit Mutuel. Néanmoins, l'attention des créanciers est attirée sur le fait que le remboursement intégral de leur créance reste sujet au risque de mise en œuvre de ce mécanisme de solidarité financière.

Lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises au titre de la solidarité ne suffisent pas au rétablissement des affiliés à l'organe central, y compris le rétablissement de l'Émetteur, ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la CNCM se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la résolution du groupe Crédit Mutuel sera appréhendée sur une base collective. En effet, la mise en œuvre de la solidarité, s'accompagne de la fusion entre les affiliés du groupe Crédit Mutuel.

En phase de difficulté financière avérée (c'est-à-dire lorsque la Banque centrale européenne alerte le Conseil de Résolution Unique du risque de défaillance [principe du « Failing Or Likely To Fail » ou FOLTF], appréhendé sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel, ou le Conseil de Résolution Unique procède à la déclaration de FOLTF sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel conformément à l'article 18.1 du règlement (UE) 806/2014 dit « SRMR » ou, ainsi que cela est prévu dans le dispositif de solidarité nationale, lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises par la CNCM dans le cadre de ce dispositif ne suffisent pas au rétablissement d'un groupe défaillant ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la Confédération se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles), la CNCM exerce, le cas échéant à la demande des autorités de supervision ou de résolution, tous ses pouvoirs en matière de solidarité afin de satisfaire les objectifs et les principes poursuivis par ces autorités.

En phase de difficulté financière avérée ou en phase de résolution, la solidarité entre les affiliés à la CNCM est illimitée.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard de l'Émetteur, ou du groupe Crédit Mutuel pourrait donner lieu à des modifications structurelles significatives.

Si la CNCM devait procéder à la fusion de la totalité des affiliés, les créanciers pourraient se trouver en concurrence avec les créanciers de même rang que les créanciers d'autres affiliés à la CNCM. Après le transfert de tout ou partie des activités, les créanciers (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion de leurs créances) détiendraient des créances dans un établissement dont les activités ou les actifs restants pourraient être insuffisants pour honorer ces créances détenues par tout ou partie.

Si la CNCM n'a pas procédé à la fusion de la totalité des affiliés à l'entrée en résolution, l'autorité de résolution pourrait considérer d'autres stratégies de résolution (cession d'activités, établissement relais, mise en place d'une structure de séparation des actifs, ou renflouement interne coordonné de tous les affiliés à la CNCM). Dans l'hypothèse où l'autorité de résolution appliquerait le renflouement interne coordonné, la liquidité des affiliés à la CNCM et la totalité des instruments de capital, des engagements éligibles pourraient être mis à contribution pour absorber les pertes, et recapitaliser les affiliés à la CNCM. Dans ce cas, les mesures de réduction de la valeur ou la conversion des engagements éligibles suivrait le rang des créanciers en liquidation judiciaire. Le renflouement interne serait basé sur les besoins en fonds propres au niveau consolidé mais appliqué au prorata au niveau de l'entité, c'est-à-dire que le même taux de dépréciation ou de conversion sera appliqué à tous les actionnaires et créanciers de la même classe nonobstant l'entité juridique émettrice dans le réseau.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus pourrait emporter des pertes pour les investisseurs.

4.2.4 Risques de marché

Il s'agit du risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne plusieurs métiers de la banque dont les activités de marchés réalisées par la filiale CIC Marchés, l'activité de gestion de bilan et l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés de gestion du groupe.

L'impact potentiel du risque de marché sur l'activité de gestion de bilan est abordé ailleurs dans ce chapitre (une hausse de taux augmente le coût des ressources tout en considérant qu'elle favorise également la marge nette d'intérêt). Le risque portant sur les activités de gestion d'actifs est dû au fait que les commissions perçues par ce métier sont fonction de la valorisation des fonds qui sont gérés, ceux-ci dépendant du niveau de valorisation des marchés.

Les principaux facteurs de risques associés aux risques de marché sont:

- **2.4.1** Une dégradation des perspectives économiques impacterait négativement les marchés financiers dans la mesure où ils sont censés refléter la santé financière des émetteurs des titres de capital et de dette qui y sont négociés. La valorisation des valeurs mobilières baisserait et la volatilité du niveau de valorisation augmenterait. L'effet sur les activités de CIC Marchés serait négatif. En particulier, le métier investissement souffrirait des conditions adverses des marchés financiers dans la mesure où ce métier intervient dans une hypothèse d'amélioration de l'économie pariant sur la hausse des marchés actions sur une meilleure qualité de signature des émetteurs de dette. En outre, le métier commercial souffrirait également de mauvaises conditions de marché. Les commissions de l'activité d'intermédiation baisseraient avec des opérations portant sur des montants qui diminueraient vu le niveau de valorisation baissant. Le nombre d'opérations sur le marché primaire (introduction en bourse, augmentation de capital et émission de dette) afficherait une tendance baissière, cela impliquant moins de commissions.
- **2.4.2** La politique monétaire est un autre facteur ayant un fort impact sur les risques de marché. La politique monétaire accommodante de la BCE influe sur la marge nette d'intérêt de la banque et, en conséquence, sa rentabilité en est fortement impactée (maintien à un niveau bas).

Le risque de marché auquel est exposée la filière CIC Marchés est faible. L'enveloppe de fonds propres allouée à CIC Marchés est de 555 millions d'euros (1,2 % des fonds propres prudentiels globaux qui s'élèvent à 46 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Au 30.06.2020, cette limite était consommée à hauteur de 437,5 millions d'euros (contre 800 millions en 2008). Toutefois, le premier semestre 2020 a été marqué par une crise sans précédent qui a fortement dégradé la valorisation des actifs (sans toutefois générer des pertes finales significatives). Ainsi, le PNB IFRS de CIC Marchés à juin 2020 s'affiche en net repli à 34,4 millions d'euros et le résultat avant impôts à -72,9 millions d'euros. Fortement impactée par la hausse de la volatilité des marchés, la VaR 99 %/1 jour du portefeuille de négociation s'élève à 27,5 millions d'euros à la fin du premier semestre 2020, en nette hausse par rapport à fin 2019. Les effets du 1er semestre ne permettent pas de conclure sur les effets annuels potentiels.

4.3 RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

On entend le risque de liquidité comme l'aptitude d'un établissement à trouver des fonds nécessaires au financement de ses engagements à un prix raisonnable et ce, à n'importe quel moment. Ainsi un établissement de crédit qui ne peut pas honorer ses flux nets sortants de trésorerie du fait d'une raréfaction des ressources financières sur l'ensemble des horizons court terme et moyen long terme est en risque de liquidité.

L'épidémie de Covid19 a généré une situation de marchés inédite qui a nécessité des mesures exceptionnelles de la part des autorités européennes et nationales. Dans le contexte du risque de liquidité, ces mesures ont accentué la diffusion de la liquidité dans le secteur bancaire. De plus, la croissance des dépôts constatés dans le système bancaire français liée à l'épargne de précaution des particuliers et des entreprises a contribué à augmenter la réserve de liquidité ainsi que le niveau du LCR. Il convient de préciser que les effets sur le 1er semestre ne permettent pas de conclure sur les effets annuels potentiels.

Le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut notamment être appréhendé par le ratio réglementaire de liquidité à court terme (LCR – Liquidity Coverage Ratio) qui met en rapport les actifs hautement liquides face à des sorties nettes de liquidité à trente jours en scénario de stress. Le LCR moyen de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 159,8% sur le premier semestre 2020 ce qui représente un excédent supérieur à 41 milliards d'euros en moyenne par rapport aux exigences réglementaires minimum. La réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est constituée de dépôts auprès des banques centrales, de titres et de créances disponibles éligibles au refinancement banques centrales. La réserve de liquidité disponible de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 169,7 milliards d'euros au 30 juin 2020.

Le ratio crédits sur dépôts ou ratio d'engagement est un indicateur comptable et non pas réglementaire, mais complète la batterie d'indicateurs de liquidité. Sous réserve du traitement réglementaire (taux de fuite en particulier) des dépôts collectés dans le calcul du LCR, son amélioration contribue positivement au LCR. Cet indicateur affiche un niveau de 106,6 % au 30 juin 2020.

3.1 L'accès de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de situations de marchés fortement dégradées, de difficultés macroéconomiques majeures, de dégradation brutale de notation ou d'autres facteurs de crise.

Les ressources de marché à court et à moyen long terme constituent une source essentielle pour le maintien des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le financement s'entend par l'émission de dettes à moyen long terme et de titres de créances négociables (TCN) à court terme. Les opérations de financements garanties telles que les opérations de mise en pension sont également concernées. Ainsi, si l'accès au marché et les conditions de marché se dégradent sévèrement, les impacts sur le secteur financier en général et sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale en particulier pourraient affecter de manière significative le niveau de sa liquidité et la situation financière du groupe notamment en termes de rentabilité.

3.2 La hausse des décotes de la Banque de France sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP (Traitement Informatique des Créances Privées) ou ACC (Additional Credit Claims) pourrait diminuer le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'un montant de 134,6 milliards d'euros se compose principalement de liquidités déposées au jour le jour en banques centrales, d'un portefeuille de titres d'un très haut degré de liquidité et de collatéral éligible en banque centrale.

Ce collatéral comprend essentiellement des créances dont la nature, la composition et la qualité leur permettent d'être mises en garantie et d'être éligibles au financement de la Banque Centrale Européenne (BCE). La Banque de France détermine pour chaque type de créances un taux de décote qu'elle peut à tout moment réviser à la hausse ou à la baisse. Ainsi, la révision à la hausse des décotes appliquées sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP (Traitement Informatique des Créances Privées) ou ACC (Additional Credit Claims) pourraient affecter le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et avoir un effet défavorable sur la situation financière du groupe.

3.3 Une importante « évolution/variation » des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur le comportement des clients et affecter le niveau de leurs dépôts bancaires.

Les niveaux de taux d'intérêt sont bas depuis plusieurs années, notamment dans un contexte de politique accommodante de la Banque Centrale Européenne. Cet environnement de taux a modifié le comportement des clients et notamment la manière dont ils placent leurs dépôts. Ainsi, ces dernières années, les clients ont plutôt privilégié de déposer leurs fonds sur les comptes courants plutôt que sur les comptes de dépôts (livrets, comptes à terme, etc.) qui sont rémunérés à un niveau peu attractif par rapport aux comptes courants. Les comptes courants n'étant généralement pas rémunérés, ils peuvent être retirés à tout moment.

Ainsi l'évolution à la hausse des taux d'intérêt pourrait engendrer une certaine volatilité de ces dépôts en comptes courants. Les clients pourraient soit les orienter vers des investissements, soit les placer sur d'autres types de comptes (comptes sur livret, comptes à terme), soit dans des fonds type assurance ou gestion d'actifs. Cette potentielle volatilité des dépôts pourrait affecter la liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et dégrader son ratio crédits sur dépôts.

3.4 Une dégradation significative de la notation de la BFCM et du CIC pourrait avoir un impact important sur le coût de financement, la rentabilité et la poursuite d'activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

BFCM est l'émetteur principal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. A ce titre BFCM porte les notations pour le compte du groupe. Les notations s'appuient notamment sur l'examen de la gouvernance, la stratégie, la qualité et la diversité des sources de revenus, l'adéquation des fonds propres, la qualité et la structure de bilan, la gestion des risques et l'appétit pour le risque. Les notations long terme (Senior Preferred) de la BFCM au 30 juin 2020 sont AA- négatif pour Fitch Ratings, Aa3 stable pour Moody's et A négatif pour Standard & Poor's (cette dernière agence note le groupe Crédit Mutuel et ses principaux émetteurs). Ainsi une baisse de ces notations de crédit et notamment la détérioration des facteurs contribuant à la notation financière pourrait avoir une incidence élevée sur le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des filiales qui interviennent sur les marchés financiers (y compris CIC). Cette situation pourrait limiter l'accès au refinancement, en renchérir les coûts et réduire la capacité de développement du groupe. Ainsi une dégradation pourrait impacter de manière importante la situation de liquidité du groupe, ses résultats, sa rentabilité et déclencher des obligations dans certains contrats bilatéraux, contrats de financement collatéralisés, et par conséquent avoir un impact négatif sur sa rentabilité.

Le coût de refinancement non sécurisé à long terme de la BFCM et du CIC est directement lié à leurs spreads de crédit respectifs (l'écart de taux au-delà du taux des titres d'État de même maturité qui est payé aux investisseurs obligataires), qui dépendent eux-mêmes en grande partie de leurs notations. L'augmentation des spreads de crédit peut renchérir significativement le coût de refinancement de la BFCM et du CIC. Les évolutions de spreads de crédit dépendent du marché et subissent parfois des fluctuations imprévisibles et très volatiles. Les spreads de crédit sont également influencés par la perception de la solvabilité de l'émetteur.

4.4 RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est également soumis à une surveillance complémentaire au titre de la Directive dite conglomérat financier de par son activité de bancassureur qui résulte de la détention majoritaire à près de 80 % du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM). Le GACM contribue à environ 25 % des résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et distribue ses produits principalement via les réseaux bancaires des caisses de Crédit Mutuel et d'agences CIC auxquels il reverse des commissions.

Les deux principaux facteurs de risques qui ressortent sont les risques de marché et les risques de souscription.

4.1 Risques de marché : les risques de marché regroupent notamment le risque de taux lié à l'activité d'épargne en euros, le risque actions et assimilés et le risque immobilier.

En cas de hausse brutale des taux, le GACM pourrait servir un taux en dessous du marché sur ses contrats en euros entraînant une perte probable d'une partie sa clientèle. Cela l'obligerait à vendre des titres obligataires et donc à constater des moins-values latentes si les rachats deviennent significatifs. A l'inverse le maintien durable des taux bas, pourrait diluer le taux de rendement de l'actif, en deçà des taux minimums garantis prévus dans les contrats d'épargne en euros, ce qui pèserait sur la rentabilité du GACM.

Par ailleurs, un krach du marché actions ou immobilier entraînerait une dépréciation de ces actifs. Le GACM serait amené à constater des provisions liées aux moins-values latentes. A titre illustratif, l'épidémie de COVID-19 a entraîné une chute des marchés financiers ayant dégradé la situation du GACM au 1er semestre 2020.

Au 31 mars 2020, les risques de marché représentaient 52 % du SCR du GACM. Au 30 juin 2020, la structure du portefeuille de placement (101,2 milliards d'euros) est répartie à 77,8 % sur des produits de taux, 11,8 % sur des actions et assimilés et 5,8 % sur l'immobilier (les 4,6 % restants étant placés sur des supports monétaires).

4.2 Les risques de souscription : ils concernent les activités de prévoyance, assurance emprunteurs, épargne, retraite et assurance non-vie et santé du GACM.

Trois types d'événements sont susceptibles de matérialiser le risque de souscription :

- une variation imprévue des taux de mortalité, longévité, incapacité ou invalidité pèserait sur les activités de prévoyance, d'assurance emprunteur ou de retraite en augmentant la sinistralité et les prestations fournies sur ces portefeuilles ;
- une hausse massive des rachats (ou résiliations) forcerait le GACM à rembourser par anticipation les porteurs de contrats d'assurance emprunteur ou non-vie changeant d'assureur entraînant un manque à gagner. En épargne, pour les contrats en euros bénéficiant d'une garantie en capital, cela présenterait un risque de pertes financières lié à la vente massive d'actifs à un moment potentiellement défavorable sur les marchés financiers ;
- une inadéquation de la tarification ou du montant des provisions techniques vis-à-vis de la structure des sinistres et des frais à couvrir générerait une perte de rentabilité.

Au 31 mars 2020, les risques de souscription représentent 39 % du SCR du GACM dont 14 % liés au risque de souscription vie, 14 % au risque de souscription santé et 11 % au risque de souscription non-vie. A noter que l'épidémie de COVID-19 a entraîné une sinistralité liée à la hausse du nombre de décès et d'arrêts de travail ayant dégradé la situation du GACM au 1er semestre 2020.

4.5 RISQUES LIÉS À LA CONDUITE DES ACTIVITÉS

4.5.1 Risques opérationnels

Conformément au point 52 de l'article 4 du règlement (UE) 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. L'arrêté du 3 novembre 2014 précise que le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

L'arrêté du 3 novembre 2014 décrit le risque de modèle comme le risque de perte susceptible d'être subie du fait de décisions pouvant être fondées principalement sur les résultats de modèles internes, en raison d'erreurs dans leur mise au point, leur mise en œuvre ou leur utilisation.

Le risque opérationnel, ainsi défini exclut les risques stratégiques et de réputation (image) et inclut en particulier les risques de mauvaise conduite, les risques liés à la sécurité informatique (cyber risques).

Les principaux facteurs de risques associés aux risques opérationnels sont :

5.1.1 Les fraudes internes et externes organisées par des personnes intérieures ou extérieures au groupe dans le but de détourner des fonds ou des données. La fraude externe représente le risque de fréquence le plus important pour le groupe, notamment la fraude sur les moyens de paiement.

5.1.2 Les risques juridiques auxquels le groupe est exposé et qui pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.

5.1.3 Un manque ou un retard du groupe à la mise en conformité intégrale de ses activités avec les règles liées aux activités financières ou bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires multiples et parfois divergentes exacerbe ce risque.

5.1.4 Toute défaillance ou attaque des systèmes informatiques du groupe qui pourrait entraîner un manque à gagner, engendrer des pertes et fragiliser ponctuellement le dispositif de protection de la clientèle.

Au 30.06.2020, 1,85 milliard d'euros de fonds propres étaient mobilisés pour couvrir les pertes générées par ce risque. A cette même date, le rapport entre allocation de fonds propres (sinistralité potentielle) et les pertes (sinistralité avérée) s'affichait à 39 (soit 1,85 milliard d'euros de fonds propres mobilisés pour une sinistralité avérée de 47 millions d'euros). Les risques ayant le plus fort impact dans la sinistralité avérée au premier semestre 2020 ont été (i) les fraudes, (ii) les pratiques en matière d'emploi et de sécurité du travail, et (iii) l'exécution, la livraison et gestion des processus.

Les fraudes ont représenté 34% de la sinistralité avérée du groupe au 30.06.2020 (dont 33% pour les fraudes externes) et 45% de la sinistralité potentielle (part relative des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels). La sinistralité avérée globale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (hors récupérations des assurances le cas échéant) a représenté au premier semestre 2020 environ 0,32 % du produit net bancaire du groupe.

4.5.2 Risque lié à l'interruption d'activité

L'indisponibilité du personnel, des locaux, ou des infrastructures pourrait conduire à un arrêt partiel ou complet de l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale entraînant une baisse de ses résultats fonction de l'ampleur de l'arrêt en question. De manière analogue, une impossibilité pour les clients d'avoir accès aux services proposés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale nuirait à sa situation financière. De telles circonstances entraîneraient nécessairement des adaptations des dispositifs d'exercice de l'activité avec des surcoûts induits.

L'épidémie de COVID-19 et le confinement prolongé de la population décidé par le gouvernement ont ainsi entraîné la restriction des accès tant des clients que des collaborateurs aux points de ventes et services centraux du groupe impactant de facto l'activité. Le risque d'une nouvelle vague épidémique ne pouvant être exclu, de nouvelles contraintes sur la demande et la poursuite des activités pourraient affecter Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

4.5.3 Risques climatiques

Acteur du développement des territoires, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à prendre en compte les impératifs climatiques dans la conduite de l'ensemble de ses activités.

La prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux constitue un des axes majeurs de son plan stratégique 2019-2023 Ensemble#NouveauMonde et se concentrent autour de décisions majeures :

1. Investissements dans le financement des projets à fort impact climatique.
2. Accompagnement des entreprises dans la transformation de leurs modèles économiques.
3. Renforcement des exigences environnementales dans les règles d'octroi de financement.
4. Alignement des politiques sectorielles pour lutter contre l'utilisation du charbon et des hydrocarbures non conventionnels au travers de sa stratégie climat.
5. Intégration des impacts directs et indirects du risque climatique des activités du groupe dans la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La gestion des risques liés au changement climatique (risque physique et risque de transition) est intégrée dans le dispositif de gestion des risques financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'ensemble des projets développés sont présentés au comité des risques (organe exécutif) puis au comité de suivi des risques (organe délibérant) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour validation et font partie du suivi stratégique des risques, en lien direct avec la présidence et la direction générale. De plus, ces travaux sont conduits en étroite collaboration avec la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Pour rappel, les risques financiers liés au changement climatique pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont de trois types :

- les risques physiques résultant de catastrophes naturelles (crue centennale, tempête, ouragan, tornade, typhon, séisme) et/ou entraînant des risques environnementaux ou accidentels (pollution, rupture d'un barrage, incendie majeur, catastrophe nucléaire) ;
- des risques de transition regroupant les risques induits par la transition vers une économie-bas-carbone et qui sont sectoriels ;
- un risque de réputation.

Les risques liés au changement climatique, principalement analysés à ce stade dans le cadre des risques opérationnels (dont les conséquences potentielles peuvent être minorées grâce aux PUPA), ont évolué et permis de créer une première démarche pour les implémenter dans le cadre du nouveau dispositif de suivi des limites financières par pays. Cette évaluation, basée, entre autres, sur une notation financière interne permet de définir un encours maximal par pays et génère des alertes de suivi d'encours par pays. C'est un système de surveillance des risques pays.

Dans le cadre de la montée en puissance des risques liés au changement climatique pouvant impacter les pays et leur économie, le groupe de travail mandaté sur le projet de l'évaluation des risques climatiques a choisi d'intégrer une composante ESG (Environmental Social Governance) dans la définition de ses limites pays, c'est-à-dire le plafond d'expositions que le groupe s'autorise à prendre sur les contreparties avec lesquelles il traite dans chaque pays.

Ainsi, le calcul de la limite pays tient compte de l'indice « Notre Dame Global Adaptation Index » - ou ND-GAIN qui reflète :

- la vulnérabilité des pays au changement climatique (vulnerability), basé sur 36 critères quantitatifs et qualitatifs (thématiques principales : santé, nourriture, écosystèmes, habitat, accès à l'eau, infrastructures) ;
- la capacité d'adaptation à ces changements (readiness), basé sur 9 critères économiques, sociaux et de gouvernance.

En fonction du niveau de l'indice, la limite se voit affecter d'un malus plus ou moins important en fonction du niveau de l'index. Le calcul des limites est dynamique et revu au moins en fonction des mises à jour annuelles de l'indice.

Pour parfaire, des corrections ponctuelles peuvent compléter le système pour tenir compte au plus vite de tout nouveau projet spécifiquement liés à la lutte contre le changement climatique qu'un pays mettrait en place et ne pas pénaliser des pays pro-actifs qui chercheraient à améliorer leur capacité de résistance aux changements climatiques présents et à venir.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une démarche itérative pour évaluer le suivi des risques climatiques et fera l'objet d'évolutions en fonction des avancées sur les chantiers connexes menés au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les éléments relatifs aux risques climatiques sont développés dans la partie dédiée située au chapitre 3 « Responsabilité Sociale et Mutualiste » de ce présent document.

5 COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

5.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

5.1.1 Bilan

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	Notes
Caisse, Banques centrales	95 844	71 171	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	35 100	31 907	5a
Instruments dérivés de couverture	2 368	2 420	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	36 679	30 459	7
Titres au coût amorti	2 900	2 813	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	55 429	40 825	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	407 001	384 535	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 585	2 079	6b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	126 857	129 869	13a
Actifs d'impôts courants	1 635	1 611	14a
Actifs d'impôts différés	1 585	1 529	14b
Compte de régularisation et actifs divers	7 105	9 342	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	205	726	3c
Participations dans les entreprises mises en équivalence	621	620	16
Immeubles de placement	79	89	17
Immobilisations corporelles ^[1]	3 718	3 669	18a
Immobilisations incorporelles	737	735	18b
Écarts d'acquisition	4 037	4 118	19
TOTAL DE L'ACTIF	784 485	718 519	

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	Notes
Banques centrales	1	715	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	22 423	18 854	5b
Instruments dérivés de couverture	2 349	2 291	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	137 122	124 792	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	47 018	36 461	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	381 654	336 806	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	21	-4	6b
Passifs d'impôts courants	847	787	14a
Passifs d'impôts différés	1 114	1 295	14b
Compte de régularisation et passifs divers ⁽¹⁾	10 270	11 628	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	102	725	3c
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	122 390	125 289	13b
Provisions	3 423	3 498	20
Dettes subordonnées au coût amorti	8 227	8 235	21
Capitaux propres totaux	47 524	47 147	22
Capitaux propres – Part du Groupe	44 667	43 827	22
Capital et réserves liées	6 675	6 482	22a
Réserves consolidées	36 506	33 552	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	718	961	22b
Résultat de l'exercice	768	2 832	
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	2 857	3 320	
TOTAL DU PASSIF	784 485	718 519	

5.1.2 Compte de résultat

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020	30/06/2019	Notes
Intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	6 720	6 946	24
Intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	-3 123	-3 667	24
Commissions (produits)	2 293	2 286	25
Commissions (charges)	-523	-529	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-358	497	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	15	75	27
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	0	0	28
Produits nets des activités d'assurance	1 166	1 543	29
Produits des autres activités	1 070	909	30
Charges des autres activités	-402	-524	30
Produit net bancaire	6 858	7 537	
Charges générales d'exploitation	-4 234	-4 274	31 a,b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-317	-294	31 c
Résultat brut d'exploitation	2 306	2 969	
Coût du risque de contrepartie	-1 046	-462	32
Résultat d'exploitation	1 260	2 507	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	3	19	16
Gains ou pertes sur autres actifs	-2	2	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-1	0	34
Résultat avant impôt	1 260	2 528	
Impôts sur les bénéfices	-402	-899	35
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	0	0	
Résultat net	857	1 629	
Résultat - Intérêts minoritaires	89	169	
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	768	1 460	

(1) En 2019, Le groupe a revu la présentation des produits et charges de l'activité de crédit-bail et présente désormais les éléments de l'activité de crédit-bail sous une forme compensée au sein des produits d'intérêts alors qu'ils étaient auparavant scindés entre les produits et charges d'intérêt. En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 30 juin 2020, les chiffres publiés au 30 juin 2019 ont été retraités selon cette définition dans les états financiers et la note annexe 24.

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020	30/06/2019	
Résultat net	857	1 629	
Écarts de conversion	-11	7	
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	-123	40	
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-104	633	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-2	-	3
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-1	-	4
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	-241	681	
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	-7	-	31
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	0	-	29
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-19	-	17
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	-	1
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	-27	42	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	589	2 352	
<i>dont part du Groupe</i>	<i>525</i>	<i>2 048</i>	
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>64</i>	<i>304</i>	

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

5.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions)	Actifs à la										
	Capital	Primes	Réserves ^m	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2018	6 167	0	30 926	-11	750	3	-240	2 695	40 290	3 306	43 596
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 695					-2 695	0		0
Augmentation de capital	229								229		229
Distribution de dividendes			-88						-88	-430	-518
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle									0		0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	229	0	2 607	0	0	0	0	-2 695	141	-430	-289
Résultat consolidé de la période								1 460	1 460	169	1 629
Variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par capitaux propres			-30	9	598	-2	-16		558	135	693
Sous-total	0	0	-30	9	598	-2	-16	1 460	2 018	304	2 322
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					0				0		0
Autres variations		0	0						0	-4	-4
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2019	6 396	0	33 504	-2	1 348	1	-256	1 460	42 449	3 176	45 625
Affectation du résultat de l'exercice précédent								0	0		0
Augmentation de capital	87								87		87
Distribution de dividendes									0	0	0
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle									0		0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	87	0	0	0	0	0	0	0	87	0	87
Résultat consolidé de la période								1 372	1 372	144	1 516
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			1	30	-67	1	-93		-128	-16	-144
Sous-total	0	0	1	30	-67	1	-93	1 372	1 244	129	1 373
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires									0		0
Autres variations		0	47						47	15	62
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019	6 482	0	33 552	28	1 281	2	-349	2 832	43 827	3 319	47 146
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 832					-2 832	0		0
Augmentation de capital	37								37		37
Distribution de dividendes			-70						-70	-7	-77

Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle									0		0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	37	0	2 762	0	0	0	0	-2 832	-32	-7	-39
Résultat consolidé de la période								768	768	89	857
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-11	-210	-2	-20		-243	-25	-268
Sous-total	0	0	0	-11	-210	-2	-20	768	525	64	589
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾			-196						-196	-514	-710
Autres variations ⁽³⁾	155	0	388						544	-5	539
CAPITAUX PROPRES											
AU 30 JUIN 2020	6 675	0	36 506	16	1 071	0	-369	768	44 667	2 857	47 525

(1) Les réserves sont constituées au 30 juin 2020 par la réserve légale pour 366 M€, les réserves statutaires pour 5492 M€, et les autres réserves pour 27646 M€.

(2) Le groupe a acquis une participation complémentaire de 5% d'El Télécom au 1er semestre 2020, ainsi qu'une participation additionnelle de 9,34% du capital de Cofidis Participations. Il est ainsi prévu que la BFCM puisse porter sa participation dans Cofidis Participations à hauteur de 100% d'ici 2023-2024, une dette a été constatée en ce sens sur la base du prix de la dernière transaction réalisée.

(3) Concerne notamment l'adhésion d'Antilles Guyane et Massif Central (536M€).

5.1.4 Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020	30/06/2019
Résultat net	857	1 629
Impôt	402	899
Résultat avant impôts	1 259	2 528
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	315	292
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	3	0
+/- Dotations nettes aux provisions	669	114
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-3	-19
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	2	27
+/- Autres mouvements	-2 127	5 076
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-1 141	5 490
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-5 273	-10 621
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	21 879	4 585
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	7 134	-74
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 529	451
Impôts versés	-516	-199
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	21 696	-5 859
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	21 815	2 159
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	56	221
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-221	-3
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-368	-232
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	-533	-13
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-40	-290
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 928	3 281
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 888	2 991
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	27	31
Augmentation/nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	23 197	5 167
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	21 815	2 159
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-533	-13
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 888	2 991
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	27	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	68 397	53 510
Caisse, banques centrales, CCP	70 457	56 346
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-2 059	-2 837
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	91 595	58 677
Caisse, banques centrales, CCP	95 845	63 200
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-4 250	-4 523
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	23 197	5 167

5.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Note 1 Principes et méthodes comptables

1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2020.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2020, les amendements adoptés par l'UE sans impact significatif sur les comptes du groupe :

■ Amendement à IAS 1 et IAS 8

Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l'harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Selon cet amendement, une information présente un caractère significatif [c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance] s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude, ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

■ Amendement à IFRS 3

Il vient clarifier la définition d'une activité. Il introduit une démarche d'analyse en deux étapes, qui a pour objectif de faciliter la distinction entre une acquisition d'une activité et une acquisition d'un groupe d'actifs [celle-ci étant comptabilisée selon la norme qui lui est applicable]. Cet amendement impacterait le Groupe pour les opérations de prise de contrôle, d'acquisition d'intérêt dans une activité conjointe. Le Groupe n'a pas procédé à de telles opérations depuis 1er janvier 2020.

Crise sanitaire liée au COVID-19

Le Groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'Etat⁽¹⁾ pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Ces financements représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans.

Dans son offre initiale, son taux d'intérêt s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat [refacturé via une commission supportée par le client, comprise entre 0,25% et 0,50% sur la première année, selon la taille de l'entreprise].

En cas de prorogation, son taux d'intérêt sera refixé. Il ne pourra excéder le taux de refinancement du Groupe sur les marchés au regard de la maturité retenue, augmenté de la prime de garantie fixée par arrêté.

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt.

Au 30 juin 2020, l'encours des prêts garantis par l'Etat émis par Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 12,9 milliards d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dûs.

⁽¹⁾ Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du code monétaire et financier

Le Groupe Crédit Mutuel s'est engagé dans des mesures concrètes de soutien aux entreprises, et aux particuliers. Il a accordé des reports de remboursements de crédits principalement aux entreprises sur une période allant jusqu'à 6 mois (suspension des paiements d'intérêts et/ou report du remboursement de capital).

A l'issue de ces périodes, un aménagement définitif des contrats sera effectué si les échéances suspendues n'ont pas été remboursées. Celles-ci seront réintégréées de manière rééchelonnée sur la durée restante du prêt ou alors reportées après l'échéance initiale.

Au 30 juin 2020, le Groupe Crédit Mutuel pas de pertes de flux de trésorerie significatives sur les prêts bénéficiant de ces mesures d'assouplissement. Les échéances prorogées et modifiées s'élèvent à 3,5 milliards d'euros.

Le Groupe a considéré les publications émises fin mars 2020⁽¹⁾ par l'IASB, l'ABE et l'ESMA.

Il a recours au jugement dans le cadre de la comptabilisation des pertes de crédit attendues dans le contexte exceptionnel de la crise Covid-19.

En particulier, les mesures de report d'échéances ont été octroyées de manière généralisée sans conditions d'octroi spécifiques. Elles s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif de Place à l'initiative des banques françaises, conforme aux lignes directrices de l'ABE sur les moratoires.

Ces mesures ne constituent pas mécaniquement un indicateur de dégradation significative du risque de crédit des actifs financiers concernés ou de reclassement en actifs restructurés.

Le transfert en statut 2 ou 3 ou en actif restructuré pourrait cependant intervenir en respect des règles Groupe.

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le Groupe a tenu compte du caractère inédit et brutal de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique :

- la pondération du scénario pessimiste a été accrue pour calibrer les probabilités de défauts Forward looking sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne. Au-delà de son impact direct sur le montant des dépréciations, cette hausse a aussi pour effet une augmentation des transferts en statut 2 liée à celle des probabilités de défaut en date d'arrêt. L'impact au 30 juin 2020 est estimé à 229 M€ ;
- conformément aux recommandations des autorités, une provision a été réalisée pour anticiper l'augmentation de la sinistralité avérée sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens). L'impact au 30 juin 2020 est estimé à 82,5 M€.

Enfin, le Groupe dispose d'une solidité financière qui lui permet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Entité consolidante

Suite à l'adhésion du Crédit Mutuel Antilles-Guyane et du Crédit Mutuel Massif Central au 1^{er} janvier 2020, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe dorénavant 13 fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivaraïs, Méditerranée, Anjou, Antilles-Guyane et Massif Central.

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les Caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du Groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en « pyramide inversée ».

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité consolidante est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité consolidante à la tête du Groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Ainsi, l'entité consolidante est constituée par :

- La Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe [FCMCEE], la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est [FCMSE], la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France [FCMIDF], la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc [FCMSMB], la Fédération du Crédit Mutuel Midi-

⁽¹⁾ Elles font référence à :

- à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 sur la norme IFRS 9 et le COVID-19

- à la déclaration de l'ABE sur l'application du cadre prudentiel sur le défaut, la forbearance et IFRS 9, au regard des mesures Covid-19 (du 25 mars 2020) et aux orientations émises sur les moratoires législatifs et non législatifs sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie de COVID-19 (du 2 avril 2020).

- la déclaration de l'ESMA sur les implications comptables de la crise Covid-19 sur le calcul des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 (du 25 mars 2020).

Atlantique [FCMMA], la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest [FCMLACO], la Fédération du Crédit Mutuel du Centre [FCMC], la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie [FCMN], la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs [FCMDV], la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée [FCMM], la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou [FCMA], la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes [FCMAG] et la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central [FCMMC]. Organes politiques des Groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses.

- La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est [CRCMSE], la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France [CRCMIDF], la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc [CRCMSMB], la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique [CRCMMA], la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest [CRCMLACO], la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre [CRCMC], la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie [CRCMN], la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs [CRCMDV], la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée [CRCMM], la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou [CRCMA], la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes [CRCMAG] et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central [CRCMMC]. Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du Groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte [réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.].
- Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM, FCMA, FCMAG et FCMMC : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du Groupe

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale ;
- **des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11 ;

- **des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Écarts d'acquisition

Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en «Variations de valeur des écarts d'acquisition».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Lorsque le *goodwill* concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

1.3 Principes et méthodes comptables

1.3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

1.3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du *trading*, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes [car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »], ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI [*Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts*] des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé⁽¹⁾ est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt *benchmark* entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

⁽¹⁾ Le groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % pour une maturité moyenne de huit ans (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 1.3.1.8. Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du *Short Term Exercise* (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des *swaps* de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « Produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

1.3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

Les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1.3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

1.3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

1.3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (*swaps*, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, *caps*, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

- Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

- Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, *via* la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;

- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

- Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

- Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (*carve-out*) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

- Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

- Réforme des taux de référence

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Les indices créés à compter du 1er janvier 2018 doivent désormais être conformes au règlement BMR et être validés par le régulateur. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021. A terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA, EURIBOR...) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables. Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019.

Sur les aspects comptables, le Groupe suit l'ensemble des travaux de l'IASB sur les effets de la réforme des taux de référence. Les parties prenantes ont été informées des mesures d'assouplissement proposées dans l'exposé-sondage Phase 2 publié en avril 2020.

Depuis le 1er janvier 2019, le Groupe applique l'amendement Phase 1 aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 publié par l'IASB, qui permet de maintenir les relations de couverture existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.

Le Groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur le taux Eonia (date de basculement vers l'€ster non connue), sur le taux EURIBOR (en l'absence de modifications contractuelles des instruments financiers indexés, dont clause de fall-back, sur cet indice de référence), sur les taux LIBOR (incertitudes sur les taux de remplacement).

1.3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

1.3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

1.3.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en trois catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- au niveau national, le GT Bâle III approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux ;
- au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP [*Low Default Portfolio*, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert] : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courant...
- les portefeuilles HDP [*High default Portfolio*, portefeuille qui présente un nombre de défaut suffisant pour établir un modèle de notation statistique] : *Corporate* de masse, *Retail*. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courant...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits *revolving*, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois *scenarii* (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur cinq ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de un an découle notamment de celle déterminée sur la maturité un an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, *via* l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros *Retail*, 500 euros *Corporate*) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). L'arriéré emprunteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;

- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le groupe Crédit Mutuel a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- Étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- Étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 1.3.1.6. Garanties financières et engagements de financement » et « 1.3.3.2. « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

1.3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, *mark-to-model*.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;

- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non *via* les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

1.3.2 Activités d'assurance

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le Groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

1.3.2.1 Activités d'assurance – Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- passifs financiers au coût amorti.

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § 1.3.1.9.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction :

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

b) Instruments en juste valeur sur option :

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « *Actifs à la juste valeur par résultat* » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Actifs financiers disponibles à la vente**Critères de classement**

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* » ni en « *juste valeur par résultat* ».

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

Dépréciation et risque de crédit**a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres**

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *gains ou pertes latents ou différés* ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « *coût du risque* », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**Critères de classement**

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

Prêts et créances

Critères de classement

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

1.3.2.2 Activités d'assurance – Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

1.3.2.3 Activités d'assurance – Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

1.3.3 Instruments non financiers

1.3.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :

- à sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;

- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9 (cf. § « 1.3.1.8. Évaluation du risque de crédit »).

Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

1.3.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

1.3.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur trois ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière du réseau bancaire en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM VIE, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Retraite supplémentaire des salariés

Les salariés des entités relevant de la convention collective de groupe bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM VIE SA.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

1.3.3.4 Immobilisations**Immobilisations dont le groupe est propriétaire**

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans.
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans [en fonction du type d'immeuble concerné].
- Constructions – équipements : 10-40 ans.
- Agencements et installations : 5-15 ans.
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans.
- Matériel de sécurité : 3-10 ans.
- Matériel roulant : 3-5 ans.
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans.
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans [si acquisition de portefeuille de contrats clientèle].

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers, à l'exception de ceux en situation de tacite reconduction (compte tenu du préavis de six mois pour la résiliation). La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés *via* les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 milliers d'euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée contractuelle. Sur les baux commerciaux, le groupe suit la position ANC, en application des dispositions contractuelles : tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de neuf ans. En effet, au plan comptable, il n'existe pas d'option de renouvellement au terme du bail et que par conséquent, la période pendant laquelle le contrat est exécutoire est généralement de neuf ans, compte tenu des choix d'implantation du groupe ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe ;

- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

Le Groupe analyse actuellement les incidences de la décision IFRIC de Décembre 2019, sur les hypothèses actuelles retenues sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction. Cette décision pourrait avoir pour conséquences de revoir la durée exécutoire des contrats mentionnés ci-avant, et ainsi de modifier le montant de la dette de location et du droit d'utilisation associé. A ce stade, différentes hypothèses sont examinées, ces analyses n'étant pas conclusives, aucune donnée n'est communiquée.

1.3.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

1.3.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

1.3.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

1.3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

1.3.4 Jugements et estimations utilisées dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du COVID-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

1.4 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

1.5 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

Amendement à IFRS 16 – Allègements de loyer lié au COVID-19

Adopté fin mai par l'IASB, cet amendement introduit une mesure de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allègements de loyers dans le cadre de la crise COVID-19.

Il offre la faculté de s'exempter de l'analyse d'une modification du contrat de location dans un tel contexte, si les conditions suivantes ont été remplies :

- les loyers amendés sont substantiellement identiques ou plus faibles que les loyers prévus dans le contrat initial ;
- la réduction de paiements de loyers ne porte que sur les paiements dus jusqu'au 30 juin 2021 ;
- il n'y a aucun changement substantiel des autres termes et conditions du contrat.

Si le preneur opte pour cette exemption, les allègements de loyers seront généralement comptabilisés de manière analogue à des loyers variables négatifs, non pris en compte dans l'évaluation initiale de la dette.

Le groupe Crédit Mutuel n'est pas impacté de manière significative par ces dispositions.

Pour tout allègement de loyers accordé en tant que bailleur sur des contrats de location-financement, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 9.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur.

Dans le cadre des amendements à IFRS 17 publiés par l'IASB en juin 2020, la date d'application d'IFRS 17 initialement prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du Groupe) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023. Ces amendements (ainsi que les autres dispositions d'IFRS 17 telles que publiées en 2017) sont en attente de leur adoption par les instances européennes.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

Les pôles Assurances du Groupe poursuivent leurs travaux d'analyse et de préparation à la mise en œuvre des dispositions d'IFRS 17.

Le Groupe a également entamé des réflexions sur la communication financière au niveau de conglomérat en lien avec les réflexions de l'IASB sur les états financiers primaires.

Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour à la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989).

Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Amendements à IAS 37 - coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux.

Les coûts inévitables comprennent les coûts directement liés au contrat. Ils comportent à la fois des coûts incrémentaux et une allocation d'autres coûts directement liés à l'exécution du contrat.

Il s'applique aux contrats pour lesquels le Groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1er janvier 2022.

Amendements à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés de la vente d'éléments fabriqués pour amener l'immobilisation jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat. Le coût de ces éléments doit être évalué selon les dispositions d'IAS 2, Stocks.

Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements modifient les normes suivantes :

- IFRS 1 – Première application des normes IFRS : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- IFRS 9 – Instruments financiers : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé. Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre ;
- IFRS 16 – Contrats de location : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur ;
- IAS 41 – Agriculture : il permet d'aligner la mesure de la juste valeur d'IAS 41 avec celle des autres normes IFRS.

Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- la banque de détail regroupe les caisses du réseau Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques régionales du CIC, Targobank en Allemagne et en Espagne, Cofidis ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier ;
- l'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements structurés, l'international et les succursales étrangères,
 - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, change et actions, y compris l'intermédiation boursière ;
- les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger ;
- le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité ;
- la structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que la presse et les structures de logistique : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques, la presse et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, la contribution au compte de résultat et du bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels ils contribuent.

2a Répartition du compte de résultat par activité

30/06/2020	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Inter- activités	Total
Produit net bancaire	5 191	698	223	311	71	806	-442	6 858
Frais généraux	-3 355	-334	-200	-208	-25	-873	442	-4 552
Résultat brut d'exploitation	1 836	365	23	103	47	-67	0	2 306
Coût du risque de contrepartie	-934		-109	-4	2	-2		-1 046
Gains sur autres actifs *	-1	1				0		0
Résultat avant impôts	902	366	-86	99	49	-69	0	1 260
Impôt sur les sociétés	-377	-148	20	-22	2	122		-402
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés								0
Résultat net comptable	525	218	-66	77	50	53	0	857
Minoritaires								89
Résultat net part du groupe								768

* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

30/06/2019	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital- développement	Logistique et holding	Inter- activités	Total
Produit net bancaire	5 265	1 096	383	273	176	779	-433	7 537
Frais généraux	-3 386	-329	-196	-204	-23	-863	433	-4 567
Résultat brut d'exploitation	1 879	767	187	68	152	-84	0	2 970
Coût du risque de contrepartie	-391		-81	11	0	-1		-463
Gains sur autres actifs *	3	15		2		0		21
Résultat avant impôts	1 491	783	106	81	152	-84	0	2 528
Impôt sur les sociétés	-551	-277	-19	-16	1	-37		-899
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés								0
Résultat net comptable	939	505	87	65	153	-121	0	1 629
Minoritaires								169
Résultat net part du groupe								1 460

* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

2b Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30/06/2020				30/06/2019			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire**	5 199	1 546	112	6 858	5 917	1 505	115	7 537
Frais généraux	-3 624	-879	-49	-4 552	-3 638	-883	-47	-4 567
Résultat brut d'exploitation	1 575	667	63	2 306	2 279	622	68	2 970
Coût du risque de contrepartie	-613	-427	-6	-1 046	-260	-203	1	-462
Gains sur autres actifs***	-6	-3	9	-0	0	3	18	21
Résultat avant impôts	956	237	67	1 260	2 020	421	87	2 528
Résultat net global	643	160	54	857	1 256	296	77	1 629
RESULTAT NET PART DU GROUPE	566	150	53	768	1 116	272	72	1 460

* USA, Singapour, Hong Kong, Saint Martin, Tunisie et Maroc.

** 24,5% du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au premier semestre 2020 (contre 22,5 % du PNB au premier semestre 2019).

*** Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la Commission bancaire, la société mère du groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (FCMIDF) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest (FCMLACO) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Centre (FCMC) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Normandie (FCMN) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Anjou (FCMA) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (FCMMC) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (FCMAG) ;
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Sud-Est (CRCMSE) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France (CRCMIDF) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Loire-Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Centre (CRCMC) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie (CRCMN) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou (CRMA) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central (CRCMMC) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (CRCMAG) ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Normandie ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Anjou ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane.

Depuis le 31 décembre 2019, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont :

- Entrées de périmètre : Fédération de Crédit Mutuel Massif Central (FCMMC), Fédération de Crédit Mutuel Antilles-Guyane (FCMAG), Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central (CRCMMC), Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (CRCMAG), Caisses du Crédit Mutuel Massif Central, Caisses du Crédit Mutuel Antilles-Guyane.

	Pays	30/06/2020			31/12/2019		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
A. RÉSEAU BANCAIRE							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	100	98	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin	100	98	IG	100	98	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Est	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Iberbanco	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Nord Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Sud Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	98	IG			
CIC Grand Cayman (succursale du CIC) **	Iles Caimans	100	98	IG	100	98	IG
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	Hong Kong	100	98	IG	100	98	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	98	IG	100	98	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis	100	98	IG	100	98	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
Targobank AG	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
B. FILIALES DU RESEAU BANCAIRE							
Bancas	France	50	49	ME	50	49	ME
Banque du Groupe Casino	France	50	49	ME	50	49	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	98	IG	100	98	IG
CCLS Leasing Solutions	France	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	78	IG	100	69	IG
Cofidis France	France	100	78	IG	100	69	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	78	IG	100	69	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	78	IG	100	69	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	78	IG	100	69	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	78	IG	100	69	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	78	IG	100	69	IG
Cofidis Italie	Italie	100	78	IG	100	69	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	78	IG	100	69	IG
Creatis	France	100	78	IG	100	69	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	90	92	IG	90	92	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Épargne Salariale	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	95	96	IG	95	96	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	92	IG	100	92	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	98	IG	100	98	IG

	Pays	30/06/2020			31/12/2019		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Pays-Bas	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	98	IG	100	98	IG
Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT CM-CIC Home loans	France	100	98	IG	100	98	IG
Gesteurop	France	100	98	IG	100	98	IG
LYF SA	France	44	43	ME	44	43	ME
Monabanq	France	100	78	IG	100	69	IG
Paysurf	France	100	89	IG	100	89	IG
SCI La Tréflière	France	100	99	IG	100	99	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
C. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITES DE MARCHÉ							
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	98	98	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Satellite	France	100	98	IG	100	98	IG
D. BANQUE PRIVÉE							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni						
Banque Transatlantique Belgium	Belgique						
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
CIC Suisse	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	98	IG	100	98	IG
E. CAPITAL-DÉVELOPPEMENT							
CIC Conseil	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	98	IG	100	98	IG
F. LOGISTIQUE ET HOLDING							
Actimut	France	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	50	54	ME	50	53	ME
CIC Participations	France	100	98	IG	100	98	IG
Centre de conseil et de service (CCS)	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Participations	France	80	78	IG	71	69	IG
Euro Automatic Cash	Espagne	50	40	ME	50	40	ME
Euro-Information	France	80	80	IG	80	80	IG
Euro-Information Développement	France	100	80	IG	100	80	IG
EIP	France	100	100	IG	100	100	IG
El Telecom	France	100	80	IG	95	76	IG

	Pays	30/06/2020			31/12/2019		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
Euro Protection Surveillance	France	100	84	IG	100	84	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	98	IG	100	98	IG
L'Est Républicain	France	100	98	IG	100	98	IG
Lyf SAS	France	45	36	ME	45	36	ME
Mutuelles Investissement	France	100	98	IG	100	98	IG
SAP Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	98	IG	100	98	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Technology GmbH Singapour (succursale de Targo Technology GmbH)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
G. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE							
ACM GIE	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM IARD	France	97	76	IG	97	76	IG
ACM Services	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM Vie SA	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	100	100	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	75	IG	95	75	IG
Targopensiones, entidad gestora de fondos de pensiones S.A.	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
AMDIF	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU (ex AMGEN)	Espagne	100	78	IG	100	78	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	63	IG	80	63	IG
Asistencia Avanzada Barcelona	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	23	ME	30	23	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	63	IG	80	63	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	47	IG	60	47	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	70	IG	88	70	IG
GACM España	Espagne	100	78	IG	100	78	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	80	78	IG	80	78	IG
ICM Life	Luxembourg	100	78	IG	100	78	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	78	IG	100	69	IG
MTRL	France	100	100	IG	100	100	IG
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	100	78	IG	100	78	IG
Nord Europe Life Luxembourg (NELL)	Luxembourg	100	78	IG	100	78	IG
Partners	Belgique	100	78	IG	100	78	IG
Procourtage	France	100	78	IG	100	78	IG
Serenis Assurances	France	100	78	IG	100	78	IG
Targo seguros mediacion	Espagne	90	70	IG	90	69	IG

	Pays	30/06/2020			31/12/2019		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
H. AUTRES SOCIÉTÉS							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	97	IG	100	97	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	97	IG	100	97	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA events	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Medias Alsace	France	100	97	IG	100	97	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA services	France	100	98	IG	100	98	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	100	98	IG
Foncière Massena	France	100	78	IG	100	78	IG
France Régie	France	100	97	IG	100	97	IG
GEIE Synergie	France	100	78	IG	100	69	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Progrès	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	49	ME	50	49	ME
La Liberté de l'Est	France	97	95	IG	97	95	IG
La Tribune	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	100	98	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	97	IG	99	97	IG
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	50	49	ME
Mediaportage	France	100	98	IG	100	98	IG
NEWCO4	France	100	98	IG	100	98	IG
Presse Diffusion	France	100	98	IG	100	98	IG
Publprint Province n° 1	France	100	98	IG	100	98	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	98	IG	100	98	IG
Républicain Lorrain - TV news	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI ACM	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI ACM Cotentin	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI Saint Augustin	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI Tombe Issoire	France	100	78	IG	100	78	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	98	IG	100	98	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée.

** Entité incluse dans les comptes de la succursale de New York, ayant pour vocation unique le refinancement de la succursale de New York à travers des opérations d'emprunt en dollars auprès de money market funds.

3b Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*				
	Pourcentage d'intérêt / Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB	
30/06/2020									
Euro Information	20%	10	235	-1	1 675	41	0	675	
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	22%	45	2 091	0	123 223	205	1 373	640	
Cofidis Belgique	22%	2	NA**	0	897	7	-1	48	
Cofidis France	22%	15	NA**	0	9 231	19	-7	276	

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

** Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt / Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
31/12/2019								
Euro Information	20%	21	225	-1	1 659	135	0	1 394
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	22%	192	1 923	-405	125 032	860	1 462	1 727
Cofidis Belgique	31%	4	221	0	904	13	-1	96
Cofidis France	31%	23	340	0	9 914	83	-6	555

* Amounts before elimination of intercompany balances and transactions.

3c Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

	30/06/2020	31/12/2019
Actifs non courants destinés à être cédés	205	726
Passifs non courants destinés à être cédés	102	725

Au 30/06/2020, les actifs et passifs de la société Euro Information Telecom (EIT) ont été classés en actifs et passifs non courants destinés à être cédés, suite à la signature d'un protocole d'exclusivité entre Euro Information (EI) et Bouygues Telecom pour l'acquisition de l'opérateur alternatif Euro-Information Telecom.

Les actifs et passifs non courants destinés à être cédés au 31/12/2019 concernaient la cession du portefeuille NELL par notre filiale Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, intervenue au premier semestre 2020.

Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	30/06/2020	31/12/2019
Caisse, Banques centrales – actif		
Banques centrales	94 557	69 797
<i>dont réserves obligatoires</i>	3 273	2 959
Caisse	1 287	1 374
Total	95 844	71 171
Banques centrales – passif	1	715

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2020				31/12/2019			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	14 510	517	4 519	19 546	11 378	437	4 721	16 536
▪ Effets publics	1 886	0	0	1 886	941	0	0	941
▪ Obligations et autres titres de dettes	11 765	517	141	12 423	9 788	437	150	10 375
Cotés	11 765	88	25	11 878	9 788	97	25	9 910
Non cotés	0	429	116	545	0	340	125	465
<i>dont OPC</i>	124		0	124	133		1	134
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	859		3 285	4 144	647		3 590	4 237
Cotés	859		1 003	1 862	647		1 212	1 859
Non cotés	0		2 282	2 282	0		2 378	2 378
▪ Titres immobilisés			1 093	1 093			981	981
Titres de participations			341	341			347	347

Autres titres détenus à long terme			259	259			260	260
Parts dans les entreprises liées			468	468			349	349
Autres titres immobilisés			25	25			25	25
Instruments dérivés	3 260			3 260	3 011			3 011
Prêts et créances	12 295	0	0	12 295	12 360	0	0	12 360
<i>dont pensions</i>	<i>12 295</i>	<i>0</i>		<i>12 295</i>	<i>12 360</i>	<i>0</i>		<i>12 360</i>
TOTAL	30 064	517	4 519	35 100	26 749	437	4 721	31 907

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2020	31/12/2019
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	22 338	18 854
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	85	0
TOTAL	22 423	18 854

PASSIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

	30/06/2020	31/12/2019
Vente à découvert de titres	1 433	979
▪ Effets publics	1	0
▪ Obligations et autres titres de dettes	776	357
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	656	622
Dettes représentatives des titres donnés en pension	17 958	15 084
Instruments dérivés de transaction	2 942	2 786
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	5	5
TOTAL	22 338	18 854

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT

	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
Titres émis	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires	85	85	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
TOTAL	85	85	0	0	0	0

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	30/06/2020			31/12/2019		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	259 763	2 062	1 800	284 884	1 735	1 534
<i>Swaps</i>	140 217	1 797	1 627	156 489	1 614	1 325
Autres contrats fermes	89 742	14	14	97 408	2	1
Options et instruments conditionnels	29 804	251	159	30 987	119	208
Instrument de change	139 530	884	726	121 205	1 022	845
<i>Swaps</i>	104 518	43	41	87 027	40	38
Autres contrats fermes	9 573	744	588	9 460	915	740
Options et instruments conditionnels	25 439	97	97	24 718	67	67
Autres que taux et change	34 211	313	416	26 833	255	407
<i>Swaps</i>	11 084	96	130	11 057	112	171
Autres contrats fermes	13 463	32	104	11 014	12	101
Options et instruments conditionnels	9 664	185	182	4 762	131	135
TOTAL	433 504	3 258	2 942	432 922	3 011	2 786

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	30/06/2020			31/12/2019		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	277 521	2 369	2 349	264 358	2 420	2 286
<i>Swaps</i>	44 795	2 370	2 348	49 722	2 422	2 285
Autres contrats fermes	232 099	0	0	213 866	0	0
Options et instruments conditionnels	627	(1)	1	770	(2)	1
Couverture de <i>Cash Flow Hedge</i>	0	0	0	267	0	5
<i>Swaps</i>	0	0	0	267	0	5
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	277 521	2 369	2 349	264 625	2 420	2 291

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30/06/2020	31/12/2019
JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTERET PAR PORTEFEUILLES		
▪ d'actifs financiers	2 585	2 079
▪ de passifs financiers	21	-4

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2020	31/12/2019
Effets publics	11 903	10 262
Obligations et autres titres de dettes	24 195	19 577
▪ Cotés	20 833	19 168
▪ Non cotés	3 362	409
Créances rattachées	137	165
Sous-total brut titres de dettes	36 235	30 004
dont titres de dettes dépréciés (S3)	1	2
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-15	-17
Autres dépréciations (S3)	-1	-1
Sous-total net titres de dettes	36 219	29 986
Actions et autres instruments de capitaux propres	8	26
▪ Cotés	6	16
▪ Non cotés	2	10
Titres immobilisés	451	447
▪ Titres de participations	46	44
▪ Autres titres détenus à long terme	347	342
▪ Parts dans les entreprises liées	58	61
Sous-total instruments de capitaux propres	6	473
TOTAL	36 678	30 459
dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	-99	46
dont titres de participation cotés.	-6	-6

Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30/06/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	29 141	5 995	1 544	36 679
Effets publics et valeurs assimilées	11 968	0	0	11 968
Obligations et autres titres de dettes	16 975	5 993	1 283	24 251
Actions et autres instruments de capitaux propres	6	2	0	8
Participations et ATDLT	191	0	202	394
Parts entreprises liées	0	0	58	58
Transaction / JVO /Autres	12 885	16 788	5 428	35 100
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 431	353	103	1 886
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	9 321	1 707	737	11 765
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	23	21	473	517
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	93	0	47	141
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	859	0	0	859
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR ⁽¹⁾	1 011	0	2 274	3 285
Participations et ATDLT – Autres JVPR	1	1	598	600
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	493	493
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	12 295	0	12 295
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	145	2 412	704	3 260
Instruments dérivés de couverture	0	2 368	1	2 368
TOTAL	42 025	25 150	6 972	74 147
ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE				
Juste valeur par résultat	19 578	6 714	0	26 292
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	1 478	2 506	0	3 985
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	18 099	4 208	0	22 307
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	79 055	3 368	1 008	83 430
Effets publics et valeurs assimilées	18 431	0	0	18 431
Obligations et autres titres de dettes	49 392	345	0	49 737
Actions et autres instruments de capitaux propres	10 575	3 013	413	14 001
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	657	9	595	1 261
TOTAL	98 632	10 082	1 008	109 722
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction / JVO	142	21 504	777	22 423
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	85	0	85
Dettes - Transaction	0	17 959	0	17 959
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	142	3 460	777	4 379
Instruments dérivés de couverture	0	2 323	26	2 349
TOTAL	142	23 827	803	24 772
PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	7 111	0	7 111
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option	0	7 111	0	7 111
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	0	7 111	0	7 111

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	26 203	3 004	1 253	30 459
Effets publics et valeurs assimilées	10 342	0	0	10 342
Obligations et autres titres de dettes	15 650	3 001	993	19 645
Actions et autres instruments de capitaux propres	24	2	0	26
Participations et ATDLT	187	0	199	386
Parts entreprises liées	0	0	60	60
Transaction / JVO /Autres	10 870	16 471	4 566	31 907
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	689	201	52	941
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	8 079	1 510	199	9 788
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	33	0	404	437
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	102	0	48	150
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	647	0	0	647
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR ⁽¹⁾	1 203	0	2 388	3 591
Participations et ATDLT - Autres JVPR	2	0	604	606
Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	374	374
Prêts et créances sur établissements de crédit - Transaction	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	12 360	0	12 360
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	115	2 399	497	3 011
Instruments dérivés de couverture	0	2 418	2	2 420
TOTAL	37 073	21 893	5 821	64 786
ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE				
Juste valeur par résultat	21 623	5 419	0	27 043
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	2 422	2 273	0	4 695
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	19 201	3 147	0	22 348
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	79 714	3 227	633	83 574
Effets publics et valeurs assimilées	18 256	205	0	18 461
Obligations et autres titres de dettes	47 804	458	0	48 262
Actions et autres instruments de capitaux propres	12 716	2 564	1	15 281
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	937	0	632	1 570
TOTAL	101 337	8 646	633	110 617
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction / JVO	125	18 282	448	18 854
Dettes - Transaction		15 085		15 085
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	125	3 197	448	3 770
Instruments dérivés de couverture	0	2 271	20	2 291
TOTAL	125	20 553	468	21 146
PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE IAS 39				
Juste valeur par résultat	1	7 306	0	7 307
Transaction	1	0	0	1
Juste valeur sur option	0	7 306	0	7 306
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	1	7 306	0	7 307

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de *trading* et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

SYNTHÈSE

	Valeur comptable 30/06/2020	Valeur comptable 31/12/2019
RMBS	1 416	1 561
CMBS	7	662
CLO	3 600	3 561
Autres ABS	1 966	2 185
Sous-total	6 989	7 969
Lignes de liquidité des programmes ABCP	0	0
TOTAL	6 989	7 969

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

EXPOSITIONS AU 30/06/2020

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	401	0	64	452	917
Coût amorti	48	0	325	533	907
Juste valeur – Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	966	7	3 210	980	5 163
TOTAL	1 416	7	3 600	1 966	6 989
France	457	0	557	527	1 542
Espagne	102	0	0	299	402
Royaume Uni	172	0	266	109	547
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	502	0	267	630	1 399
USA	31	7	2 509	253	2 801
Autres	151	0	0	148	298
TOTAL	1 416	7	3 600	1 966	6 989
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 221	7	3 423	893	5 545
AA	162	0	114	539	815
A	15	0	51	0	66
BBB	8	0	0	25	33
BB	6	0	0	0	6
Inférieur ou égal à B	4	0	0	7	10
Non noté	0	0	11	502	514
TOTAL	1 416	7	3 600	1 966	6 989
Origination 2005 et avant	21	0	0	0	21
Origination 2006-2008	49	0	0	13	62
Origination 2009-2011	46	7	0	0	53
Origination 2012-2020	1 300	0	3 600	1 953	6 852
TOTAL	1 416	7	3 600	1 966	6 989

EXPOSITIONS AU 31/12/2019

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	487	-	65	506	1 059
Coût amorti	53	-	300	533	886
Juste valeur – Autres	8	-	-	-	8
Juste valeur par capitaux propres	1 013	662	3 196	1 145	6 016
TOTAL	1 561	662	3 561	2 185	7 969
France	334	-	571	606	1 511
Espagne	112	-	-	188	301
Royaume Uni	256	-	136	84	475
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	470	-	247	774	1 490
USA	198	662	2 608	254	3 722
Autres	190	-	-	279	468
TOTAL	1 561	662	3 561	2 185	7 969
<i>US Agencies</i>	194	659	-	-	853
AAA	1 163	4	3 410	1 070	5 646
AA	168	-	96	582	846
A	17	-	44	-	60
BBB	7	-	-	25	31
BB	8	-	-	7	15
Inférieur ou égal à B	4	-	-	-	4
Non noté	-	-	11	502	513
TOTAL	1 561	662	3 561	2 185	7 969
Origination 2005 et avant	39	51	-	-	90
Origination 2006-2008	94	-	-	20	114
Origination 2009-2011	65	4	-	-	69
Origination 2012-2019	1 362	607	3 561	2 165	7 696
TOTAL	1 561	662	3 561	2 185	7 969

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	30/06/2020	31/12/2019
Titres au coût amorti	2 900	2 813
Prêts et créances sur les établissements de crédit	55 429	40 825
Prêts et créances sur la clientèle	407 001	384 535
TOTAL	465 330	428 173

10a Titres au coût amorti

	30/06/2020	31/12/2019
Titres	3 050	2 969
▪ Effets publics	1 830	1 663
▪ Obligations et autres titres de dettes	1 220	1 306
Cotés	508	497
Non cotés	712	809
Créances rattachées	15	12
TOTAL BRUT	3 065	2 981
dont actifs dépréciés (S3)	176	183
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	-1
Autres dépréciations (S3)	-165	-167
TOTAL NET	2 900	2 813

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30/06/2020	31/12/2019
Créances saines (S1/S2)	55 271	40 534
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	31 825	26 187
Autres comptes ordinaires	3 248	2 940
Prêts	4 371	3 195
Autres créances	13 757	6 572
Pensions	2 070	1 641
Créances rattachées	161	293
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-3	-2
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	55 429	40 825

(1) Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30/06/2020	31/12/2019
Créances saines (S1/S2)	388 125	365 602
Créances commerciales	11 650	15 273
Autres concours à la clientèle	375 861	349 718
▪ crédits à l'habitat	198 854	191 365
▪ autres concours et créances diverses dont pensions ⁽¹⁾	177 007	158 353
Créances rattachées	614	610
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	12 152	11 589
Créances brutes	400 277	377 191
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) ⁽²⁾	-2 313	-1 866
Autres dépréciations (S3)	-6 478	-6 281
Sous total I	391 486	369 043
Location financement (investissement net)	15 334	15 298
▪ Mobilier	10 986	10 802
▪ Immobilier	4 348	4 496
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	517	490
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-138	-108
Autres dépréciations (S3)	-198	-190
Sous total II	15 515	15 491
TOTAL	407 001	384 535
dont prêts subordonnés	13	14
dont pensions	1 424	912

(1) Dont une hausse de 12,7 milliards au 1er semestre 2020 au titre des prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise COVID-19.

(2) Au 30 juin 2020, le groupe a tenu compte des effets de la crise COVID-19 dans le cadre du provisionnement des créances saines - cf note 1-Principes comptables.

OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTELE

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2020
Valeur brute comptable	15 788	2 085	-1 726	-296	15 851
Dépréciations des loyers non recouvrables	-297	-90	51	1	-336
Valeur nette comptable	15 491	1 995	-1 675	-295	15 515

Note 11 Passifs financiers au coût amorti

11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30/06/2020	31/12/2019
Bons de caisse	132	137
TMI & TCN	64 795	56 396
Emprunts obligataires	68 487	66 421
Titres seniors non préférés	3 117	1 044
Dettes rattachées	591	793
TOTAL	137 122	124 792

11b Dettes envers les établissements de crédit

	30/06/2020	31/12/2019
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	2 584	1 773
Emprunts	16 253	16 230
Autres dettes	6 684	5 156
Pensions ⁽¹⁾	21 408	13 257
Dettes rattachées	88	46
TOTAL	47 018	36 461

(1) Le groupe participe au TLTRO III (Targeted Long Term Refinancing Operation) proposé par la BCE à hauteur de 16 690 millions d'euros au 30 juin 2020.

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30/06/2020	31/12/2019
Comptes d'épargne à régime spécial	139 869	132 863
▪ à vue	97 217	90 901
▪ à terme	42 652	41 962
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	622	26
Sous-total	140 491	132 889
Comptes à vue	184 253	148 568
Comptes et emprunts à terme	56 609	55 114
Pensions	89	3
Dettes rattachées	204	224
Autres dettes	8	8
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	241 163	203 917
TOTAL	381 654	336 806

Note 12 Valeurs brutes et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2019	Acquisition / production	Vente / remboursement	Autres ⁽¹⁾	30/06/2020
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances					
Établissements de crédit soumis	40 827	43 444	-26 541	-2 298	55 432
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	40 822	43 444	-26 540	-2 294	55 432
aux pertes attendues à maturité (S2)	5	0	-1	-4	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	392 980	90 490	-69 183	1 842	416 128
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	358 983	80 325	-62 928	-3 600	372 779
aux pertes attendues à maturité (S2)	21 917	9 709	-5 880	4 933	30 680
dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	12 079	456	-375	509	12 669
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	2 981	563	-476	-3	3 065
soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 798	557	-471	5	2 889
soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	183	6	-5	-8	176
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	30 004	10 578	-4 374	25	36 235
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	29 897	10 578	-4 304	22	36 192
aux pertes attendues à maturité (S2)	105	0	-65	0	40
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	2	0	-5	3	1
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	466 792	145 075	-100 574	-434	510 860

(1) regroupe les flux de fusion dont adhésion CMAG et CMMC pour 2,8 Mds en "Prêts et créances sur la clientèle", de modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation et de transfert

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2019	Dotation	Reprise	Autres	30/06/2020
Prêts et créances Établissements de crédit	-2	-2	2	-1	-3
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-2	2	-1	-3
▪ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	-8 445	-1 713	1 123	-92	-9 127
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-917	-386	168	5	-1 130
▪ pertes attendues à maturité (S2)	-1 056	-574	320	-11	-1 321
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-6 471	-753	635	-87	-6 676
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-168	-3	6	0	-165
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	-3	3	1	0
▪ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-167	0	3	-1	-165
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	-18	-3	6	-1	-16
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-15	-3	4	-1	-15
▪ pertes attendues à maturité (S2)	-2	0	2	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-1	0	0	0	-1
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-8 633	-1 721	1 137	-94	-9 311

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES SECTEURS SENSIBLES

Secteur d'activités	Encours bruts			Dépréciations			Encours nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Distribution spécialisée	720	827	642	-3	-17	-411	1 757
Hotels, restaurants	1 856	2 314	340	-11	-52	-182	4 265
Industrie automobile	682	843	91	-4	-18	-56	1 538
Location de véhicules	441	502	123	-2	-10	-44	1 010
Tourisme, jeux, loisirs	495	571	106	-2	-13	-79	1 078
Transport industriel	155	181	99	0	-4	-50	381
Transporteurs aériens	194	199	18	-1	-5	-4	402
TOTAL	4 543	5 438	1 418	-24	-120	-825	10 431

Note 13 Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

13a Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

ACTIFS FINANCIERS

	30/06/2020	31/12/2019
Juste valeur par résultat	26 292	27 043
▪ Transaction	0	0
▪ Juste valeur sur option – titres de dettes	3 985	4 695
▪ Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	22 307	22 348
Instruments dérivés de couverture	0	0
Disponibles à la vente	83 427	83 575
▪ Effets publics et valeurs assimilées	18 431	18 461
▪ Obligations et autres titres de dettes	49 733	48 263
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	14 001	15 281
▪ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 261	1 570
Prêts et créances	5 599	5 914
Détenus jusqu'à l'échéance	7 816	9 066
Sous total actifs financiers	123 134	125 598
Immeubles de placement	2 773	3 476
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	950	796
TOTAL	126 857	129 870

13b Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	30/06/2020	31/12/2019
Vie	95 859	98 720
Non vie	4 627	4 409
Unités de compte	13 500	13 695
Autres	359	314
Total	114 345	117 138
dont participation aux bénéfices différée passive	15 337	17 787
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	413	424
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	113 932	116 714

PASSIFS FINANCIERS

	30/06/2020	31/12/2019
Juste valeur par résultat	7 111	7 307
▪ Transaction	0	1
▪ Juste valeur sur option	7 111	7 306
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	160	153
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	300	300
Sous-total	7 571	7 760
Autres passifs	474	391
Total	8 045	8 151
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	122 390	125 289

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	30/06/2020	31/12/2019
Actif (par résultat)	1 635	1 611
Passif (par résultat)	847	787

14b Impôts différés

	30/06/2020	31/12/2019
Actif (par résultat)	1 328	1 271
Actif (par capitaux propres)	258	258
Passif (par résultat)	600	659
Passif (par capitaux propres)	514	636

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2020	31/12/2019
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	112	260
Comptes d'ajustement sur devises	74	385
Produits à recevoir	599	558
Comptes de régularisation divers	1 373	3 886
Sous-total	2 158	5 089
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	101	119
Débiteurs divers	4 765	4 039
Stocks et assimilés	34	51
Autres emplois divers	47	45
Sous-total	4 947	4 254
TOTAL	7 105	9 343

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2020	31/12/2019
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	54	46
Comptes d'ajustement sur devises	680	137
Charges à payer	1 622	1 536
Produits constatés d'avance	1 270	1 393
Comptes de régularisation divers	3 228	5 695
Sous-total	6 855	8 807
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives – Immobilier	704	673
Obligations locatives – Autres	20	26
Comptes de règlement sur opérations sur titres	986	475
Versements restant à effectuer sur titres	68	53
Créditeurs divers	1 637	1 595
Sous-total	3 415	2 822
TOTAL	10 269	11 629

15c Obligations locatives par durée résiduelle

30/06/2020	de 1 an à ≤ 1 an	de 1 an à ≤ 3 ans	de 3 ans à ≤ 6 ans	de 6 ans à ≤ 9 ans	> 9 ans	Total
Obligations locatives	51	128	228	156	161	724
▪ Immobilier	38	121	228	156	161	704
▪ Autres	13	7	0	0	0	20

Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

30/06/2020	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00 %	18	2	0	37
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	174	7	0	173
Caisse Centrale du Crédit Mutuel**	France	50,01 %	351	.0	5	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
Autres participations			- 14	- 6		
Total ⁽¹⁾			537	3	5	
Coentreprises						
Bancas	France	50,00 %	1	0	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00 %	6	- 2	0	NC*
Banque du Groupe Casino	France	50,00 %	78	3	0	NC*
Total ⁽²⁾			84	0	0	
TOTAL (1) + (2)			621	3	5	

* NC : Non communiqué.

** La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50 % et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

31/12/2019	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00 %	17	5	1	25
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	172	9	5	195
Caisse Centrale du Crédit Mutuel**	France	53,48 %	349	5	2	NC*
LYF SA (ex Fivory)	France	43,75 %	7	0	0	NC*
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)***	Maroc	NA	0	6	0	NC*
Autres participations			- 7	- 13		
Total ⁽¹⁾			536	12	8	
Coentreprises						
Bancas	France	50,00 %	1	0	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00 %	8	- 11	0	NC*
Banque du Groupe Casino	France	50,00 %	75	7	0	NC*
Total ⁽²⁾			84	- 4	0	
TOTAL (1) + (2)			620	7	8	

* NC : Non communiqué.

** La Caisse Centrale de Crédit Mutuel a été maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote devenu supérieur à 50 % en 2019.

*** Sortie de périmètre de RMA en 2019 suite à la cession des titres détenus par le GACM.

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2020
Coût historique	158	1	-2	-7	150
Amortissement et dépréciation	-69	-2	1	0	-70
Montant net	89	-1	-1	-7	80

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2020
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	570	0	0	4	574
Constructions d'exploitation	5 088	62	-67	48	5 131
Droits d'utilisation - Immobilier	800	101	-5	1	897
Droits d'utilisation - Autres	38	1	0	0	39
Autres immobilisations corporelles	2 779	228	-100	-30	2 877
Total	9 275	392	-172	23	9 518
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	-10	-1	0	0	-11
Constructions d'exploitation	-3 235	-87	41	-32	-3 313
Droits d'utilisation - Immobilier	-133	-69	3	0	-199
Droits d'utilisation - Autres	-13	-7	0	1	-19
Autres immobilisations corporelles	-2 216	-104	48	14	-2 258
Total	-5 607	-268	92	-17	-5 800
MONTANT NET	3 669	124	-80	6	3 719

DONT IMMEUBLES LOUES EN LOCATION FINANCEMENT

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2020
Terrains d'exploitation	7				7
Constructions d'exploitation	104				104
TOTAL	111	0	0	0	111

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2020
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	2 154	58	-4	-9	2 199
▪ logiciels	547	13	0	1	561
▪ autres	1 607	45	-4	-10	1 638
Total	2 154	58	-4	-9	2 199
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	-1 418	-50	1	6	-1 461
▪ logiciels	-493	-10	0	0	-503
▪ autres	-925	-40	1	6	-958
Total	-1 418	-50	1	6	-1 461
MONTANT NET	735	8	-3	-3	737

Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2019	Variation			Autres	30/06/2020
		Augmentation	Diminution	dépréciation		
Écart d'acquisition brut	4 613				-78	4 535
Dépréciations	-495			-1	-2	-498
ÉCART D'ACQUISITION NET	4 118				-80	4 037

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2019	Variation			Autres	Valeur de l'EA au 30/06/2020
		Augmentation	Diminution	dépréciation		
Targobank en Allemagne	2 851					2 851
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497					497
Cofidis Participations	378					378
Cofidis France	79					79
El Telecom	78				- 78	-
Factofrance SA	68					68
GACM Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex AMGEN)	53			- 1	- 2	51
SIIC Foncière Massena	26					26
Crédit Mutuel Equity SCR	21					21
Banque de Luxembourg	13					13
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	12					12
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Dubly Transatlantique Gestion	5					5
Autres	22					22
TOTAL	4 118	0	0	- 1	- 80	4 038

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque.

La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés. Le contexte de crise sanitaire, ses conséquences observées sur les résultats intermédiaires au 30 juin 2020, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années 2021 et suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales. Dans ce cadre, le coût du capital a été actualisé au 30 juin 2020 avec :

- 7% pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne.
- 8% pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- Le niveau de réalisation des plans d'affaires ;
- Le taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne	Cofidis	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	7,00%	8,00%	8,00%
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-9%	-8%	-7%
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	-7%	-6%	-5%

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation du *goodwill*.

Note 20 Provisions et passifs éventuels

20a Provisions

	31/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30/06/2020
Provisions pour risques	389	151	-7	-140	-4	389
Sur engagements de garantie ⁽²⁾	212	82	-2	-56	-1	235
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	37	22	0	-14	0	45
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	36	24	0	-16	-1	43
▪ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	139	36	-2	-26	0	147
Sur engagements de financement ⁽²⁾	70	55	0	-52	0	73
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	58	39	0	-37	0	60
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	12	16	0	-15	0	13
Provisions fiscales	8	0	0	0	0	8
Provisions pour litiges	64	14	-5	-7	-7	59
Provisions pour risques sur créances diverses	34	2	0	-25	2	13
Autres provisions	1 547	82	-20	-185	-3	1 421
▪ Provision pour épargne logement	233	39	0	0	2	274
▪ Provisions pour éventualités diverses	943	12	-9	-168	-2	776
Autres provisions ⁽¹⁾	371	31	-11	-17	-3	371
Provisions pour engagements de retraite	1 562	62	-14	-4	6	1 612
TOTAL	3 498	295	-41	-329	-1	3 422

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 316 millions d'euros.

(2) Au 30 juin 2020, le groupe a tenu compte des effets de la crise COVID-19 dans le cadre du provisionnement des créances saines - cf note 1-Principes comptables.

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	32/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30/06/2020
ENGAGEMENTS DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES ET ASSIMILES HORS CAISSES DE RETRAITE					
Indemnités de fin de carrière	1 218	58	-13	4	1 267
Compléments de retraite	159	4	-4	-1	158
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	168	0	0	0	168
Sous-total comptabilisé	1 545	62	-17	3	1 593
RETRAITES COMPLEMENTAIRES A PRESTATIONS DEFINIES ASSUREES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	17	0	0	1	18
Juste valeur des actifs					
Sous-total comptabilisé	17	0	0	1	18
TOTAL COMPTABILISÉ	1 562	62	-17	4	1 611

REGIME A PRESTATIONS DEFINIES : PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	30/06/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation ⁽²⁾	0.75%	0.75%
Taux attendu d'augmentation des salaires ⁽³⁾	Minimum 0,7%	Minimum 0,7%

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

(2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

Note 21 Dettes subordonnées

	30/06/2020	31/12/2019
Dettes subordonnées	7 121	7 119
Emprunts participatifs	20	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 003	1 006
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	83	90
TOTAL	8 227	8 235

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice ⁽¹⁾	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22.10.2010	1000 M€	921 M€	4.00	22.10.2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1000 M€	1000 M€	3.00	21.05.2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	1000 M€	3.00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	1000 M€	2.375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	700 M€	1.875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	500 M€	2.625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	500 M€	1.625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	500 M€	2.5	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 M€	1000 M€	1.875	18.06.2029
Crédit Industriel et Commercial	Participatif	28.05.1985	137 M€	8 M€	(2)	(3)
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	750 M€	734 M€	(4)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	250 M€	250 M€	(5)	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe.

(2) Minimum 85% (TAM+TMO)/2 Maximum 130% (TAM+TMO)/2.

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

(4) CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

(5) CMS 10 ans ISDA + 10 points de base

Note 22 Réserves liées au capital et réserves

22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30/06/2020	31/12/2019
Capital et réserves liées au capital	6 675	6 482
▪ Capital	6 675	6 482
▪ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	0	0
Réserves consolidées	36 506	33 552
▪ Réserves réglementées	6	6
▪ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	36 355	33 430
▪ dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	-21	-24
▪ dont report à nouveau	145	116
TOTAL	43 181	40 034

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles ;
- de parts B négociables ;
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des caisses locales limitent la souscription de parts B par un même sociétaire à 50 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Conformément à la loi du 10 septembre 1947, le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1er janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois.
- les parts souscrites à compter du 1er janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

Les parts P à intérêts prioritaires sont émises par les caisses régionales de Crédit Mutuel de Normandie et Midi-Atlantique, et par la caisse de crédit mutuel « Cautionnement Mutuel de l'Habitat », société de caution mutuelle de crédits qui a émis depuis 1999 des parts sociales à intérêts prioritaires dont la souscription est réservée aux distributeurs de crédits cautionnés hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au 30 juin 2020, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 211,9 millions d'euros au titre des parts A ;
- 6 459,7 millions d'euros au titre des parts B ;
- 3,7 millions d'euros au titre des parts P.

22b Gains ou pertes latents ou différés

	30/06/2020	31/12/2019
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES* LIES AUX :		
▪ Écarts de conversion	53	63
▪ Placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	1 183	1 264
▪ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables - instruments de dettes	-151	-29
▪ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables - instruments de capitaux propres	35	42
▪ Dérivés de couverture (CFH)	0	2
▪ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-33	-31
▪ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-369	-349
▪ Risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
TOTAL	718	961

* Saldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2020	31/12/2019
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-11	34
Sous-total	-11	34
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-121	-5
Sous-total	-121	-5
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-7	65

Sous-total	-7	65
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-2	-1
Sous-total	-2	-1
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	-59
Autres mouvements	-81	529
Sous-total	-81	470
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-20	-109
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-1	5
TOTAL	-243	459

22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	-11	0	-11	34	0	34
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes	-167	46	-121	-9	4	-5
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres	-3	-4	-7	64	1	65
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-3	1	-2	-1	0	-1
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-141	60	-81	652	-181	470
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-30	10	-20	-165	56	-109
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-1	0	-1	5	0	5
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-356	113	-243	579	-120	459

Note 23 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES

	30/06/2020	31/12/2019
Engagements de financement	74 840	69 882
Engagements en faveur d'établissements de crédit	728	867
Engagements en faveur de la clientèle	74 112	69 015
Engagements de garantie	22 330	22 816
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 151	4 526
Engagements d'ordre de la clientèle	18 179	18 290
Engagements sur titres	4 058	2 389
Autres engagements donnés	4 058	2 389
Engagements donnés de l'activité d'assurance	4 150	3 907

ENGAGEMENTS REÇUS

	30/06/2020	31/12/2019
Engagements de financement	24 712	13 257
Engagements reçus d'établissements de crédit	24 712	13 257
Engagements de garantie	92 297	75 830
Engagements reçus d'établissements de crédit	49 721	48 106
Engagements reçus de la clientèle	42 576	27 724
Engagements sur titres	2 195	976
Autres engagements reçus	2 195	976
Engagements reçus de l'activité d'assurance	8 090	6 966

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	30/06/2020		30/06/2019 retraité ⁽²⁾		30/06/2019 publié	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	112	-205	224	-314	224	-314
Clientèle ⁽²⁾	4 720	-986	4 839	-1 099	6 681	-2 941
▪ dont crédit-bail et location simple ⁽²⁾	273	-96	300	-126	2 142	-1 968
▪ dont obligation locative	0	-3	0	-4	0	-4
Instruments dérivés de couverture	1 299	-1 025	1 227	-1 245	1 227	-1 245
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	374	-40	405	-65	405	-65
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	169	0	199	0	199	0
Titres au coût amorti	46	0	52	0	52	0
Dettes représentées par un titre	0	-863	0	-938	0	-938
Dettes subordonnées	0	-4	0	-6	0	-6
TOTAL	6 720	-3 123	6 946	-3 667	8 788	-5 509
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	<i>5 047</i>	<i>-2 058</i>	<i>5 314</i>	<i>-2 357</i>	<i>7 156</i>	<i>-4 199</i>

(1) Dont - 231 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 101 millions d'euros en charges au 1er semestre 2020, et dont - 162 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et +92 millions d'euros en charges au 1er semestre 2019.

(2) En 2019, le Groupe a revu la présentation des produits et charges de l'activité de crédit-bail et présente désormais les éléments de l'activité de crédit-bail sous une forme compensée au sein des produits d'intérêts alors qu'ils étaient auparavant scindés entre les produits et charges d'intérêt. En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 30 juin 2020, les chiffres publiés au 30 juin 2019 ont été retraités selon cette définition.

Note 25 Commissions

	30/06/2020		30/06/2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	4	-4	4	-4
Clientèle	808	-17	849	-18
Titres	481	-39	428	-23
▪ dont activités gérées pour compte de tiers	320	0	319	0
Instruments dérivés	5	-6	3	-5
Change	11	-1	10	-1
Engagements de financement et de garantie	41	-2	31	-1
Prestations de services	943	-455	961	-477
TOTAL	2 293	-523	2 286	-529

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2020	30/06/2019
Instruments de transaction	-174	226
Instruments à la juste valeur sur option	10	12
Inefficacité des couvertures	-24	-55
▪ Sur couverture de juste valeur (FVH)	-24	-55
▪ Variations de juste valeur des éléments couverts	307	735
▪ Variations de juste valeur des éléments de couverture	-331	-790
Résultat de change	-18	63
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	-152	251
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	-358	497

(1) Dont 47 millions d'euros provenant de l'activité de capital développement au premier semestre 2020 contre 149 millions d'euros au premier semestre 2019, les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2020	30/06/2019
Dividendes	8	28
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	7	47
TOTAL	15	75

Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	30/06/2020	30/06/2019
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur :	0	0
▪ Effets publics	0	0
▪ Obligations et TRF	0	0
TOTAL	0	0

Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	30/06/2020	30/06/2019
CONTRATS D'ASSURANCE		
Primes acquises	4 819	6 162
Charges des prestations	-4 412	-4 386
Variations des provisions	872	-3 106
Autres charges et produits techniques et non techniques	16	35
Produits nets des placements	-105	2 838
Produits nets sur contrats d'assurance	1 190	1 543
Marge d'intérêt/commissions	-5	-5
Produits nets sur actifs financiers	-5	-5
Autres produits nets	-20	6
PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	1 166	1 543

Note 30 Produits et charges des autres activités

	30/06/2020	30/06/2019
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	0	0
Charges refacturées	23	18
Autres produits	1 047	891
Sous-total	1 070	909
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	-2	-2
▪ dotations aux provisions/amortissements	-2	-2
Autres charges	-400	-522
Sous-total	-402	-524
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	668	385

Note 31 Frais généraux

	30/06/2020	30/06/2019
Charges de personnel	-2 607	-2 617
Autres charges	-1 945	-1 951
TOTAL	-4 552	-4 568

31a Charges de personnel

	30/06/2020	30/06/2019
Salaires et traitements	-1 714	-1 692
Charges sociales	-580	-572
Avantages du personnel à court terme	-1	-1
Intéressement et participation des salariés	-104	-159
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-208	-192
Autres	0	-1
TOTAL	-2 607	-2 617

EFFECTIFS

Effectifs moyens	30/06/2020	30/06/2019**
Techniciens de la banque	38 723	38 606
Cadres	26 683	26 143
TOTAL	65 406	64 749
dont France	53 254	52 460
dont étranger	12 152	12 289
TOTAL	65 406	64 749
Effectifs inscrits*	71 794	70 819

* Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

** Montant réajusté.

31b Autres charges d'exploitation

	30/06/2020	30/06/2019
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-404	-358
Locations	-173	-154
▪ locations à court terme d'actifs ⁽²⁾	-89	-88
▪ locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽³⁾	-75	-60
▪ autres locations	-9	-6
Autres services extérieurs	-995	-1 084
Autres charges diverses	-55	-61
TOTAL	-1 627	-1 657

(1) Le poste "Impôts et taxes" comprend une charge de -197 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2020, contre -155 millions d'euros en 2019.

(2) Inclut l'immobilier en tacite reconduction.

(3) Inclut le matériel informatique.

31c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2020	30/06/2019
Amortissements	-315	-294
▪ immobilisations corporelles	-265	-255
dont droits d'utilisation	-75	
▪ immobilisations incorporelles	-50	-39
Dépréciations	-2	0
▪ immobilisations corporelles	-2	0
▪ immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-317	-294

Note 32 Coût du risque de contrepartie

	30/06/2020	30/06/2019
Pertes attendues à 12 mois [S1]	-227	-52
Pertes attendues à maturité [S2]	-263	27
Actifs dépréciés [S3]	-556	-437
TOTAL	-1 046	-462

Au 30 juin 2020, le groupe a tenu compte des effets de la crise COVID-19 dans le cadre du provisionnement des créances saines – cf note 1-Principes comptables.

30/06/2020	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-455	228				-227
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-2	2				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-386	168				-218
▪ dont location financement	-18	12				-6
▪ Actifs financiers au coût amorti - titres	-3	3				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-3	4				1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-61	51				-10
Pertes attendues à maturité (S2)	-615	354				-261
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-575	321				-254
▪ dont location financement	-44	16				-28
▪ Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	2				2
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-40	31				-9
Actifs dépréciés (S3)	-768	641	-327	-155	53	-556
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-724	601	-308	-154	53	-532
▪ dont location financement	-9	8	-4	-1	1	-5
▪ Actifs financiers au coût amorti - titres	0	3	0	0	0	3
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-4	1	-17	0	0	-20
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0
▪ Engagements donnés	-40	36	-2	-1	0	-7
TOTAL	-1 838	1 222	-327	-155	53	-1 045

30/06/2019	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Pertes attendues à 12 mois [S1]	-253	201				-52
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-2	2				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-199	156				-43
▪ dont location financement	-20	23				3
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-3	2				-1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-49	41				-8
Pertes attendues à maturité [S2]	-332	360				28
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti *	-299	329				30
▪ dont location financement	-27	25				-2
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-33	31				-2
Actifs dépréciés [S3]	-741	708	-327	-147	70	-437
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-703	664	-324	-146	70	-439
▪ dont location financement	-8	12	-4	-3	0	-3
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-1	2	0	0	0	1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
▪ Engagements donnés	-37	42	-3	-1	0	1
TOTAL	-1 326	1 268	-327	-147	70	-462

Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	30/06/2020	30/06/2019
Immobilisations corporelles et incorporelles	-2	1
▪ Moins-values de cession	-7	-8
▪ Plus-values de cession	5	9
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	1
TOTAL	-2	2

Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30/06/2020	30/06/2019
Dépréciation des écarts d'acquisition	-1	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	-1	0

Note 35 Impôts sur les bénéfices

DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	30/06/2020	30/06/2019
Charge d'impôt exigible	-510	-865
Charge d'impôt différé	105	-116
Ajustements au titre des exercices antérieurs	2	82
TOTAL	-402	-899

Note 36 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	30/06/2020		31/12/2019	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
ACTIFS				
Actifs à la juste valeur par résultat	56	208	24	246
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	40
Actifs financiers au coût amorti	10 434	4 385	3 486	3 625
Placements des activités d'assurance	0	818	0	555
Actifs divers	20	0	13	6
TOTAL	10 510	5 411	3 522	4 472
PASSIFS				
Passifs à la juste valeur par résultat	0	28	0	36
Dettes représentées par un titre	0	86	0	22
Dettes envers les établissements de crédit	756	1 297	1 029	660
Dettes envers la clientèle	32	501	24	517
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	173	0	173
Dettes subordonnées	0	31	0	0
Passifs divers	0	6	0	5
TOTAL	787	2 122	1 053	1 413
Engagements de financement donnés	112	0	67	0
Engagements de garantie donnés	15	0	15	142
Engagements de financement reçus	40	10	0	10
Engagements de garanties reçus	0	674	0	682

ÉLÉMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	30/06/2020		30/06/2019	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Intérêts reçus	1	27	(2)	64
Intérêts versés	0	(21)	0	(57)
Commissions reçues	0	3	0	4
Commissions versées	0	0	0	(1)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	5	(5)	7	10
Produits nets des activités d'assurance	(11)	(106)	(8)	(114)
Autres produits et charges	12	43	12	42
Frais généraux	0	(10)	1	(9)
TOTAL	8	(69)	11	(61)

5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de 86 000 €

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Regionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

[Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020]

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 STRASBOURG

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 30 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 30 juillet 2020 commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 6 août 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers France
Nicolas Montillot

ERNST & YOUNG et Autres
Hassan Baaj

6 COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

6.1.1 Bilan

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	Notes
Caisse, Banques centrales	95 425	64 764	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	35 049	31 819	5a
Instruments dérivés de couverture	3 916	3 440	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	36 669	30 451	7
Titres au coût amorti	2 867	2 780	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	56 518	51 675	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	264 110	250 142	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 052	897	6b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	112 713	115 200	13a
Actifs d'impôts courants	901	1 029	14a
Actifs d'impôts différés	1 202	1 154	14b
Compte de régularisation et actifs divers	5 773	8 149	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	726	3c
Participations dans les entreprises mises en équivalence	752	727	16
Immeubles de placement	48	56	17
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	2 431	2 381	18a
Immobilisations incorporelles	513	509	18b
Écarts d'acquisition	4 046	4 049	19
TOTAL DE L'ACTIF	623 984	569 947	

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	Notes
Banques centrales	1	715	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	22 685	18 854	5b
Instruments dérivés de couverture	2 349	2 291	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	137 479	125 110	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	53 289	39 919	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	247 063	217 103	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	21	-4	6b
Passifs d'impôts courants	587	575	14a
Passifs d'impôts différés	1 019	1 190	14b
Compte de régularisation et passifs divers	8 028	8 771	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	725	3c
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	108 798	111 192	13b
Provisions	2 587	2 700	20
Dettes subordonnées au coût amorti	8 727	8 735	21
Capitaux propres totaux	31 353	32 072	22
Capitaux propres – Part du Groupe	27 499	27 802	22
Capital et réserves liées	6 197	6 197	22a
Réserves consolidées	20 438	18 619	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	486	704	22b
Résultat de l'exercice	378	2 282	
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	3 854	4 269	
TOTAL DU PASSIF	623 984	569 947	

6.1.2 Compte de résultat

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020	30/06/2019	Notes
Intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	5 450	5 668	24
Intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	-2 630	-3 157	24
Commissions (produits)	1 697	1 735	25
Commissions (charges)	-436	-476	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-376	477	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	15	75	27
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	0	0	28
Produits nets des activités d'assurance	855	1 236	29
Produits des autres activités	470	345	30
Charges des autres activités	-174	-284	30
Produit net bancaire	4 871	5 617	
Charges générales d'exploitation	-3 027	-3 038	31a,31b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-142	-135	31c
Résultat brut d'exploitation	1 701	2 445	
Coût du risque de contrepartie	-940	-460	32
Résultat d'exploitation	761	1 985	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	28	37	16
Gains ou pertes sur autres actifs	-4	0	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-1	0	34
Résultat avant impôt	784	2 023	
Impôts sur les bénéfices	-310	-639	35
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	0	0	
Résultat net	473	1 383	
Résultat - Intérêts minoritaires	96	206	
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	378	1 177	

(1) En 2019, Le groupe a revu la présentation des produits et charges de l'activité de crédit-bail et présente désormais les éléments de l'activité de crédit-bail sous une forme compensée au sein des produits d'intérêts alors qu'ils étaient auparavant scindés entre les produits et charges d'intérêt. En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 30 juin 2020, les chiffres publiés au 30 juin 2019 ont été retraités selon cette définition dans les états financiers et la note annexe 24.

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020	30/06/2019
Résultat net	480	1 383
Écarts de conversion	-11	7
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	-123	38
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-92	592
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-2	-3
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-1	4
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	-229	638
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	-7	31
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	0	29
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-16	-4
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	-1
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	-23	55
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	228	2 076
<i>dont part du Groupe</i>	<i>164</i>	<i>1 666</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>64</i>	<i>410</i>

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

6.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en millions)</i>	Actifs à la juste valeur par capitaux propres							Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves ^m	Écarts de conversion	Instrument dérivés de couverture	Écarts actuariels	Écarts de conversion				
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2018	1 689	4 509	16 662	-11	540	3	-185	2 084	25 290	4 364	29 654
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 084					-2 084	0		0
Augmentation de capital	0								0		0
Distribution de dividendes			-130						-130	-685	-815
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			0						0	0	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	1 954	0	0	0	0	-2 084	-130	-685	-815
Résultat consolidé de la période								1 177	1 177	206	1 383
Variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par capitaux propres			-30	9	485	-2	-3		459	204	663
Sous-total	0	0	-30	9	485	-2	-3	1 177	1 636	410	2 046
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			0		0				0	0	0
Autres variations		0	-2						-2	-2	-4
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2019	1 689	4 509	18 584	-2	1 024	1	-187	1 177	26 794	4 086	30 881
Affectation du résultat de l'exercice précédent			0					0	0		0
Augmentation de capital	0								0		0
Distribution de dividendes			0						0	0	0
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			0						0	0	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat consolidé de la période								1 105	1 105	175	1 279
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			1	30	-75	1	-87		-130	-20	-149
Sous-total	0	0	1	30	-75	1	-87	1 105	975	155	1 130
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			0		0				0	0	0
Autres variations		0	33						33	28	61
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019	1 689	4 509	18 619	28	949	2	-275	2 282	27 802	4 269	32 072
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 282					-2 282	0		0
Augmentation de capital	0								0		0
Distribution de dividendes			-301						-301	-1	-302
Changement dans les participations dans les			0						0		0

filiales sans perte de contrôle												
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	1 981	0	0	0	0	-2 282	-301	-1	-302	
Résultat consolidé de la période								378	378	96	473	
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			0	-12	-188	-2	-17		-218	-34	-252	
Sous-total	0	0	0	-12	-188	-2	-17	378	159	62	221	
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾			-163		0				-163	-498	-660	
Autres variations		0	1						1	21	22	
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2020	1 689	4 509	20 438	16	761	0	-292	378	27 499	3 854	31 353	

(1) Les réserves sont constituées au 30 juin 2020 par la réserve légale pour 169 M€, les réserves statutaires pour 5 127 M€, et les autres réserves pour 15 142 M€.

(2) Le groupe a acquis une participation additionnelle de 9,36% du capital de Cofidis Participations. Il est ainsi prévu que la BFCM puisse porter sa participation dans Cofidis Participations à hauteur de 100% d'ici 2023-2024, une dette a été constatée en ce sens sur la base du prix de la dernière transaction réalisée.

6.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020	30/06/2019
Résultat net	473	1 383
Impôt	310	639
Résultat avant impôts	784	2 023
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	140	137
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	3	1
+/- Dotations nettes aux provisions	546	159
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-28	-37
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	4	27
+/- Autres mouvements	-2 379	3 872
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-1 715	4 159
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	4 968	-9 534
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	15 419	3 853
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	6 890	1 391
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5	1 618
Impôts versés	-318	-205
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	26 964	-2 877
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	26 033	3 304
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	26	229
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-221	-2
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-198	-96
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	-393	130
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-302	-815
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 928	3 281
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 626	2 466
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	27	31
Augmentation/nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	27 294	5 931
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	26 033	3 304
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-393	130
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 626	2 466
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	27	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	58 312	43 077
Caisse, banques centrales, CCP	64 050	55 169
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-5 738	-12 092
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	85 606	49 008
Caisse, banques centrales, CCP	95 426	61 975
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-9 820	-12 967
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	27 294	5 931

6.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Note 1 Principes et méthodes comptables

1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2020.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2020, les amendements adoptés par l'UE sans impact significatif sur les comptes du groupe :

■ Amendement à IAS 1 et IAS 8

Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l'harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Selon cet amendement, une information présente un caractère significatif (c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance) s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude, ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

■ Amendement à IFRS 3

Il vient clarifier la définition d'une activité. Il introduit une démarche d'analyse en deux étapes, qui a pour objectif de faciliter la distinction entre une acquisition d'une activité et une acquisition d'un groupe d'actifs (celle-ci étant comptabilisée selon la norme qui lui est applicable). Cet amendement impacterait le Groupe pour les opérations de prise de contrôle, d'acquisition d'intérêt dans une activité conjointe. Le Groupe n'a pas procédé à de telles opérations depuis 1er janvier 2020.

Crise sanitaire liée au COVID-19

Le Groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'Etat⁽¹⁾ pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Ces financements représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans.

Dans son offre initiale, son taux d'intérêt s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat (refacturé via une commission supportée par le client, comprise entre 0,25% et 0,50% sur la première année, selon la taille de l'entreprise).

En cas de prorogation, son taux d'intérêt sera refixé. Il ne pourra excéder le taux de refinancement du Groupe sur les marchés au regard de la maturité retenue, augmenté de la prime de garantie fixée par arrêté.

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt.

Au 30 juin 2020, l'encours des prêts garantis par l'Etat émis par la BFCM périmètre consolidé s'élève à 10,4 milliards d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dûs.

⁽¹⁾ Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du code monétaire et financier

Le Groupe Crédit Mutuel s'est engagé dans des mesures concrètes de soutien aux entreprises, et aux particuliers. Il a accordé des reports de remboursements de crédits principalement aux entreprises sur une période allant jusqu'à 6 mois (suspension des paiements d'intérêts et/ou report du remboursement de capital).

A l'issue de ces périodes, un aménagement définitif des contrats sera effectué si les échéances suspendues n'ont pas été remboursées. Celles-ci seront réintégréées de manière rééchelonnée sur la durée restante du prêt ou alors reportées après l'échéance initiale.

Au 30 juin 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale pas de pertes de flux de trésorerie significatives sur les prêts bénéficiant de ces mesures d'assouplissement. Les échéances prorogées et modifiées s'élèvent à 3,1 milliards d'euros.

Le Groupe a considéré les publications émises fin mars 2020⁽¹⁾ par l'IASB, l'ABE et l'ESMA.

Il a recours au jugement dans le cadre de la comptabilisation des pertes de crédit attendues dans le contexte exceptionnel de la crise Covid-19.

En particulier, les mesures de report d'échéances ont été octroyées de manière généralisée sans conditions d'octroi spécifiques. Elles s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif de Place à l'initiative des banques françaises, conforme aux lignes directrices de l'ABE sur les moratoires.

Ces mesures ne constituent pas mécaniquement un indicateur de dégradation significative du risque de crédit des actifs financiers concernés ou de reclassement en actifs restructurés.

Le transfert en statut 2 ou 3 ou en actif restructuré pourrait cependant intervenir en respect des règles Groupe.

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le Groupe a tenu compte du caractère inédit et brutal de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique :

- la pondération du scénario pessimiste a été accrue pour calibrer les probabilités de défauts Forward looking sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne. Au-delà de son impact direct sur le montant des dépréciations, cette hausse a aussi pour effet une augmentation des transferts en statut 2 liée à celle des probabilités de défaut en date d'arrêt. L'impact au 30 juin 2020 est estimé à environ 180 millions d'euros ;
- conformément aux recommandations des autorités, une provision a été réalisée pour anticiper l'augmentation de la sinistralité avérée sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens). L'impact au 30 juin 2020 est estimé à 70,5 millions d'euros.

Enfin, le Groupe dispose d'une solidité financière qui lui permet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Entité consolidante

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

⁽¹⁾ Elles font référence à :

- à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 sur la norme IFRS 9 et le COVID-19

- à la déclaration de l'ABE sur l'application du cadre prudentiel sur le défaut, la forbearance et IFRS 9, au regard des mesures Covid-19 (du 25 mars 2020) et aux orientations émises sur les moratoires législatifs et non législatifs sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie de COVID-19 (du 2 avril 2020).

- la déclaration de l'ESMA sur les implications comptables de la crise Covid-19 sur le calcul des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 (du 25 mars 2020).

- **des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale ;
- **des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11 ;

- **des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Écarts d'acquisition

Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition

correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquéreur (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en «Variations de valeur des écarts d'acquisition».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Lorsque le *goodwill* concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

1.3 Principes et méthodes comptables

1.3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

1.3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du *trading*, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (*Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts*) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé⁽¹⁾ est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt *benchmark* entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % pour une maturité moyenne de huit ans (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

⁽¹⁾ Le groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 1.3.1.8. Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du *Short Term Exercise* (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des *swaps* de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « Produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou

- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

1.3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

Les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1.3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

1.3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

1.3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (*swaps*, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, *caps*, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;

- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

- Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

- Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, *via* la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques [change, crédit...] qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

- Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

- Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (*carve-out*) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle

dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

- Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

- Réforme des taux de référence

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Les indices créés à compter du 1er janvier 2018 doivent désormais être conformes au règlement BMR et être validés par le régulateur. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021. A terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA, EURIBOR...) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables. Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019.

Sur les aspects comptables, le Groupe suit l'ensemble des travaux de l'IASB sur les effets de la réforme des taux de référence. Les parties prenantes ont été informées des mesures d'assouplissement proposées dans l'exposé-sondage Phase 2 publié en avril 2020.

Depuis le 1er janvier 2019, le Groupe applique l'amendement Phase 1 aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 publié par l'IASB, qui permet de maintenir les relations de couverture existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.

Le Groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur le taux Eonia (date de basculement vers l'€ster non connue), sur le taux EURIBOR (en l'absence de modifications contractuelles des instruments financiers indexés, dont clause de fall-back, sur cet indice de référence), sur les taux LIBOR (incertitudes sur les taux de remplacement).

1.3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

1.3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

1.3.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en trois catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- au niveau national, le GT Bâle III approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux ;
- au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (*Low Default Portfolio*, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courant...
- les portefeuilles HDP (*High default Portfolio*, portefeuille qui présente un nombre de défaut suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : *Corporate* de masse, *Retail*. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courant...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et

- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits *revolving*, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois *scenarii* (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur cinq ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long

terme...] disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de un an découle notamment de celle déterminée sur la maturité un an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, *via* l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros *Retail*, 500 euros *Corporate*) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). L'arriéré emprunteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le groupe Crédit Mutuel a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- Étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- Étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 1.3.1.6. Garanties financières et engagements de financement » et « 1.3.3.2. « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

1.3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, *mark-to-model*.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non *via* les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

1.3.2 Activités d'assurance

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le Groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

1.3.2.1 Activités d'assurance – Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- passifs financiers au coût amorti.

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § 1.3.1.9.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction :

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

b) Instruments en juste valeur sur option :

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- a. instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- b. instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
- c. instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « *Actifs à la juste valeur par résultat* » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Actifs financiers disponibles à la vente

Critères de classement

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* » ni en « *juste valeur par résultat* ».

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *gains ou pertes latents ou différés* ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « *coût du risque* », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Critères de classement

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

Prêts et créances

Critères de classement

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

1.3.2.2 Activités d'assurance – Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

1.3.2.3 Activités d'assurance – Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

1.3.3 Instruments non financiers

1.3.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :

- à sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9 (cf. § « 1.3.1.8. Évaluation du risque de crédit »).

Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

1.3.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

1.3.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur trois ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière du réseau bancaire en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM VIE, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Retraite supplémentaire des salariés

Les salariés des entités relevant de la convention collective de groupe bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM VIE SA.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

1.3.3.4 Immobilisations**Immobilisations dont le groupe est propriétaire**

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans.
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné).
- Constructions – équipements : 10-40 ans.
- Agencements et installations : 5-15 ans.
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans.
- Matériel de sécurité : 3-10 ans.
- Matériel roulant : 3-5 ans.
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans.
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers, à l'exception de ceux en situation de tacite reconduction (compte tenu du préavis de six mois pour la résiliation). La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés *via* les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 milliers d'euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée contractuelle. Sur les baux commerciaux, le groupe suit la position ANC, en application des dispositions contractuelles : tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de neuf ans. En effet, au plan comptable, il n'existe pas d'option de renouvellement au terme du bail et que par conséquent, la période pendant laquelle le contrat est exécutoire est généralement de neuf ans, compte tenu des choix d'implantation du groupe ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

1.3.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

1.3.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

1.3.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

1.3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

1.3.4 Jugements et estimations utilisées dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du COVID-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

1.4 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux

d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

1.5 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

Amendement à IFRS 16 – Allègements de loyer lié au COVID-19

Adopté fin mai par l'IASB, cet amendement introduit une mesure de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allègements de loyers dans le cadre de la crise COVID-19.

Il offre la faculté de s'exempter de l'analyse d'une modification du contrat de location dans un tel contexte, si les conditions suivantes ont été remplies :

- les loyers amendés sont substantiellement identiques ou plus faibles que les loyers prévus dans le contrat initial ;
- la réduction de paiements de loyers ne porte que sur les paiements dus jusqu'au 30 juin 2021 ;
- il n'y a aucun changement substantiel des autres termes et conditions du contrat.

Si le preneur opte pour cette exemption, les allègements de loyers seront généralement comptabilisés de manière analogue à des loyers variables négatifs, non pris en compte dans l'évaluation initiale de la dette.

Le groupe Crédit Mutuel n'est pas impacté de manière significative par ces dispositions.

Pour tout allègement de loyers accordé en tant que bailleur sur des contrats de location-financement, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 9.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur.

Dans le cadre des amendements à IFRS 17 publiés par l'IASB en juin 2020, la date d'application d'IFRS 17 initialement prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du Groupe) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023. Ces amendements (ainsi que les autres dispositions d'IFRS 17 telles que publiées en 2017) sont en attente de leur adoption par les instances européennes.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

Les pôles Assurances du Groupe poursuivent leurs travaux d'analyse et de préparation à la mise en œuvre des dispositions d'IFRS 17.

Le Groupe a également entamé des réflexions sur la communication financière au niveau de conglomérat en lien avec les réflexions de l'IASB sur les états financiers primaires.

Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour à la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989).

Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Amendements à IAS 37 - coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux.

Les coûts inévitables comprennent les coûts directement liés au contrat. Ils comportent à la fois des coûts incrémentaux et une allocation d'autres coûts directement liés à l'exécution du contrat.

Il s'applique aux contrats pour lesquels le Groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1er janvier 2022.

Amendements à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés de la vente d'éléments fabriqués pour amener l'immobilisation jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat. Le coût de ces éléments doit être évalué selon les dispositions d'IAS 2, Stocks.

Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements modifient les normes suivantes :

- IFRS 1 – Première application des normes IFRS : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- IFRS 9 – Instruments financiers : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé. Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre ;
- IFRS 16 – Contrats de location : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur ;
- IAS 41 – Agriculture : il permet d'aligner la mesure de la juste valeur d'IAS 41 avec celle des autres normes IFRS.

Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- la banque de détail regroupe les banques régionales du CIC, Targobank en Allemagne et en Espagne, Cofidis ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier ;
- l'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères,
 - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, change et actions, y compris l'intermédiation boursière ;
- les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger ;
- le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité ;
- la structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que la presse et les structures de logistique : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques, la presse et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, la contribution au compte de résultat et du bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels ils contribuent.

2a Répartition du bilan par activité

30/06/2020	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Inter-activités	Total
Produit net bancaire	3 611	647	223	311	71	42	-33	4 871
Frais généraux	-2 224	-319	-200	-208	-25	-228	33	-3 169
Résultat brut d'exploitation	1 387	329	23	103	47	-186	0	1 701
Coût du risque de contrepartie	-832		-109	-4	2	3		-940
Gains sur autres actifs *	-1	1				23		23
Résultat avant impôts	553	330	-86	99	49	-160	0	784
Impôt sur les sociétés	-256	-125	20	-22	2	70		-311
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés								0
Résultat net comptable	298	205	-66	77	50	-91	0	473
Minoritaires								96
Résultat net part du groupe								378

* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

30/06/2019	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital- développement	Logistique et holding	Inter- activités	Total
Produit net bancaire	3 713	1 037	383	273	176	70	-34	5 617
Frais généraux	-2 226	-312	-196	-204	-23	-245	34	-3 173
Résultat brut d'exploitation	1 487	726	187	68	152	-175	0	2 445
Coût du risque de contrepartie	-390		-81	11	0	1		-459
Gains sur autres actifs *	3	15		2		17		37
Résultat avant impôts	1 100	741	106	81	152	-157		2 023
Impôt sur les sociétés	-376	-254	-19	-16	1	25		-639
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0							0
Résultat net comptable	724	487	87	65	153	-132		1 384
Minoritaires								206
Résultat net part du groupe								1 177

* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

2b Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30/06/2020				30/06/2019			
	Europe		Autres pays*	Total	Europe		Autres pays*	Total
	France	hors France			France	hors France		
Produit net bancaire**	3 212	1 546	112	4 871	3 998	1 505	115	5 618
Frais généraux	-2 242	-878	-49	-3 169	-2 243	-883	-47	-3 173
Résultat brut d'exploitation	970	667	63	1 701	1 755	622	68	2 445
Coût du risque de contrepartie	-507	-427	-6	-940	-257	-203	1	-460
Gains sur autres actifs***	15	-1	9	23	17	2	18	37
Résultat avant impôts	478	239	67	784	1 516	420	87	2 023
Résultat net global	258	161	54	473	1 011	295	77	1 383
RESULTAT NET PART DU GROUPE	172	153	53	378	832	274	71	1 177

* USA, Singapour, Hong Kong, Saint Martin, Tunisie et Maroc.

** 34 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au premier semestre 2020 (contre 29 % du PNB au premier semestre 2019).

*** Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

	Pays	30/06/2020			31/12/2019		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
A. RÉSEAU BANCAIRE							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	96	IG	100	96	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin	100	96	IG	100	96	IG
CIC Est	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Iberbanco	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Nord Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Sud Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	99	IG	100	99	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	99	IG	100	99	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats Unis	100	99	IG	100	99	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	99	IG	100	99	IG
CIC Grand Cayman (succursale du CIC) **	Iles Cayman	100	99	IG	100	99	IG
Targobank AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
B. FILIALES DU RESEAU BANCAIRE							
Bancas	France	50	50	ME	50	50	ME
Banque du Groupe Casino	France	50	50	ME	50	50	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	96	IG	100	96	IG
CCLS Leasing Solutions	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	80	IG	100	71	IG
Cofidis France	France	100	80	IG	100	71	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	80	IG	100	71	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	80	IG	100	71	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	80	IG	100	71	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	80	IG	100	71	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	80	IG	100	71	IG
Cofidis Italie	Italie	100	80	IG	100	71	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	80	IG	100	71	IG

	Pays	30/06/2020			31/12/2019		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
Creatis	France	100	80	IG	100	71	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	74	74	IG	74	74	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	95	95	IG	95	95	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	74	IG	100	74	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)***	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing GmbH	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	100	IG	100	100	IG
FactoFrance S.A.	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT CM-CIC Home loans	France	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop	France	100	99	IG	100	99	IG
LYF SA (ex Fivory)	France	44	44	ME	44	44	ME
Monabanq	France	100	80	IG	100	71	IG
Paysurf	France	51	64	IG	51	51	IG
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
C. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITES DE MARCHÉ							
Cigogne Management	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Satellite	France	100	99	IG	100	99	IG
D. BANQUE PRIVÉE							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
CIC Suisse	Suisse	100	99	IG	100	99	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	99	IG	100	99	IG
E. CAPITAL-DÉVELOPPEMENT							
CIC Conseil	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	99	IG	100	99	IG
F. LOGISTIQUE ET HOLDING							
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
CIC Participations	France	100	99	IG	100	99	IG
Cofidis Participations	France	80	80	IG	71	71	IG
Euro-Information	France	26	26	ME	26	26	ME
Euro Protection Surveillance	France	25	25	ME	25	25	ME
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	100	IG	100	100	IG
L'Est Républicain	France	100	100	IG	100	100	IG
Mutuelles Investissement	France	90	90	IG	90	90	IG
SAP Alsace	France	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	100	IG	100	100	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH Singapour (succursale de Targo Technology GmbH)	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
G. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE							
ACM GIE	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM IARD	France	97	64	IG	96	64	IG
ACM Services	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Vie SA	France	100	66	IG	100	66	IG

	Pays	30/06/2020			31/12/2019		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	63	IG	95	63	IG
Targopensiones, entidad gestora de fondos de pensiones, S.A. (ex Agrupación pensiones)	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
AMDIF	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU (ex AMGEN)	Espagne	100	66	IG	100	66	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	53	IG	80	53	IG
Asistencia Avanzada Barcelona	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	20	ME	30	20	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	53	IG	80	53	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	40	IG	60	40	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	59	IG	88	59	IG
GACM España	Espagne	100	66	IG	100	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	66	66	IG	66	66	IG
ICM Life	Luxembourg	100	66	IG	100	66	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	80	IG	100	71	IG
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
Nord Europe Life Luxembourg (NELL)	Luxembourg	100	66	IG	100	66	IG
Partners	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
Procourtage	France	100	66	IG	100	66	IG
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	0	0	NC	0	0	NC
Serenis Assurances	France	100	66	IG	100	66	IG
Targo seguros mediacion (ex Voy Mediación)	Espagne	90	59	IG	90	58	IG

	30/06/2020				31/12/2019		
	Pays	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
H. AUTRES SOCIÉTÉS							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	99	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA events	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA services	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	98	IG	100	98	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Foncière Massena	France	100	66	IG	100	66	IG
France Régie	France	100	99	IG	100	99	IG
GEIE Synergie	France	100	80	IG	100	71	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	50	ME	50	50	ME
La Liberté de l'Est	France	97	97	IG	97	97	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Mediaportage	France	100	100	IG	100	100	IG
NEWCO4	France	100	100	IG	100	100	IG
Presse Diffusion	France	100	100	IG	100	100	IG
Publprint Province n°1	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain - TV news	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI ACM	France	80	53	IG	78	51	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Lafayette	France	90	59	IG	90	59	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	90	59	IG	90	59	IG
SCI Saint Augustin	France	88	58	IG	88	58	IG
SCI Tombe Issoire	France	100	66	IG	100	66	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	100	IG	100	100	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée.

** Entité incluse dans les comptes de la succursale de New York, ayant pour vocation unique le refinancement de la succursale de New York à travers des opérations d'emprunt en dollars auprès de money market funds.

3b Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés					Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt /	Résultat net	Montant dans les	Dividendes	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB	
	Pourcentage de droits de vote	revenant aux minoritaires	capitaux propres des intérêts minoritaires	versés aux minoritaires					
30/06/2020									
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34%	72	3 593	-12	123 272	205	1 373	647	
Cofidis Belgique	20%	1	NA**	0	897	7	-1	48	
Cofidis France	20%	14	NA**	0	9 231	19	-7	276	

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

** Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

31/12/2019	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt / Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34%	304	3 299	-663	125 068	860	1 462	1 723
Cofidis Belgique	29%	4	211	0	904	13	-1	96
Cofidis France	29%	22	325	0	9 914	83	-6	555

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

3c Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

	30/06/2020	31/12/2019
Actifs non courants destinés à être cédés	0	726
Passifs non courants destinés à être cédés	0	725

Les actifs et passifs non courants destinés à être cédés au 31/12/2019 concernaient la cession du portefeuille NELL par notre filiale Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, intervenue au premier semestre 2020.

Note 4 Caisse, banques centrales [actif/passif]

	30/06/2020	31/12/2019
Caisse, Banques centrales – actif		
Banques centrales	94 557	63 822
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 304	2 118
Caisse	868	942
Total	95 425	64 764
Banques centrales – passif	1	715

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2020				31/12/2019			
	Transaction	Juste		Total	Transaction	Juste		Total
		valeur sur option	Autres JVPR			valeur sur option	Autres JVPR	
Titres	14 510	517	4 106	19 133	11 376	437	4 326	16 139
▪ Effets publics	1 886	0	0	1 886	941	0	0	941
▪ Obligations et autres titres de dettes	11 765	517	141	12 423	9 788	437	150	10 375
Cotés	11 765	88	25	11 878	9 788	97	25	9 910
Non cotés	0	429	116	545	0	340	125	465
<i>dont OPC</i>	124		0	124	133		1	134
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	859		3 188	4 047	647		3 492	4 139
Cotés	859		941	1 800	647		1 151	1 798
Non cotés	0		2 247	2 247	0		2 341	2 341
▪ Titres immobilisés			777	777			684	684
Titres de participations			173	173			193	193
Autres titres détenus à long terme			259	259			260	260
Parts dans les entreprises liées			344	344			230	230
Autres titres immobilisés			1	1			1	1
Instrumentés dérivés	3 260			3 260	3 190			3 190
Prêts et créances	12 656	0	0	12 656	12 490	0	0	12 490
<i>dont pensions</i>	12 656	0		12 656	12 490	0		12 490
TOTAL	30 426	517	4 106	35 049	27 056	437	4 326	31 819

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2020	31/12/2019
Passifs financiers détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	22 600	18 854
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	85	0
TOTAL	22 685	18 854

PASSIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

	30/06/2020	31/12/2019
Vente à découvert de titres	1 433	979
▪ Effets publics	1	0
▪ Obligations et autres titres de dettes	776	357
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	656	622
Dettes représentatives des titres donnés en pension	18 221	15 085
Instrumentés dérivés de transaction	2 942	2 785
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	4	5
TOTAL	22 600	18 854

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT

	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
Titres émis	0	0	0	0	0	0
Dettes surbordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires	85	85	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
TOTAL	85	0	85	0	0	0

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	30/06/2020			31/12/2019		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	259 810	2 062	1 800	287 911	1 914	1 534
<i>Swaps</i>	140 266	1 797	1 627	159 519	1 793	1 325
Autres contrats fermes ⁽¹⁾	89 742	14	14	97 408	2	1
Options et instruments conditionnels	29 802	251	159	30 984	119	208
Instrument de change	139 530	884	726	121 205	1 022	845
<i>Swaps</i>	104 518	43	41	87 027	40	38
Autres contrats fermes	9 573	744	588	9 460	915	740
Options et instruments conditionnels	25 439	97	97	24 718	67	67
Autres que taux et change	34 211	313	416	26 833	255	407
<i>Swaps</i>	11 084	96	130	11 057	112	171
Autres contrats fermes	13 463	32	104	11 014	12	101
Options et instruments conditionnels	9 664	185	182	4 762	131	135
TOTAL	433 551	3 260	2 942	435 949	3 191	2 786

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	30/06/2020			31/12/2019		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	306 016	3 917	2 348	290 347	3 440	2 285
<i>Swaps</i>	72 947	3 918	2 348	75 288	3 442	2 285
Autres contrats fermes	232 099	0	0	213 866	0	0
Options et instruments conditionnels	970	(1)	0	1 193	(2)	0
Couverture de <i>Cash Flow Hedge</i>	0	0	0	267	0	5
<i>Swaps</i>	0	0	0	267	0	5
TOTAL	306 016	3 917	2 348	290 614	3 440	2 290

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30/06/2020	31/12/2019
JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTERET PAR PORTEFEUILLES		
▪ d'actifs financiers	1 052	897
▪ de passifs financiers	21	-4

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2020	31/12/2019
Effets publics	11 903	10 262
Obligations et autres titres de dettes	24 193	19 575
▪ Cotés	20 831	19 166
▪ Non cotés	3 362	409
Créances rattachées	137	165
Sous-total brut titres de dettes	36 233	30 002
dont titres de dettes dépréciés (S3)	1	2
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-15	-17
Autres dépréciations (S3)	-1	-1
Sous-total net titres de dettes	36 217	29 984
Actions et autres instruments de capitaux propres	1	19
▪ Cotés	-1	9
▪ Non cotés	2	10
Titres immobilisés	450	447
▪ Titres de participations	62	60
▪ Autres titres détenus à long terme	267	263
▪ Parts dans les entreprises liées	121	124
Sous-total instruments de capitaux propres	451	466
TOTAL	36 669	30 451
dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	-139	3
dont titres de participation cotés.	-1	-1

Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30/06/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	29 133	5 994	1 542	36 669
Effets publics et valeurs assimilées	11 968	0	0	11 968
Obligations et autres titres de dettes	16 973	5 993	1 283	24 249
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	1	0	2
Participations et ATDLT	191	0	138	329
Parts entreprises liées	0	0	121	121
Transaction / JVO /Autres	12 849	17 148	5 051	35 049
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 431	353	103	1 886
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	9 321	1 707	737	11 765
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	23	21	473	517
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	93	0	47	141
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	859	0	0	859
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR ⁽¹⁾	976	0	2 212	3 188
Participations et ATDLT - Autres JVPR	1	0	431	432
Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	345	345
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit - transaction	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	12 656	0	12 656
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	145	2 412	704	3 260
Instruments dérivés de couverture	0	3 916	0	3 916
TOTAL	41 982	27 058	6 594	75 634
ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE				
Juste valeur par résultat	18 372	6 423	0	24 794
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	1 462	2 419	0	3 881
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	16 909	4 004	0	20 913
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	68 823	2 926	1 007	72 756
Effets publics et valeurs assimilées	16 309	0	0	16 309
Obligations et autres titres de dettes	42 663	231	0	42 893
Actions et autres instruments de capitaux propres	9 196	2 686	391	12 273
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	657	9	616	1 281
TOTAL	87 195	9 349	1 007	97 551
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction / JVO	142	21 766	777	22 685
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	85	0	85
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes - Transaction	0	18 221	0	18 221
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	142	3 460	777	4 379
Instruments dérivés de couverture	0	2 323	25	2 349
TOTAL	142	24 089	802	25 033
PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	6 331	0	6 331
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option	0	6 331	0	6 331
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	0	6 331	0	6 331

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	26 174	3 017	1 261	30 452
Effets publics et valeurs assimilées	10 342	0	0	10 342
Obligations et autres titres de dettes	15 627	3 014	1 000	19 642
Actions et autres instruments de capitaux propres	18	2	0	20
Participations et ATDLT	187	0	136	323
Parts entreprises liées	0	0	124	124
Transaction / JVO /Autres	10 832	16 749	4 236	31 818
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	689	201	52	941
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	8 079	1 510	199	9 788
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	33	0	404	437
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	102	0	48	150
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	647	0	0	647
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR ⁽¹⁾	1 166	0	2 326	3 492
Participations et ATDLT – Autres JVPR	1	0	451	452
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	230	230
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	12 489	0	12 489
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	115	2 548	526	3 190
Instruments dérivés de couverture	0	3 438	2	3 440
TOTAL	37 006	23 204	5 499	65 709
ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE				
Juste valeur par résultat	20 194	5 263	0	25 457
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	2 321	2 273	0	4 594
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	17 872	2 990	0	20 862
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	69 090	2 916	633	72 639
Effets publics et valeurs assimilées	16 127	169	0	16 296
Obligations et autres titres de dettes	40 951	448	0	41 399
Actions et autres instruments de capitaux propres	11 075	2 282	1	13 357
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	937	17	632	1 586
TOTAL	89 283	8 179	633	98 095
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction / JVO	125	18 281	447	18 854
Dettes - Transaction		15 084	0	15 084
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	125	3 197	447	3 769
Instruments dérivés de couverture	0	2 271	19	2 291
TOTAL	125	20 553	467	21 144
PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE IAS 39				
Juste valeur par résultat	1	6 435	0	6 436
Transaction	1	0	0	1
Juste valeur sur option	0	6 435	0	6 435
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	1	6 435	0	6 436

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de *trading* et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

SYNTHÈSE

	Valeur comptable 30/06/2020	Valeur comptable 31/12/2019
RMBS	1 416	1 561
CMBS	7	662
CLO	3 600	3 561
Autres ABS	1 966	2 185
Sous-total	6 989	7 969
TOTAL	6 989	7 969

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

EXPOSITIONS AU 30/06/2020

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	401	0	64	452	917
Coût amorti	48	0	325	533	907
Juste valeur - Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	966	7	3 210	980	5 163
TOTAL	1 416	7	3 600	1 966	6 989
France	457	0	557	527	1 542
Espagne	102	0	0	299	402
Royaume Uni	172	0	266	109	547
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	502	0	267	630	1 399
USA	31	7	2 509	253	2 801
Autres	151	0	0	148	298
TOTAL	1 416	7	3 600	1 966	6 989
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 221	7	3 423	893	5 545
AA	162	0	114	539	815
A	15	0	51	0	66
BBB	8	0	0	25	33
BB	6	0	0	0	6
Inférieur ou égal à B	4	0	0	7	10
Non noté	0	0	11	502	514
TOTAL	1 416	7	3 600	1 966	6 989
Origination 2005 et avant	21	0	0	0	21
Origination 2006-2008	49	0	0	13	62
Origination 2009-2011	46	7	0	0	53
Origination 2012-2020	1 300	0	3 600	1 953	6 852
TOTAL	1 416	7	3 600	1 966	6 989

EXPOSITIONS AU 31/12/2019

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	487	0	65	506	1 059
Coût amorti	53	0	300	533	886
Juste valeur - Autres	8	0	0	0	8
Juste valeur par capitaux propres	1 013	662	3196	1 145	6 016
TOTAL	1 561	662	3 561	2 185	7 969
France	334	0	571	606	1 511
Espagne	112	0	0	188	301
Royaume Uni	256	0	136	84	475
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	470	0	247	774	1 490
USA	198	662	2608	254	3 722
Autres	190	0		279	468
TOTAL	1 561	662	3 561	2 185	7 969
<i>US Agencies</i>	194	659	0	0	853
AAA	1163	4	3410	1 070	5 646
AA	168	0	96	582	846
A	17	0	44	0	60
BBB	7	0	0	25	31
BB	8	0	0	7	15
Inférieur ou égal à B	4	0	0	0	4
Non noté	0	0	11	502	513
TOTAL	1 561	662	3 561	2 185	7 969
Origination 2005 et avant	39	51	0	0	90
Origination 2006-2008	94	0	0	20	114
Origination 2009-2011	65	4	0	0	69
Origination 2012-2019	1362	607	3561	2 165	7 696
TOTAL	1 561	662	3 561	2 185	7 969

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	30/06/2020	31/12/2019
Titres au coût amorti	2 867	2 780
Prêts et créances sur les établissements de crédit	56 518	51 675
Prêts et créances sur la clientèle	264 110	250 142
TOTAL	323 495	304 597

10a Titres au coût amorti

	30/06/2020	31/12/2019
Titres	3 017	2 936
▪ Effets publics	1 830	1 663
▪ Obligations et autres titres de dettes	1 187	1 273
Cotés	508	497
Non cotés	679	776
Créances rattachées	15	12
TOTAL BRUT	3 032	2 947
dont actifs dépréciés (S3)	176	183
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	-1
Autres dépréciations (S3)	-165	-167
TOTAL NET	2 867	2 780

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30/06/2020	31/12/2019
Créances saines (S1/S2)	56 348	51 448
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	8 911	7 171
Autres comptes ordinaires	3 230	2 933
Prêts	36 463	35 030
Autres créances	5 675	4 674
Pensions	2 070	1 641
Créances rattachées	173	229
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-3	-2
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	56 518	51 675

(1) Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30/06/2020	31/12/2019
Créances saines (S1/S2)	245 999	231 929
Créances commerciales	11 621	15 240
Autres concours à la clientèle	233 958	216 275
▪ crédits à l'habitat	89 555	87 384
▪ autres concours et créances diverses dont pensions ⁽¹⁾	144 403	128 891
Créances rattachées	421	413
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	10 009	9 618
Créances brutes	256 008	241 547
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) ⁽²⁾	-1 907	-1 529
Autres dépréciations (S3)	-5 506	-5 372
Sous total I	248 595	234 646
Location financement (investissement net)	15 334	15 304
▪ Mobilier	10 986	10 802
▪ Immobilier	4 348	4 502
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	517	490
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-138	-108
Autres dépréciations (S3)	-198	-190
Sous total II	15 515	15 496
TOTAL	264 110	250 142
dont prêts subordonnés	13	13
dont pensions	1 424	912

(3) Dont une hausse de 10,2 milliards au 1er semestre 2020 au titre des prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise COVID-19.

(4) Au 30 juin 2020, le groupe a tenu compte des effets de la crise COVID-19 dans le cadre du provisionnement des créances saines - cf note 1-Principes comptables.

OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTELE

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2020
Valeur brute comptable	15 794	2 085	-1 726	-302	15 851
Dépréciations des loyers non recouvrables	-298	-90	51	1	-336
Valeur nette comptable	15 496	1 995	-1 675	-301	15 515

Note 11 Passifs financiers au coût amorti

11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30/06/2020	31/12/2019
Bons de caisse	41	42
TMI & TCN	64 795	56 396
Emprunts obligataires	68 930	66 833
Titres seniors non préférés	3 117	1 044
Dettes rattachées	596	795
TOTAL	137 479	125 110

11b Dettes envers les établissements de crédit

	30/06/2020	31/12/2019
Autres comptes ordinaires	10 032	6 770
Emprunts	15 491	15 478
Autres dettes	6 359	4 458
Pensions ⁽¹⁾	21 326	13 172
Dettes rattachées	81	42
TOTAL	53 289	39 920

(1) Le groupe participe au TLTRO III (Targeted Long Term Refinancing Operation) proposé par la BCE à hauteur de 16 690 millions d'euros au 30 juin 2020.

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30/06/2020	31/12/2019
Comptes d'épargne à régime spécial	60 154	58 072
▪ à vue	44 315	42 386
▪ à terme	15 839	15 686
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	209	1
Sous-total	60 363	58 072
Comptes à vue	139 242	112 105
Comptes et emprunts à terme	47 266	46 813
Pensions	89	3
Dettes rattachées	96	102
Autres dettes	7	7
Sous-total	186 700	159 030
TOTAL	247 063	217 102

Note 12 Valeur brute et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2019	Acquisition / production	Vente / remboursement	Autres ⁽¹⁾	30/06/2020
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances					
Établissements de crédit soumis	51 677	23 883	-16 964	-2 076	56 521
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	51 672	23 883	-16 963	-2 072	56 521
aux pertes attendues à maturité (S2)	5	0	-1	-4	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	257 341	71 410	-56 369	-522	271 859
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	232 221	63 062	-50 124	-5 505	239 654
aux pertes attendues à maturité (S2)	15 012	7 951	-5 880	4 597	21 679
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	10 108	397	-365	386	10 526
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	2 948	530	-443	-3	3 032
soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 765	524	-438	5	2 856
soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	183	6	-5	-8	176
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	30 002	10 578	-4 374	23	36 233
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	29 895	10 578	-4 304	23	36 192
aux pertes attendues à maturité (S2)	105	0	-65	0	40
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	2	0	-5	3	1
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	341 968	106 401	-78 150	-2 578	367 645

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2019	Dotation	Reprise	Autres	30/06/2020
Prêts et créances Établissements de crédit	-2	-2	2	-1	-3
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-2	2	-1	-3
▪ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	-7 199	-1 391	859	-18	-7 749
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-824	-334	125	8	-1 025
▪ pertes attendues à maturité (S2)	-812	-407	199	0	-1 020
Dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-5 562	-650	535	-27	-5 704
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	-168	-3	6	0	-165
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	-3	3	1	0
▪ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-167	0	3	-1	-165
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	-18	-3	6	-1	-16
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-15	-3	4	-1	-15
▪ pertes attendues à maturité (S2)	-2	0	2	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-1	0	0	0	-1
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-7 387	-1 399	873	-20	-7 933

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES SECTEURS SENSIBLES

Secteur d'activités	Encours bruts			Dépréciations			Encours nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Distribution spécialisée	676	767	511	-3	-16	-341	1 594
Hotels, restaurants	1 456	1 812	236	-8	-41	-129	3 325
Industrie automobile	569	703	71	-4	-15	-45	1 280
Location de véhicules	430	489	116	-2	-10	-41	983
Tourisme, jeux, loisirs	382	425	90	-2	-10	-71	815
Transport industriel	143	166	83	0	-4	-41	346
Transporteurs aériens	194	199	17	-1	-5	-3	401
TOTAL	3 850	4 561	1 123	-20	-101	-671	8 743

Note 13 Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

ACTIFS FINANCIERS

	30/06/2020	31/12/2019
Juste valeur par résultat	24 794	25 457
▪ Transaction	0	0
▪ Juste valeur sur option – titres de dettes	3 881	4 594
▪ Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	20 913	20 863
Disponibles à la vente	72 752	72 638
▪ Effets publics et valeurs assimilées	16 309	16 296
▪ Obligations et autres titres de dettes	42 889	41 399
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	12 273	13 357
▪ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 281	1 586
Prêts et créances	4 805	5 125
Détenus jusqu'à l'échéance	6 793	7 877
Sous total actifs financiers	109 144	111 097
Immeubles de placement	2 632	3 313
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	937	789
TOTAL	112 712	115 199

13b Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	30/06/2020	31/12/2019
Vie	83 654	86 101
Non vie	4 625	4 408
Unités de compte	12 914	13 093
Autres	359	314
Total	101 552	103 916
dont participation aux bénéfices différée passive	12 956	15 128
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	413	424
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	101 139	103 492

PASSIFS FINANCIERS

	30/06/2020	31/12/2019
Juste valeur par résultat	6 331	6 436
▪ Transaction	0	1
▪ Juste valeur sur option	6 331	6 435
Dettes envers les établissements de crédit	159	153
Dettes subordonnées	300	300
Sous-total	6 790	6 889
Autres passifs	456	389
Total	7 246	7 278
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	108 797	111 194

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	30/06/2020	31/12/2019
Actif (par résultat)	901	1 029
Passif (par résultat)	587	575

14b Impôts différés

	30/06/2020	31/12/2019
Actif (par résultat)	946	896
Actif (par capitaux propres)	257	258
Passif (par résultat)	549	612
Passif (par capitaux propres)	470	578

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2020	31/12/2019
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	43	136
Comptes d'ajustement sur devises	73	385
Produits à recevoir	494	503
Comptes de régularisation divers	1 021	3 468
Sous-total	1 631	4 492
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	101	117
Débiteurs divers	3 984	3 478
Stocks et assimilés	27	32
Autres emplois divers	30	31
Sous-total	4 142	3 658
TOTAL	5 773	8 150

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2020	31/12/2019
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	53	45
Comptes d'ajustement sur devises	680	137
Charges à payer	979	961
Produits constatés d'avance	502	602
Comptes de régularisation divers	2 954	4 761
Sous-total	5 168	6 506
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives – Immobilier	617	582
Obligations locatives – Autres	2	2
Comptes de règlement sur opérations sur titres	986	475
Versements restant à effectuer sur titres	68	52
Créditeurs divers	1 187	1 155
Sous-total	2 860	2 266
TOTAL	8 028	8 772

15c Obligations locatives par durée résiduelle

30/06/2020	≤ 1 an	de 1 an à ≤ 3 ans	de 3 ans à ≤ 6 ans	de 6 ans à ≤ 9 ans	> 9 ans	Total
Obligations locatives	34	108	189	131	157	619
▪ Immobilier	33	107	189	131	157	617
▪ Autres	1	1	0	0	0	2

Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

30/06/2020	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00%	18	2	0	37
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	174	7	0	173
Euro Information	France	26,36%	417	12	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	25,00%	46	5	0	NC*
LYF SA (ex Fivory)	France	43,75%	7	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09%	10	0	0	NC*
Autres participations			1	0	0	NC*
Total ⁽¹⁾			673	25	1	
Coentreprises						
Bancas	France	50,00%	0	0	0	NC*
Banque du Groupe Casino	France	50,00%	78	3	0	NC*
Total ⁽²⁾			78	2	0	
TOTAL (1) + (2)			752	28	1	

* NC : Non communiqué.

31/12/2019	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00%	17	5	1	25
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	172	9	5	195
Euro Information	France	26,36%	404	41	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	25,00%	41	6	0	NC*
LYF SA (ex Fivory)	France	43,75%	7	0	0	NC*
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)**	Maroc	NA	0	6	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09%	10	0	0	NC*
Autres participations			1	0		NC*
Total ⁽¹⁾			651	66	7	
Coentreprises						
Bancas	France	50,00%	1	0	0	NC*
Banque du Groupe Casino	France	50,00%	75	7	0	NC*
Total ⁽²⁾			76	7	0	
TOTAL (1) + (2)			727	74	7	

* NC : Non communiqué.

** Sortie de périmètre de RMA en 2019 suite à la cession des titres détenus par le GACM.

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2020
Coût historique	89	1	-1	-7	82
Amortissement et dépréciation	-34	-1	0	1	-34
Montant net	55	0	-1	-6	48

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2020
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	483	0	0	0	483
Constructions d'exploitation	3 094	19	-42	1	3 071
Droits d'utilisation - Immobilier	687	95	-5	0	777
Droits d'utilisation - Autres	2	1	0	0	3
Autres immobilisations corporelles	1 158	89	-25	0	1 222
Total	5 424	204	-72	1	5 556
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	-10	-1	0	0	-11
Constructions d'exploitation	-2 019	-44	36	0	-2 027
Droits d'utilisation - Immobilier	-110	-56	2	-1	-165
Droits d'utilisation - Autres	-1	0	0	0	-1
Autres immobilisations corporelles	-902	-29	13	-1	-919
Total	-3 042	-130	51	-2	-3 123
MONTANT NET	2 382	74	-21	-1	2 431

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2020
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	1 452	15	-4	1	1 464
▪ logiciels	547	13	0	1	561
▪ autres	905	2	-4	0	903
Total	1 452	15	-4	1	1 464
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	-942	-11	1	2	-950
▪ logiciels	-493	-10	0	0	-503
▪ autres	-449	-1	1	2	-447
Total	-942	-11	1	2	-950
MONTANT NET	510	4	-3	3	514

Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2019	Variation				30/06/2020
		Augmentation	Diminution	dépréciation	Autres	
Écart d'acquisition brut	4 544				0	4 544
Dépréciations	-495			-1	-2	-498
ÉCART D'ACQUISITION NET	4 049				-2	4 046

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2019	Variation				Valeur de l'EA au 30/06/2020
		Augmentation	Diminution	dépréciation	Autres	
Targobank en Allemagne	2 851					2 851
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506					506
Cofidis Participations	378					378
Cofidis France	79					79
Factofrance SA	68					68
GACM Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex AMGEN)	53			-1	-2	50
SIIC Foncière Massena	26					26
Crédit Mutuel Equity SCR	21					21
Banque de Luxembourg	13					13
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	12					12
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Dubly Transatlantique Gestion	5					5
Autres	22					22
TOTAL	4 049	0	0	-1	-2	4 046

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés. Le contexte de crise sanitaire, ses conséquences observées sur les résultats intermédiaires au 30 juin 2020, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années 2021 et suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales. Dans ce cadre, le coût du capital a été actualisé au 30 juin 2020 avec :

- 7% pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne.
- 8% pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- Le niveau de réalisation des plans d'affaires ;
- Le taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne	Cofidis	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	7,00%	8,00%	8,00%
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-9%	-8%	-7%
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	-7%	-6%	-5%

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation du *goodwill*.

Note 20 Provisions et passifs éventuels

20a Provisions

	31/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30/06/2020
Provisions pour risques	358	134	-6	-128	-5	353
Sur engagements de garantie ⁽²⁾	195	73	-2	-51	1	216
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	36	21	0	-13	0	44
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	33	22	0	-16	1	40
▪ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	126	30	-2	-22	0	132
Sur engagements de financement ⁽²⁾	63	47	0	-46	0	64
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	53	34	0	-33	0	54
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	10	13	0	-13	0	10
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provisions fiscales	10	0	0	0	0	10
Provisions pour litiges	57	13	-4	-7	-6	53
Provisions pour risques sur créances diverses	32	1	0	-24	2	11
Autres provisions	1 320	49	-17	-185	-4	1 163
▪ Provision pour épargne logement	77	12	0	0	0	89
▪ Provisions pour éventualités diverses	872	6	-6	-168	-1	703
Autres provisions ⁽¹⁾	371	31	-11	-17	-3	371
Provisions pour engagements de retraite	1 022	61	-14	-4	6	1 071
TOTAL	2 700	244	-37	-317	-3	2 587

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 316 millions d'euros.

(2) Au 30 juin 2020, le groupe a tenu compte des effets de la crise COVID-19 dans le cadre du provisionnement des créances saines - cf note 1-Principes comptables.

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	32/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30/06/2020
ENGAGEMENTS DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES ET ASSIMILES HORS CAISSES DE RETRAITE					
Indemnités de fin de carrière	839	58	-13	4	888
Compléments de retraite	85	4	-4	0	85
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	81	0	0	1	82
Sous-total comptabilisé	1 005	62	-17	5	1 055
RETRAITES COMPLEMENTAIRES A PRESTATIONS DEFINIES ASSUREES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	17	0	0	0	17
Juste valeur des actifs					
Sous-total comptabilisé	17	0	0	0	17
TOTAL COMPTABILISÉ	1 022	62	-17	5	1 072

REGIME A PRESTATIONS DEFINIES : PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	30/06/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation ⁽²⁾	0.75%	0.75%
Taux attendu d'augmentation des salaires ⁽³⁾	Minimum 0,7%	Minimum 0,7%

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

(2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

Note 21 Dettes subordonnées

	30/06/2020	31/12/2019
Dettes subordonnées	7 121	7 119
Emprunts participatifs	20	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 503	1 506
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	83	90
TOTAL	8 727	8 735

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice ⁽¹⁾	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22.10.2010	1000 M€	921 M€	4,00	22.10.2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1000 M€	1000 M€	3,00	21.05.2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	1000 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	1000 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	700 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	500 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	500 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	500 M€	2,500	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 M€	1000 M€	1,875	18.06.2029
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	8 M€	[2]	[3]
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.2005	500 M€	500 M€	[4]	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	750 M€	734 M€	[5]	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	250 M€	250 M€	[6]	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe.

(2) Minimum 85% (TAM+TMO)/2 Maximum 130% (TAM+TMO)/2.

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

(4) Taux Euribor 1 an + 0,3 point de base.

(5) CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

(6) CMS 10 ans ISDA + 10 points de base

Note 22 Réserves liées au capital et réserves

22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30/06/2020	31/12/2019
Capital et réserves liées au capital	6 197	6 198
▪ Capital	1 689	1 689
▪ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 509	4 509
Réserves consolidées	20 438.068	18 619
▪ Réserves réglementées	9	9
▪ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	20 428	18 609
▪ dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	-21	-25
▪ dont Report à nouveau	1	1
TOTAL	26 635	24 817

22b Gains ou pertes latents ou différés

	30/06/2020	31/12/2019
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES * LIES AUX :		
▪ Écarts de conversion	53	64
▪ Placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	910	969
▪ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	-156	-33
▪ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	7	14
▪ Dérivés de couverture (CFH)	0	2
▪ Risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
▪ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-37	-36
▪ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-292	-274
▪ Autres	0	0
TOTAL	486	704

* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflét.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2020	31/12/2019
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-11	35
Sous-total	-11	35
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-122	-4
Sous-total	-122	-4
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-7	67
Sous-total	-7	67
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-59	348
Sous-total	-59	348
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-2	-1
Sous-total	-2	-1
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-17	-90
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-1	4
TOTAL	-218	358

22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	-11	0	-11	35	0	35
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes	-168	46	-122	-8	3	-4
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres	-3	-4	-7	66	1	67
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-98	39	-59	483	-135	348
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-2	0	-2	-1	0	-1
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-27	9	-17	-137	46	-90
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-1	0	-1	4	0	4
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-310	91	-218	442	-84	358

Note 23 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES

	30/06/2020	30/12/2019
Engagements de financement	56 252	52 932
Engagements en faveur d'établissements de crédit	728	867
Engagements en faveur de la clientèle	55 524	52 065
Engagements de garantie	26 010	26 187
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 129	4 511
Engagements d'ordre de la clientèle	21 881	21 676
Engagements sur titres	4 056	2 377
Autres engagements donnés	4 056	2 377
Engagements donnés de l'activité d'assurance	3 726	3 514

ENGAGEMENTS REÇUS

	30/06/2020	31/12/2019
Engagements de financement	24 671	13 257
Engagements reçus d'établissements de crédit	24 671	13 257
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	80 899	69 121
Engagements reçus d'établissements de crédit	48 354	46 623
Engagements reçus de la clientèle	32 545	22 498
Engagements sur titres	2 193	964
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	2 193	964
Engagements reçus de l'activité d'assurance	7 046	6 184

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	30/06/2020		30/06/2019 retraité		30/06/2019 publié	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	124	-214	244	-323	244	-323
Clientèle	3 340	-478	3 454	-571	5 296	-2 413
▪ dont crédit-bail et location simple ⁽²⁾	271	-96	301	-126	2 143	-1 968
▪ dont obligation locative	0	-3	0	-3	0	-3
Instruments dérivés de couverture	1 397	-1 029	1 314	-1 251	1 314	-1 251
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	374	-40	405	-65	405	-65
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	169	0	199	0	199	0
Titres au coût amorti	46	0	52	0	52	0
Dettes représentées par un titre	0	-866	0	-941	0	-941
Dettes subordonnées	0	-4	0	-6	0	-6
TOTAL	5 450	-2 631	5 668	-3 157	7 510	-4 999
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	<i>3 679</i>	<i>-1 562</i>	<i>3 949</i>	<i>-1 841</i>	<i>5 791</i>	<i>-3 683</i>

(1) Dont -226 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 111 millions d'euros en charge au 1er semestre 2020, et dont - 156 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et +107 millions d'euros en charges au 1er semestre 2019.

(2) En 2019, le groupe a revu la présentation des produits et charges de l'activité de crédit-bail et présente désormais les éléments de l'activité de crédit-bail sous une forme compensée au sein des produits d'intérêts alors qu'ils étaient auparavant scindés entre les produits et charges d'intérêt. En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 30 juin 2020 les chiffres publiés au 30 juin 2019 ont été retraités selon cette définition.

Note 25 Commissions

	30/06/2020		30/06/2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	2	-4	1	-3
Clientèle	543	-8	579	-9
Titres	447	-42	404	-31
▪ dont activités gérées pour compte de tiers	304	0	306	0
Instruments dérivés	5	-6	3	-5
Change	10	-1	9	-1
Engagements de financement et de garantie	15	-2	20	-1
Prestations de services	675	-373	718	-426
TOTAL	1 698	-436	1 735	-476

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2020	30/06/2019
Instruments de transaction	-175	225
Instruments à la juste valeur sur option	10	12
Inefficacité des couvertures	-24	-52
Sur couverture de juste valeur (FVH)	-24	-52
▪ Variations de juste valeur des éléments couverts	-42	-184
▪ Variations de juste valeur des éléments de couverture	18	132
Résultat de change	-26	56
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	-162	236
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	-376	477

(1) Dont 47 millions d'euros provenant de l'activité de capital développement au premier semestre 2020 contre 149 millions d'euros au premier semestre 2019, les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2020	30/06/2019
Dividendes	8	28
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	7	47
TOTAL	15	75

Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	30/06/2020	30/06/2019
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur :	0	0
▪ Effets publics	0	0
▪ Obligations et TRF	0	0
TOTAL	0	0

Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	30/06/2020	30/06/2019
CONTRATS D'ASSURANCE		
Primes acquises	4 766	5 645
Charges des prestations	-4 093	-4 096
Variations des provisions	661	-2 675
Autres charges et produits techniques et non techniques	17	36
Produits nets des placements	-472	2 326
Produits nets sur contrats d'assurance	879	1 236
Marge d'intérêt/commissions	-5	-5
Produits nets sur actifs financiers	-5	-5
Autres produits nets	-19	6
PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	855	1 237

Note 30 Produits et charges des autres activités

	30/06/2020	30/06/2019
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Charges refacturées	16	14
Autres produits	454	331
Sous-total	470	345
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	-1	-1
▪ dotations aux provisions/amortissements	-1	-1
▪ moins values de cession	0	0
Autres charges	-173	-283
Sous-total	-174	-284
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	296	61

Note 31 Frais généraux

	30/06/2020	30/06/2019
Charges de personnel	-1 648	-1 673
Autres charges	-1 522	-1 500
TOTAL	-3 169	-3 173

31a Charges de personnel

	30/06/2020	30/06/2019
Salaires et traitements	-1 120	-1 118
Charges sociales	-366	-369
Avantages du personnel à court terme	-1	-1
Intéressement et participation des salariés	-53	-81
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-108	-103
Autres	0	-1
TOTAL	-1 648	-1 673

EFFECTIFS MOYENS

	30/06/2020	30/06/2019**
Techniciens de la banque	24 421	25 083
Cadres	16 383	16 577
TOTAL	40 804	41 660
dont France	28 652	28 956
dont étranger	12 152	12 704
TOTAL	40 804	41 660
Effectifs inscrits *	46 296	46 756

* Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

** Montant réajusté.

31b Autres charges d'exploitation

	30/06/2020	30/06/2019
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-307	-272
Locations	-109	-110
▪ locations à court terme d'actifs ⁽²⁾	-59	-65
▪ locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽³⁾	-43	-40
▪ autres locations	-7	-5
Autres services extérieurs	-975	-993
Autres charges diverses	12	9
TOTAL	-1 379	-1 366

(1) Le poste "Impôts et taxes" comprend une charge de [-159] millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique au premier semestre 2020, contre [-124] millions d'euros au premier semestre 2019.

(2) Inclut l'immobilier en tacite reconduction.

(3) Inclut le matériel informatique.

31c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2020	30/06/2019
Amortissements	-141	-134
▪ immobilisations corporelles	-129	-121
dont droits d'utilisation	-57	-49
▪ Immobilisations incorporelles	-12	-13
Dépréciations	-2	0
▪ immobilisations corporelles	-2	0
▪ immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-142	-134

Note 32 Coût du risque de contrepartie

	30/06/2020	30/06/2019
Pertes attendues à 12 mois [S1]	-219	-50
Pertes attendues à maturité [S2]	-214	13
Actifs dépréciés [S3]	-509	-421
TOTAL	-940	-458

Au 30 juin 2020, le groupe a tenu compte des effets de la crise COVID-19 dans le cadre du provisionnement des créances saines – cf note 1-Principes comptables.

30/06/2020	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Pertes attendues à 12 mois [S1]	-399	180				-219
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-2	2				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-335	125				-210
dont location financement	-18	12				-6
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	-3	3				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-3	4				1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-56	46				-10
Pertes attendues à maturité [S2]	-444	230				-214
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-409	199				-210
dont location financement	-44	16				-28
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	2				2
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-35	29				-6
Actifs dépréciés [S3]	-657	545	-297	-151	51	-509
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-624	510	-279	-150	51	-492
dont location financement	-9	8	-4	-1	1	-5
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	3	0	0	0	3
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	-17	0	0	-17
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
▪ Engagements donnés	-33	32	-1	-1	0	-3
TOTAL	-1 500	956	-297	-151	51	-941

30/06/2019	Dotations	Reprises	Créances irrecouvrables couvertes	Créances irrecouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Pertes attendues à 12 mois [S1]	-209	159				-50
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-2	2				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-160	118				-42
▪ dont location financement	-20	23				3
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-3	2				-1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-44	37				-7
Pertes attendues à maturité [S2]	-233	246				13
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti *	-203	218				15
▪ dont location financement	-27	25				-2
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-30	28				-2
Actifs dépréciés [S3]	-654	589	-282	-141	67	-421
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-622	554	-282	-140	67	-423
▪ dont location financement	-8	12	-4	-3	0	-3
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
▪ Engagements donnés	-32	35	0	-1	0	2
TOTAL	-1 096	992	-282	-141	67	-460

Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	30/06/2020	30/06/2019
Immobilisations corporelles et incorporelles	-4	0
▪ Moins-values de cession	-4	-4
▪ Plus-values de cession	0	4
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
TOTAL	-4	0

Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30/06/2020	30/06/2019
Dépréciation des écarts d'acquisition	-1	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	-1	0

Note 35 Impôts sur les bénéfices

DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	30/06/2020	30/06/2019
Charge d'impôt exigible	-417	-631
Charge d'impôt différé	107	-88
Ajustements au titre des exercices antérieurs	0	80
TOTAL	-310	-639

Note 36 Résultat par action

	30/06/2020	30/06/2019
Résultat net part du Groupe	378	1 177
Nombre d'actions à l'ouverture	33 770 590	33 770 590
Nombre d'actions à la clôture	33 770 590	33 770 590
Nombre moyen pondéré d'actions	33 770 590	33 770 590
Résultat de base par action	11,19	34,85
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	11,19	34,85

Note 37 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	30/06/2020			31/12/2019		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
ACTIFS						
Actifs à la juste valeur par résultat	20	244	0	0	270	179
Instruments dérivés de couverture	0	0	1 549	0	0	1 020
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	40	0
Actifs financiers au coût amorti	1 188	2 859	32 428	1 246	1 600	32 068
Placements des activités d'assurance	0	728	0	0	465	0
Actifs divers	1	0	0	1	1	0
TOTAL	1 208	3 830	33 976	1 246	2 376	33 267
PASSIFS						
Passifs à la juste valeur par résultat	0	28	0	0	36	0
Dettes représentées par un titre	0	86	0	0	22	0
Dettes envers les établissements de crédit	13	259	9 190	7	372	5 800
Dettes envers la clientèle	488	501	25	525	517	25
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	173	0	0	173	0
Dettes subordonnées	0	31	500	0	0	500
Passifs divers	32	6	0	65	5	0
TOTAL	533	1 084	9 715	597	1 125	6 325
Engagements de financement donnés	112	0	0	67	0	0
Engagements de garantie donnés	0	0	4 245	0	27	3 967
Engagements de financement reçus	0	10	0	0	10	0
Engagements de garanties reçus	0	674	2 303	0	682	2 196

ÉLÉMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	30/06/2020			30/06/2019		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Intérêts reçus	3	24	196	7	56	197
Intérêts versés	0	(21)	(23)	0	(57)	(23)
Commissions reçues	0	0	1	7	0	1
Commissions versées	(16)	0	(7)	(19)	(1)	(17)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	1	(5)	0	6	10	(0)
Produits nets des activités d'assurance	(11)	(106)	(257)	(8)	(114)	(245)
Autres produits et charges	(2)	0	0	(5)	0	0
Frais généraux	(315)	0	(54)	(301)	0	(25)
TOTAL	(340)	(108)	(145)	(313)	(107)	(112)

6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de 86 000 €

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Regionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

[Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020]

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL - BFCM

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 STRASBOURG

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société BFCM, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 30 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 30 juillet 2020 commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 août 2020

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers France

Nicolas Montillot

ERNST & YOUNG et Autres

Hassan Baaj

7 COMPLÉMENTS SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

Les tableaux suivants annulent et remplacent ceux publiés dans le document d'enregistrement universel 2019 déposé le 27 avril 2020.

Page 48 : 2.2.2.5.6 Informatique, logistique, presse & Holding

[en millions d'euros]	2019	2018	évolution
Produit net bancaire	1 652	1 330	+24,2%
Frais de fonctionnement	[1 850]	[1 722]	+7,4%
Résultat brut d'exploitation	[198]	[392]	+49,5%
Coût du risque	[13]	[30]	ns
Résultat d'exploitation	[210]	[422]	+50,1%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE [1]	[9]	50	ns
Résultat avant impôt	[219]	[372]	+41,0%
Impôt sur les bénéfices	[39]	25	ns
Gains / pertes nets sur activités abandonnées			
RESULTAT NET	[258]	[346]	+25,4%

[1] MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Page 62 : 2.3.1.5.6 Informatique, logistique, presse & Holding

[en millions d'euros]	2019	2018	évolution
Produit net bancaire	223	[60]	ns
Frais de fonctionnement	[530]	[529]	+0,2%
Résultat brut d'exploitation	[307]	[589]	+47,9%
Coût du risque	[7]	[22]	ns
Résultat d'exploitation	[314]	[611]	+48,5%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE [1]	55	107	ns
Résultat avant impôt	[260]	[503]	+48,4%
Impôt sur les bénéfices	42	83	ns
Gains / pertes nets sur activités abandonnées			
RESULTAT NET	[217]	[420]	+48,3%

[1] MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Page 375 :

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2018 retraité ⁽¹⁾	Acquisition /production	Vente/ remboursement	Modification des flux ⁽²⁾	Transfert ⁽³⁾	Autres	31/12/2019
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances							
Etablissements de crédit soumis	44 171	66 104	-69 457	9	0	0	40 827
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	44 158	66 096	-69 444	9	3	0	40 822
- aux pertes attendues à maturité (S2)	13	8	-13	0	-3	0	5
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis ⁽¹⁾	378 995	147 023	-133 480	440	1	0	392 980
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	354 982	126 626	-121 185	54	-1 494	0	358 983
- aux pertes attendues à maturité (S2)	12 436	19 259	-9 194	64	-648	0	21 917
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	11 532	1 137	-3 055	322	2 143	0	12 079
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	45	1	-46	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	3 203	3 313	-3 649	0	115	0	2 981
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 810	3 305	-3 426	0	109	0	2 798
- soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	392	8	-223	0	6	0	183
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	26 811	12 260	-8 955	0	-112	0	30 004
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	26 702	12 189	-8 921	0	-73	0	29 897
- aux pertes attendues à maturité (S2)	107	38	0	0	-40	0	105
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	2	33	-34	0	1	0	2
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	453 180	228 700	-215 541	449	4	0	466 792

(1) Montants des Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis, retraité au 31 décembre 2018 afin notamment de mieux refléter la réalité économique des encours de crédit-bail.

(2) Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation.

(3) Dont transfert de Buckets.

Page 381 :

16a - Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31/12/2019	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00%	17	5	1	25
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	172	9	5	195
Caisse Centrale du Crédit Mutuel**	France	53,48%	349	5	2	NC*
LYF SA (ex Fivory)	France	43,75%	7	0	0	NC*
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)***	Maroc	NA	0	6	14	NC*
Autres participations			-7	-13		
Total [1]			536	12	22	
Coentreprises						
Bancas	France	50,00%	1	0	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00%	8	-11	0	NC*
Banque du Groupe Casino	France	50,00%	75	7	0	NC*
Total [2]			84	-4	0	
TOTAL [1]+[2]			620	7	22	

* NC : Non communiqué.

** La Caisse Centrale de Crédit Mutuel a été maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote devenu supérieur à 50% en 2019.

*** Sortie de périmètre de RMA en 2019 suite à la cession des titres détenus par le GACM.

8 CAPITAL SOCIAL DE LA BFCM

Le capital social s'élève à 1 688 529 500,00 euros. Il est divisé en 33 770 590 actions de 50,00 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie. Il n'y a pas eu de modifications du capital social de la BFCM sur les trois derniers exercices.

La BFCM ne dispose pas de capital autorisé non émis, ni d'obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital.

Les actions de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

Les principaux actionnaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne détiennent pas de droits de vote différents.

9 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

Par voie électronique sur le site internet de la BFCM

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.
- Le présent document d'enregistrement universel et ceux des deux exercices précédents.

Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Département Juridique

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 STRASBOURG Cedex 9

+ 33 [0]3 88 14 88 14

9.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Alexandre Saada

Directeur général adjoint de la BFCM

Email : alexandre.saada@creditmutuel.fr

Mme Annie Gain

Directrice financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Email : annie.gain@creditmutuel.fr

9.3 RESPONSABLE DU DOCUMENT

M. Daniel Baal,

Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité constitué des sections indiquées dans la table de concordance située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Strasbourg, le 11 août 2020

9.4 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Hassan Baaj - 1/2, place des saisons 92400 Courbevoie Paris-La Défense 1.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 11 mai 2016.

Renouvellement : l'assemblée générale du 11 mai 2016 a renouvelé le mandat du Cabinet Ernst & Young et Autres comme commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

PricewaterhouseCoopers France, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Jacques Lévi – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

Début du premier mandat : 11 mai 2016.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 11 mai 2016.

L'assemblée générale du 11 mai 2016 a nommé pour les comptes sociaux et consolidés, PricewaterhouseCoopers France commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet Picarle & Associés, Jean-Baptiste Deschryver.

9.5 TABLES DE CONCORDANCE

9.5.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »	N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 11 août 2020	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 27 avril 2020
1. Personnes responsables	210	540
2. Contrôleurs légaux des comptes	211	541
3. Facteurs de risque	66-73	195-201
4. Informations concernant l'émetteur	216	535-536
5. Aperçu des activités		
5.1 Principales activités	9-29	20 ; 6-7
5.2 Principaux marchés	9-29	21 ; 6-7
5.3 Événements importants dans le développement des activités	NA	55 ; 65
5.4 Stratégie et objectifs	2-3	8-9
5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	536
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	NA	21
5.7 Investissements	NA	NA
6. Structure organisationnelle		
6.1 Description du groupe	4	11-34
6.2 Principales filiales	4	11-34
7. Examen de la situation financière et du résultat		
7.1 Situation financière	9-29	37-69
7.2 Résultats d'exploitation	9-29	37-69
8. Trésorerie et capitaux		
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	78-79 ; 143-144	330 ; 412
8.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	80 ; 145	331 ; 413
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	22-24	50-52
8.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	NA	NA
8.5 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	NA	NA
9. Environnement réglementaire	8-9	39
10. Informations sur les tendances	27 ; 29	55 ; 65
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA	NA
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la BFCM	30-65	144-155 ; 163-174
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	NA	156-157 ; 175-176
13. Rémunération et avantages	NA	159-160 ; 184-185
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	31-44 ; 47-62	144-151 ; 154-155 ; 163-171 ; 173-174
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales		
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	65-65	158 ; 178-181
14.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	NA	142 ; 161
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	NA	200

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »	N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 11 août 2020	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 27 avril 2020
15. Salariés		
15.1 Nombre de salariés	133 ; 199	394 ; 475 ; 516
15.2 Participations et <i>stock-options</i>	NA	NA
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	NA	NA
16. Principaux actionnaires		
16.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	NA	528
16.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	209	528
16.3 Contrôle de l'émetteur	NA	529
16.4 Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	528
17. Transactions avec des parties liées	137 ; 203	399 ; 479
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1 Informations financières historiques	74-137 ; 139-204 ; 213	325-405 ; 407-487 ; 489-524 ; 543
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	74-137 ; 139-204	NA
18.3 Vérification des informations financières historiques annuelles / semestrielles	138 ; 205	403-405 ; 483-487 ; 522-524
18.4 Informations financières pro forma	NA	NA
18.5 Politique en matière de dividendes	NA	529
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	NA	536
18.7 Changement significatif de la situation financière	NA	536
19. Informations supplémentaires		
19.1 Capital social	209	528
19.2 Acte constitutif et statuts	NA	528
20. Contrats importants	NA	536
21. Documents disponibles	210	540

Rubriques de l'annexe 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement universel »	N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 11 août 2020	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 27 avril 2020
1. Informations à fournir concernant l'émetteur		
1.1 Informations requises conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	voir table de correspondance ci-dessus	voir table de correspondance ci-dessus
1.2 Déclaration de l'émetteur	1	1

En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 108 à 183, 68 à 107 et 184 à 186 du document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Exercice 2018, déposé à l'AMF le 18 avril 2019 sous le numéro D.19- 0359 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2018, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 328 à 400, 312 à 327 et 401 à 406 du document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Exercice 2018, déposé à l'AMF le 18 avril 2019 sous le numéro D.19- 0359 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017 présentés respectivement pour le groupe Crédit Mutuel CM11 aux pages 112 à 169, 68 à 111 et 170 à 171 du document de référence du groupe Crédit Mutuel CM11 – Exercice 2017, enregistré à l'AMF le 20 avril 2018 sous le numéro D.18- 0354 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 274 à 331, 251 à 272, 332 à 333 et 338 à 368 du document de référence du groupe Crédit Mutuel CM11 – Exercice 2017, enregistré à l'AMF le 20 avril 2018 sous le numéro D.18- 0354 ;

9.5.2 Table de concordance du rapport financier semestriel de la BFCM

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'AMF, le présent amendement au document d'enregistrement universel comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	Dépôt du 11 août 2020
1. Rapport semestriel d'activité	
- Événements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	9 - 29
- Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	29
- Principales transactions intervenues entre parties liées	203
2. Etats financiers au 30 juin 2020	139-204
3. Attestation du responsable du document	211
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	205

Site Internet : www.bfcm.creditmutuel.fr

Responsables de l'information financière

M. Alexandre Saada
Directeur général adjoint de la BFCM

Mme Annie Gain
Directrice financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Édition

L'Agence ComFi by CIC Market Solutions,
agence de communication financière du CIC

Crédit photos

Adobe Stock

Le présent document d'enregistrement universel est également édité en version anglaise.

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Société anonyme au capital de 1 688 529 500 €

Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tel. 03 88 14 88 14

Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00

Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 238

N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 92